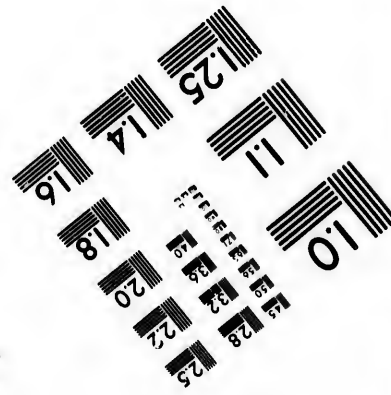
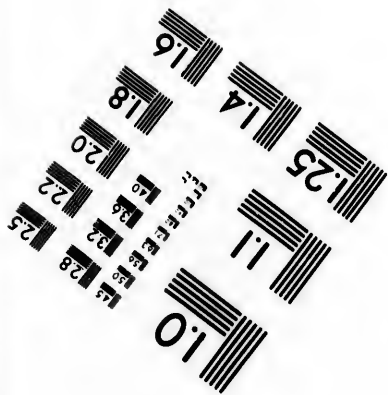
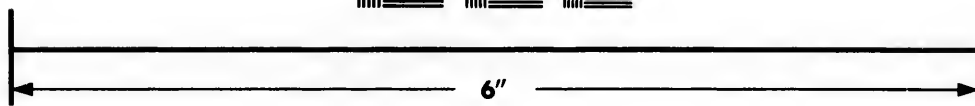
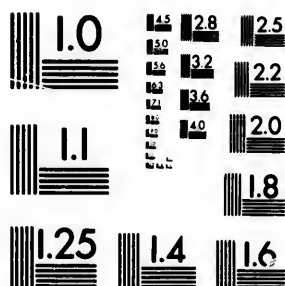


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14 28 25  
12 22  
10 20  
18

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1982**

10  
01

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

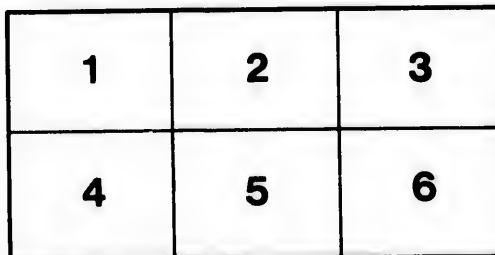
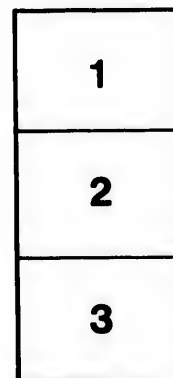
Library of Congress  
Photoduplication Service

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

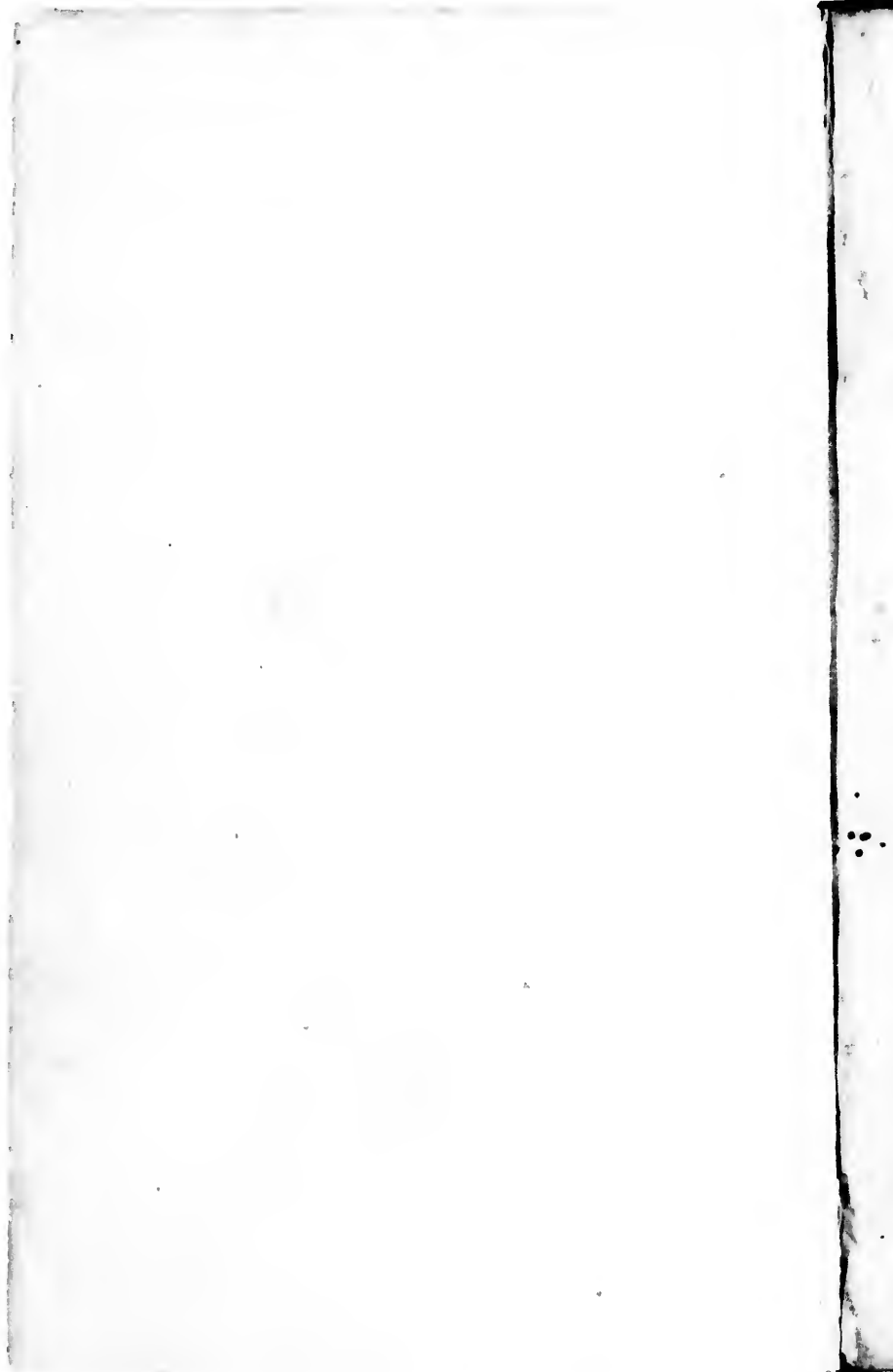
Library of Congress  
Photoduplication Service

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



ETAT-PRESENT  
DE LA  
LOUISIANE,  
AVEC TOUTES LES  
PARTICULARITÉS  
DE CETTE  
PROVINCE D'AMERIQUE,

*Pour servir de Suite à l'Histoire des Etablissmens  
des Européens dans les*

DEUX INDES;

PAR LE COLONEL, <sup>Jean</sup> CHEVALIER

DE CHAMPIGNY.



A LA HAYE,  
CHEZ FREDERIC STAATMAN,  
M D C C L X X V I



F372  
C452  
Office

713.2. Oct. 11/32

**AVIS AU LECTEUR.**

Dans le Tome VI. de l'*Histoire Philosophique & Politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les Deux Indes*, par Mr. L'ABBÉ RAYNAL, pag. 100. & suiv., l'Auteur a donné une Description Historique de la LOUISIANE.

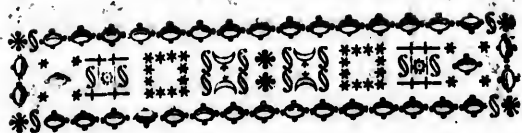
L'Etat Présent de cette Province que voici, avec tous les Changemens & autres Evénemens y arrivés, en peuvent servir de suite & d'éclaircissemens.

Gilt  
J. Christian Bay  
Sept 29, 1932

A. M.

712.  
+52  
ffice

713. c. Oct. 11/32



PREAMBULE  
DE  
L'ÉDITEUR.

JE n'ai jusqu'ici donné au public indulgent  
que des traductions, quelques mauvais  
Romans, & en dernier lieu mes Réveries.  
A la veille de mettre sous ses yeux mon  
Histoire d'Angleterre qui va paroître, il  
est tout naturel que je recherche sa bienveil-  
lance, & je n'en connois pas de moyen plus  
propre que de le convaincre de mon impar-  
tialité. Je lui présente donc ici des faits  
purement historiques, & arrivés pour ainsi  
dire sous nos yeux; ils sont même si récents,  
que les pleurs qu'ils ont fait répandre, tant  
en Amérique qu'en Europe, ne sont pas  
encore séchés. Je n'avance ici rien que de  
vrai, il ne me reste donc qu'à communiquer  
au Lecteur par quelle voie ce manuscrit m'est  
parvenu.

A 2

Un

TEUR.

ivre Philosophique &  
mmerce des Européens  
ABBÉ RAYNAL,  
onné une Description

ce que voici, avec  
énemens y arrivés,  
airciffemens.

Bay.  
32



IV P R E A M B U L E

Un Officier Anglois, qui étoit passé en France d'assez bonne heure pour en acquérir la langue dans toute sa pureté, & qui après avoir parcouru l'Europe, les deux Indes & presque toute l'Amérique, étoit revenu dans sa patrie pour y goûter dans le repos le fruit de ses voyages, vint il y a quelque tems loger dans mon voisinage : un caractère aimable, beaucoup de bon sens, joint à un esprit vif, enjoué & embelli de connoissances acquises dans ses différentes tournées, me firent rechercher avec empressement de me lier avec lui. Cet Officier avoit ouï parler de mes malheurs & de l'ingratitude des Grands à mon égard : il en avoit été touché, & voulut me voir. Quelques jours suffirent pour former entre nous la liaison la plus intime; malheureusement cette liaison ne dura que peu, une violente maladie vint la rompre : je m'apercevois que cet aimable homme déperissoit à vue d'œil des suites d'une fièvre lente qui le minoit. Je passois une partie de la journée chez lui, & tâchois de l'amuser : sentant qu'il tiroit à sa fin, il me dit un après dîner, — „ Colonel, pendant mon séjour „ à-la LOUISIANE, j'y fus témoin des „ cruautés qu'y exercent les Espagnols contre „ les habitans de cette Colonie; curieux de  
savoir

qui étoit passé en  
pour en acquérir  
été, & qui après  
les deux Indes &  
étoit revenu dans  
s le repos le fruit  
quelque tems loger  
araçtere aimable,  
à un esprit vif,  
ances acquises dans  
firent rechercher  
r avec lui. Cet  
mes malheurs &  
à mon égard: il  
voulut me voir.  
our former entre  
me; malheureuse-  
e peu, une vio-  
e: je n'apperce-  
dépériffoit à vue  
ore lente qui le  
tie de la journée  
amuser: sentant  
me dit un après  
dant mon séjour  
fus témoin des  
Espagnols contre  
nnie; curieux de  
savoir

DE L'ÉDITEUR. V

» savoir quel pouvoit être le crime de ces  
» infortunés, je m'informai de ce qui avoit  
» pu donner lieu à de pareilles barbaries, &  
» me fis expliquer avec les détails les plus  
» circonstanciés toutes les particularités de cette  
» procédure; j'en fus tellement frappé d'hor-  
» reur que je crus devoir, pour le bien du  
» genre humain & de ma patrie, coucher le  
» tout par écrit, afin qu'en le lisant, nos  
» Anglois sentissent encore mieux le prix de  
» cette liberté inestimable que nous ont trans-  
» mis nos ancêtres & qu'ils ont cimenté de  
» leur sang. Le peu de tems qu'il me reste  
» à vivre ne me permet pas d'exécuter mon  
» projet: permettez que je vous remette mon  
» manuscrit, vous le trouverez écrit tantôt  
» en anglois & tantôt en françois; vous  
» entendez les deux langues, ainsi vous pou-  
» vez en faire usage, & supposé que vous  
» croyez retirer vos frais, je vous prie de  
» le rendre public. Ne refusez pas à un  
» ami mourant, la grace qu'il vous demande;  
» je vous laisse le maître du titre, & ne  
» veux plus à présent m'occuper que de l'éter-  
» nité! » Ainsi me parla ce galant homme qui  
mourut trois jours après. Je n'ai depuis sa  
mort pas perdu un moment pour donner à son  
manuscrit tout l'ordre dont il m'a paru sus-

VI PREAMBULE DE L'ÉDITEUR.

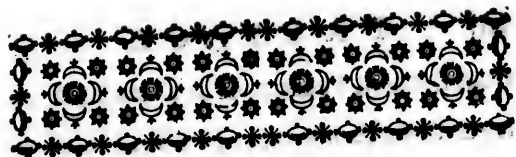
*ceptible. De crainte d'embrouiller les faits & d'en interrompre le fil, les notes marquées par des chiffres, se trouvent à la fin de l'ouvrage; je prévins de Lecteur qu'elles sont intéressantes & même nécessaires à l'éclaircissement de bien des idées qu'on n'auroit pu étendre sans rendre le discours confus & entrecoupé, & que dans tout ce qui suit, c'est l'Officier Anglois qui parle.*



PREFACE  
TRESOR

EDITEUR:

*guiller les faits &  
notes marquées par  
fin de l'ouvrage;  
es sont intéressan-  
Péclaircissement de  
pu étendre sans  
entrecoupé, & que  
l'Officier Anglois*



P R É F A C E  
D E  
L' A U T E U R.

**P**AR une fatalité dont on a peine à rendre raison, le cœur humain est plus long-tems affecté des grands événemens, dont il n'a que des peintures & des recits, qu'il ne l'est de ceux qui se sont passés sous ses yeux, l'impression plus vive quand il est témoin, est plus durable lorsqu'il la doit à l'histoire. L'amour propre peut expliquer cette bizarrerie: il refuse des applaudissemens au mérite

A 4

dont

PREFACE

viii P R E F A C E.

dont il craint l'éclat, & il s'attache à relever des actions très-peu recommandables, mais dont il n'a point à craindre le reflect.

O! vous, qui témoins des évènements que je vais tracer, jetterez un coup d'œil sur cet écrit? Admirez avec moi les vertus patriotiques de ces genereux François, que les Espagnols ont sacrifié à leur ressentiment: depouillés de cette prévention qui obscurcit le jugement, reconnoissez en eux ce désintéressement que vous vantez dans TORQUATUS, cette fermeté que vous estimez dans SCEVOLA; enfin, ce noble dévouement que vous avez peine à croire dans REGULUS.

En transmettant à la postérité ces traits héroïques & sublimes qui feront l'objet de cet Ouvrage, je rends homma-

E. . . . .  
s'attache à re-  
recommanda-  
int à craindre  
des événe-  
erez un coup  
z avec moi les  
énereux Fran-  
sacrisié à leur  
cette préven-  
ment, recon-  
effement que  
TUS, cette  
ans SCEVOLA;  
nt que vous  
GULUS.  
postérité ces  
s qui feront  
s de homma-  
52

P R E F A C E.      II

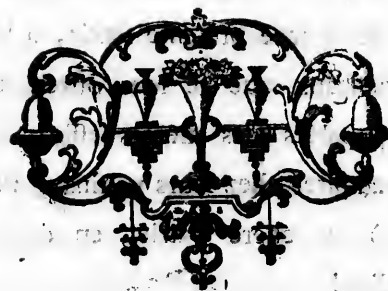
ge à la vertu; je présente à mes com-  
patriotes des exemples à suivre: j'écris  
pour les ames sensibles. Leurs larmes  
me payeront de mes peines, & je n'au-  
rai rien à desirer si je puis mériter leurs  
éloges.

C'est à la race future qu'il appartiendra de récompenser dignement les vertus que je vais crayonner; puissent les Anglois de la race présente sentir, à la vue des tableaux que je leur offre, qu'ils sont capables des mêmes efforts qu'ils vont admirer chez leurs voisins. Puissent-ils, ô ma chère patrie, en éprouver les effets!

Que parle-je de patrie? Je ne dois en adopter aucune. C'est en citoyen de l'univers que je vais guider mon pinceau; c'est, je le répète, aux ames sensi-

PREFACE.

bles que je m'adresse; elles sont de toutes les nations, on en rencontre à HISPANIAN, comme à LONDRES & à PARIS, & par-tout où elles seront j'aurai trouvé ma patrie & mon domaine.



AVANT.

E.

s font de tou-  
ontre à His-  
NDRES & à  
elles feront  
& mon domai-



## AVANT-PROPOS.

**L**OUIS QUINZE, par le traité de (1)  
VERSAILLES, venoit de rendre à son  
Royaume cette tranquillité & ce repos qui  
lui devenoient si nécessaires. Les succès mul-  
tipliés & brillans des ANGLAIS avoient to-  
talement changé la face de l'Amérique: le  
CANADA avoit été la proie du vainqueur,  
la Floride lui avoit été cédée en échange de la  
Havane, & les limites de la LOUISIANE  
Françoise s'étoient vues reculées jusqu'à la rive  
droite du vaste fleuve du Mississipi: les An-  
glois avoient obtenu la cession de la rive gauche  
à l'exception de l'Isle de la nouvelle ORLEANS  
formée par le MISSISSIPI & la riviere  
D'IBER-

(1) Les Notes se trouvent à la fin de l'Ouvrage.

AVANT-



XII AVANT-PROPOS.

D'IBERVILLE (appellé par les natifs du pays MANCHAV.) Ils devenoient par là possesseurs de l'immense pays qui, de l'est à l'ouest, est compris entre le MISSISSIPI dans tout son cours, & la mer qui baigne les côtes de la Floride, de la nouvelle Angleterre & du Canada.

La Baye d'Hudson borroit ces possessions au nord, & une partie du golfe de Mexique les borroit au sud.

Ce qui restoit à la France de la vaste province de la LOUISIANE (2) comprenoit une étendue de quatre-vingt lieues de côtes de l'est à l'ouest, depuis l'embouchure du MISSISSIPI jusqu'au Mexique. La riviere de Brava à l'ouest & le fleuve du MISSISSIPI à l'est borroient ces possessions qui s'étendoient depuis le vingt-neuvieme degré de latitude du nord jusqu'au cinquantieme & plus.

C'est

AVANT-PROPOS. XIII

C'est au moment de la cession d'une partie de la LOUISIANE à l'Angleterre que nous verrons briller parmi les François qui l'habitoient, une étincelle de ce feu patriotique qui les attache à leur Roi. Nous verrons ce feu se nourrir dans le secret, & éclater avec la plus grande force dans le moment où l'Espagne vint prendre possession d'une province que la France par des arrangemens particuliers, mais relatifs au traité de paix, lui avoit cédé en indemnité des fraix de la guerre.

Mais il sera, je crois, à propos de donner auparavant une idée abrégée de ce qu'avoit été la LOUISIANE depuis sa découverte jusqu'au traité de paix de 1762. Nous la considérerons depuis le démembrement qu'elle eût alors jusqu'à l'arrivée des Espagnols, & enfin depuis leur arrivée jusqu'à

ce

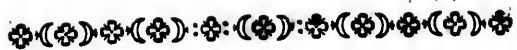
C'est

xiv AVANT-PROPOS.

*ce moment-ci. Ces trois époques formeront les trois âges de la Colonie; ces trois époques formeront aussi la division de ce Mémoire. La dernière partie sera subdivisée en deux sections. La première comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de Dom Willoa jusqu'à sa sortie, & la seconde depuis ce moment jusqu'à ce jour.*



ÉTAT



ETAT-PRESENT  
DE LA  
LOUISIANE.

PREMIERE PARTIE.

LA FRANCE se souviendra long-tems du fameux systéme de LAW, ce fut lui qui donna quelque effort à la Colonie de la LOUISIANE: Depuis la découverte tentée par M. de la Salle, (3) un gentilhomme Canadien nommé d'Iberville, avoit en 1698 & 1701 jetté les premiers fondemens d'un établissement à la MOBILE & au BILOXI, & il avoit fait le tour de l'Isle de la nouvelle ORLEANS pour reconnoître le fameux fleuve du Mississipi, objet principal de son voyage.

Tant que ce grand homme vécut, il protégea cette Colonie naissante; elle étoit composée de quelques familles Canadiennes venues à sa suite. Après sa mort arrivée en 1706, la Cour ne s'occupa plus de la LOUISIANE: la malheureuse position où se trouvoit l'Etat, détournoit de toute idée d'établissement & de dépense. La LOUISIANE fut vendue à M. CROZAT en 1712, remise au Roi de France en 1718, & c'étoit sous le spécieux prétexte de l'établissement de la Compagnie des Indes qu'on avoit fait naître le systéme de LAW.

Le

formeront  
trois épo-  
de ce Mé-  
bdivisée en  
prendra le  
nom Willoa  
depuis ce

ÉTAT

Le vaste continent de la LOUISIANE fut représenté comme la partie la plus riche du nouveau monde ; les perles, disoit-on, s'y pêchoient en abondance ; les rivières qui l'arrosent rouloient un sable d'or, & ce riche métal se trouvoit sur toute la surface de la terre sans avoir besoin d'ouvrir son sein.... Quel appas pour la cupidité ! Il fut facile à la Compagnie de vendre à des prix excessifs des terrains très-gras & très-fertiles en productions.... Mais ce n'étoit pas là l'objet des acquéreurs ; ils vouloient de l'or & de l'argent. D'immenses concessions furent vendues aux plus riches particuliers du Royaume. La LOUISIANE fut bientôt occupée par des possesseurs avides, dont le principal objet fut la recherche des mines ; mais quoiqu'il y en ait de très-considérables dans ce vaste continent, ou bien on ne les découvrit pas d'abord, ou la plupart des terrains concédés n'en avoient pas, ou enfin elles se trouvoient trop éloignées ou trop mal placées pour satisfaire la cupidité des acquéreurs : cette avidité trompée rejetta sur le local un défaut ou plutôt un excès de calcul. Les acquéreurs furent obligés d'abandonner un projet mal préparé, mal conduit, & encore plus mal exécuté. Les engagés qu'ils avoient envoyés dans ce pays-là, périrent en grande partie sur le sable du BILOXI, le reste se repandit dans la LOUISIANE ou repassa en Europe. La LOUISIANE perdit bientôt de ce degré d'élevation où on l'avoit portée ; cependant la Compagnie n'abandonna point les vues d'établissement qu'elle avoit résolu de faire dans ce vaste pays.

Les habitans qu'elle y transporta, sentirent bientôt qu'il falloit renoncer au projet insensé  
de

de  
uni  
tilit  
rag  
gea  
été  
M  
VI  
17  
du  
dev  
y  
ma  
on  
fill  
for  
à l  
affi  
né  
pe  
&  
vie  
l'h  
eff  
hu  
bo  
ve  
qu  
O  
bl  
di  
de  
fo  
o  
e  
C

de l'exploitation des mines, pour s'occuper uniquement de la culture des terres. La fertilité de celles qu'arrose le MISSISSIPPI encouragea les établissemens sur ses bords, & on songea à y transporter le chef-lieu qui d'abord avoit été à la MOBILE (4) puis au BILOXI (5).

M. de BIERVILLE, frere de M. D'IBERVILLE, fonda la nouvelle ORLEANS en 1718, 1719 & 1720: cette ville située sur les bords du MISSISSIPPI, à 32 lieues de l'embouchure devint le chef-lieu de la Colonie: la Compagnie y fit passer beaucoup de monde à ses frais; mais quel fut le choix dans cette transmigration? on ramassoit les pauvres, les mendiants & les filles de mauvaise vie, qu'on embarquoit par force sur des bâtimens de transport. Arrivés à la LOUISIANE, on les marioit & on leur assignoit des terrains à cultiver; mais la vie fainéante des trois quarts de ces gens, les rendoit peu propres à la culture des terres. Le besoin & la nécessité nous rappellent vainement à une vie laborieuse, si les connoissances acquises par l'habitude n'en éclairent & n'en soutiennent les efforts. Aussi ne représenteroit-on pas aujourd'hui à la LOUISIANE vingt de ces familles vagabondes; la plupart a péri de misere, ou est revenu en France; rapportant de ce pays l'idée que le mal-aise leur en avoit fait concevoir. On vit bientôt se répandre dans le public les tableaux les plus effrayans sur le MISSISSIPPI, tandis que le long de ses bords à cinq & sept lieues de la ville, des peuplades d'Allemands s'établissoient avec le plus grand succès. Le Canton qu'occupent encore aujourd'hui leurs descendans, est le mieux cultivé (5) & le plus habité de la Colonie, & je regarde les Allemands & les Cana-

diens comme fondateurs de ce qu'on a d'établissement à la LOUISIANE.

La fertilité de ce pays présentoit des objets importans de culture: celle du tabac suffisoit seule pour dédommager la Compagnie Françoisé de ses fraix d'établissement, si par une suite de ce faite qui l'a détruite, elle n'eut pas voulu trop étendre ses possessions, & se donner par-tout un air de souveraineté qui ne peut jamais convenir à une société de commerçans, dont toute l'attention doit se diriger sur les moyens d'étendre ses correspondances, & de multiplier les objets qui peuvent servir d'aliment à son commerce. Si la Compagnie au lieu de bâtir des forteresses à des prix excessifs, d'en retenir un corps considérable de troupes, d'élever des édifices qui n'ont servi qu'à satisfaire la vanité, & à donner de sa grandeur & de sa puissance l'idée qu'elle desiroit qu'on en eût: si dis-je, au lieu de fournir à ses agens les moyens multipliés d'accroître les dépenses, la Compagnie se fût bornée à faire fleurir les objets de culture dont elle avoit saisi l'importance, on n'entendroit pas gémir tous les bons citoyens François à la vue du peu de succès des tentatives faites pour l'établissement d'une Colonie dont on admire la fertilité & dont on sent l'importance.

La Compagnie faisoit alors en France tout le commerce du tabac, & elle en tiroit en quantité de la LOUISIANE.

L'établissement qu'elle avoit fait aux (7) NATCHEZ étoit aussi sage que bien entendu, ce canton alloit fournir tout le tabac nécessaire à la France, & la quantité en est supérieure à celle que ce Royaume tire aujourd'hui de nos Provinces de MARYLAND & de la VIRGINIE.

L'in-

L'in-  
leurs  
CHE  
qui  
gere  
les r  
mén  
sauv  
que  
mun  
dans  
ent  
sur  
E  
fourn  
gear  
& l  
C  
pé  
plus  
& la  
que  
nati  
A  
gni  
qu'  
ref  
L o  
D'  
ay  
en  
me  
il  
qu  
qu  
a

L'inconduite des chefs François, leur cupidité, leurs injustices, portèrent les Sauvages NATCHÉZ à détruire entièrement les établissemens qui avoient été faits sur leurs terres. Ils égorgèrent dans le même jour les habitans, pillèrent les magasins, & la Colonie entière eût eu le même sort sans le secours d'une vieille femme sauvage qui trouva le secret de hâter le jour que toutes les nations avoient choisi d'un commun accord pour égorguer les François dispersés dans ce vaste continent. Par ce moyen il n'y eut que les NATCHÉZ qui firent main basse sur tous les habitans établis chez eux.

Echappés de ce danger, il ne resta de ressources aux François que dans une prompte vengeance qui put intimider les autres Sauvages & les tenir en respect.

On détruisit les NATCHÉZ qui avoient frappé sur l'établissement François, & il ne reste plus aujourd'hui de cette nation la plus ancienne & la plus considérable de toute la LOUISIANE que quelques familles dispersées dans d'autres nations Sauvages.

Après la perte considérable que la Compagnie venoit de faire, & les sommes immenses qu'elle avoit inutilement employées en fortresses & en bâtimens, la conservation de la LOUISIANE lui devenoit totalement à charge. D'ailleurs, son privilège expiroit, & le Roi en ayant accepté la rétrocession en 1732, y fit encore quelques envois d'hommes & de femmes, mais le même vice existoit dans le choix; il dut conséquemment produire le même effet que du tems de la Compagnie. Le peu de fruit qu'on en a retiré, les sommes prodigieuses qu'il a fallu verser dans ce superbe pays sans aucun



avantage reconnu, & les guerres (8) qu'il a fallu soutenir contre les Sauvages, dégoutèrent nécessairement d'une Colonie qui fut dès lors regardée comme fort à charge.

*Difons tout.* Le François prompt à concevoir & à entreprendre, veut que l'exécution & la réussite suivent la vivacité de son caractère. De-là son peu d'aptitude à fonder des Colonies; de-là le peu de succès dans les tentatives que cette nation a faites: car, si nous comparons leurs possessions à celles des Hollandois & des Anglois, nous sentirons d'après la connoissance des moyens dont les uns & les autres se sont servis, qu'il faut pour les nouveaux établissemens le même régime qu'on emploie pour les enfans; fournir les alimens nécessaires & proportionnés à leurs forces, ne rien gêner, ne rien prématurer, & laisser à la nature & au tems, le soin (9) de porter l'ouvrage à sa perfection.

Je passe rapidement sur les événemens qui tiennent à la LOUISIANE. Les notes y suppléeront. Les différentes guerres que la France a soutenu contre (10) les Sauvages, depuis 1732 jusqu'en 1762, est ce qu'il y a eu de plus intéressant; elles servirent à prouver que les Colons de la LOUISIANE étoient animés du même esprit de patriotisme qui a rendu la conquête du CANADA si difficile. Mais je n'ai voulu considérer la LOUISIANE que du côté politique, & c'est dans cette vue que je m'arrête à un événement rapporté dans les différens mémoires, qui depuis deux ou trois ans ont paru sur cette Colonie.

La monnoie dont on s'y servoit étoit comme dans nos provinces de la nouvelle Angleterre,

terre  
gent.  
de l'  
chaq  
tité  
chan  
de m  
les é  
en d  
& la  
les d  
de c  
la p  
gouv  
conf  
deux  
effe  
in i  
grès  
L  
fible  
pro  
pag  
rép  
pui  
on  
n'av  
éto  
por  
Can  
qu'  
roi  
du  
Le  
aif  
int

terre, du papier ayant toute la valeur de l'argent. A la LOUISIANE ce papier étoit signé de l'Intendant, du Contrôleur & du Trésorier: chaque année on en retiroit une certaine quantité pour laquelle on donnoit des lettres de change sur le trésor royal en France. Rien de mieux entendu. On faillit tout à la fois, les échanges & les ventes. La communication en devenoit aussi plus intime entre la Colonie & la Métropole. La guerre de 1744 multiplia les dépenses, & empêcha de tirer des lettres de change. La quantité de papier répandu sur la place excédoit les sommes destinées par le gouvernement aux frais de cette Colonie: en conséquence on le retira en faisant perdre les deux cinquièmes à ceux qui en avoient. Faute essentielle qu'on présenta comme nécessaire & indispensable, mais qui a beaucoup nui aux progrès de la Colonie.

La paix de 1748 servit à rendre moins sensibles les maux que la perte sur le papier avoit produit. Le commerce interlope avec les Espagnols du nouveau Mexique & de la Havane, répandit beaucoup d'argent dans la Colonie depuis 1748 jusqu'à 1752. Mais un vice auquel on ne fit pas attention, est que ce commerce n'avoit pas pour base les denrées du cru; il étoit fondé sur l'affluence des étrangers qui apportoient avec eux leurs piastres & leur Bois de Campêche. Cet état florissant ne devoit subsister qu'autant que cette espèce de commerce durerait. Cependant tout le monde tourna ses vues du côté du négoce, & on négligea l'agriculture. Les terres furent abandonnées, des habitans aisés vendirent nègres & bestiaux pour prendre intérêt dans le commerce; mais dès 1752, lorsqu'

que Mr. de Kerlerac vint relever Mr. de Vaudreuil, les Espagnols ne paroissent plus à la LOUISIANE avec la même affluence; on accusoit ce gouverneur de les en avoir éloignés; mais s'il l'a fait dans l'intention de rappeler les Colons à l'agriculture, on n'aura tout au plus à se plaindre que des moyens qu'il a employés pour y parvenir. Ce qu'il y a de certain est que les interlopes Espagnols ayant cessé d'abonder à la LOUISIANE, cette Colonie se trouva surchargée de toutes les bouches inutiles que le commerce avec les Espagnols faisoit auparavant subsister. L'agriculture ayant été négligée ne fournissoit plus les mêmes ressources, la ville s'étoit peuplée aux dépens des campagnes.

La cupidité qui trouve toujours des moyens réels ou apparens de se satisfaire, en imagina un bien onéreux pour réparer le tort que l'éloignement des Espagnols occasionnoit: ce fut d'accroître les dépenses du Roi. Et on peut dire qu'elles n'eurent pas plus de bornes que les motifs auxquels elles devoient leur naissance & leurs excès. Les forts (11) que le Roi de France avoit dans différens endroits de la Colonie, étoient brigués. Ces Officiers, que la cupidité y conduisoit, portoient les dépenses à des sommes innouies; elles dépendoient de leurs caprices & de leur volonté. Ils tiroient des lettres de change que le Commissaire ordonnateur de la nouvelle ORLEANS étoit obligé d'accepter au nom du Roi. Tout cela se passoit pendant la guerre dernière, & l'on cite des traits de dépenses que l'on auroit peine à croire, tant elles sont fortes, & l'emploi ridicule.

La grande quantité de papier annonça la nécessité d'en diminuer la valeur, & avant que le  
Roi

Roi  
S. M.  
qu  
rédu  
les  
L. E.  
(  
fes  
Col  
cau  
heu  
der  
An  
tire  
que  
de  
cau  
les  
à f  
les  
mé  
fes  
su  
fo  
tes  
gl  
ve  
l'a  
fa  
Si  
cu  
le  
fi  
lu  
d  
p

Roi eût prononcé, le commerce y mit le taux. S. M. T. C. en usé beaucoup plus favorablement qu'on ne le comptoit. car les papiers ne furent réduits qu'à la moitié, au lieu qu'ils perdoient les trois-quarts sur la place de la nouvelle ORLEANS.

On sent aisément combien de pareilles secousses ont dû porter d'atteintes aux progrès de la Colonie. Bientôt elles se réunirent à d'autres causes assez sensibles pour produire l'état malheureux où étoit cette province, lorsqu'à la paix dernière les établissemens que le gouvernement Anglois voulut faire sur la partie cédée, m'y attirèrent à la suite des troupes. La connoissance que j'ai cherché à en acquérir, me met dans le cas de dire avec assurance que les deux principales causes de la foiblesse de cette Colonie dans tous les tems ont été, premièrement la négligence à faire fleurir l'agriculture, & par conséquent les moyens d'échanges; secondement, le peu de ménagement & le mal entendu dans les dépenses qu'on faisoit faire au Roi. On est très-persuadé que la LOUISIANE eût été en état de soutenir le CANADA, & de porter les conquêtes de la France jusques dans les possessions Angloises de l'Amérique-Septentrionale, si le gouvernement François se fût plus occupé qu'il ne l'a fait, des vrais moyens d'augmenter la puissance dans cette contrée du nouveau monde: Si on y eût animé les différentes branches de culture dont elle est plus susceptible que toutes les autres parties de l'Amérique-Septentrionale: si on eût ouvert des portes au commerce, qu'on lui eût présenté des moyens d'échange, & non de cupidité & de concussions; & qu'on n'eût pas quelque fois écouté le langage que cette

passion a fait tenir à ceux qui ont proposé de gêner quelques objets de culture sous le faux prétexte d'avantage pour le commerce.

Telle est l'idée que j'ai conçue des causes principales de l'état languissant de cette colonie, & nous serons convaincus de leur certitude, lorsque dans la seconde partie nous aurons considéré la LOUISIANE reprenant vigueur d'après les efforts des habitans devenus cultivateurs.

Ce tableau contiendra le tems écoulé depuis la paix jusqu'à l'arrivée des Espagnols, & les succès pendant un espace aussi court tendront à prouver ce que j'ai avancé dans cette première partie. *Que la négligence sur l'agriculture a été la principale cause de l'état de foiblesse où se trouvoit cette colonie en 1762.*

*Fin de la Première Partie.*





ETAT-PRESENT  
DE LA  
LOUISIANE.

SECONDE PARTIE.

*Ce qu'a été la LOUISIANE depuis la Paix de 1762,  
jusqu'à l'arrivée des Espagnols.*

**L**E FRANÇOIS chérit son Roi, comme l'Anglois est attaché à sa patrie; cet amour, plus désintéressé dans le premier, est digne d'aussi grands éloges. Ces deux différens mobiles produisent dans chacune de ces nations des actes semblables de patriotisme. Nous avons vu pendant la dernière guerre le Canadien ne connoître de bien & de bonheur que sous la domination François, & sacrifier pour cette domination, fortune, enfans & vie, & après la paix la moitié des habitans du Canada abandonner leurs terres, & s'exposer à mourir de faim en France plutôt que de jouir du bien-être que leurs possessions leur assuroient sous un gouvernement libre & paisible.

Voyons ce feu patriotique étendu jusqu'à la LOUISIANE chez tous les Colons qui se trouvoient sur la partie cédée aux Anglois.

Nous montrerons dans la troisieme partie de cet ouvrage cette étincelle principe d'un embrasement qui pouvoit produire la révolution la plus surprenante; mais occupons-nous à présent de ce qui s'est passé depuis la paix de 1762, jusqu'à l'arrivée de Dom ANTONIO D'WILLOA. Cette époque, qui comprend, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'âge viril de la colonie, ce tems si brillant, va nous paroître bien court.

Les ANGLOIS, comme je l'ai déjà dit, s'étoient fait céder la FLORIDE & toute la partie de la LOUISIANE qui est à l'est du fleuve MISSISSIPPI dont le cours devenoit commun aux deux nations *Angloises & Françoises*. Mais les François conservoient toujours l'Isle de la (12) nouvelle ORLEANS formée par le fleuve, par la riviere d'IBERVILLE, & par les lacs. Le contours de cette Isle est d'environ 150 lieues, mais toutes les terres n'en sont pas habitables, il n'y a à proprement parler que les rives du MISSISSIPPI qui le soient. (13) La ville est placée dans l'Isle qui porte son nom à trente-trois lieues de l'embouchure du fleuve, & à une lieue d'un petit bras de mer étroit joignant le lac Pontchartrain qui communique avec la mer. L'entrée de ce lac appartenante aux Anglois, le commerce leur étoit assuré de tous côtés avec les François dont les principaux établissemens sont sur l'Isle de la nouvelle Orleans, & ont communication avec cette ville par le fleuve & par les lacs. Les bords de la mer à PENSACOLE & à la MOBILE ne sont que des sables blancs très-peu propres à la culture, ce qui rendoit indispensable la communication & le commerce avec la Colonie Françoisé de la LOUISIANE. Le gouvernement Anglois l'avoit

l'avoit senti, & en laissant aux François l'Isle de la nouvelle ORLEANS, les Anglois se font assuré un commerce qu'il est impossible d'empêcher, & qui d'ailleurs est nécessaire & très-avantageux aux habitans.

Au moment où le traité de paix fut publié on vit, dans toute l'étendue de la LOUISIANE, les François dont les biens se trouvoient sous la domination Angloise, abandonner leurs terres, & se transporter avec leurs bestiaux & leurs nègres sur les terrains qu'ils croyoient François ainsi que le traité de paix l'annonçoit. Ils n'eurent dans certains endroits que le fleuve à traverser. Ils ne témoignent aucun regret d'avoir continuellement la vue des établissemens qu'ils abandonnoient.

Qui pourra refuser des éloges à de pareils sacrifices? Les promesses des Anglois, les facilités qu'ils donnerent, les avantages qu'ils présenterent, ne retinrent d'habitans François que ceux qui ne pouvoient abandonner leurs possessions sans s'exposer à mourir de faim.

Monsieur D'ABBADIE fut nommé gouverneur par le Roi de France de la partie de la LOUISIANE qui lui avoit été laissée par le traité de paix. La ville eut le titre de comptoir, & Mr. d'Abbadie en eut la direction, il réunit les deux charges d'intendant & de gouverneur de cette malheureuse colonie; ainsi l'état déplorable où il la trouva, ne lui laissa point l'espoir de la voir jamais au degré de splendeur où il sentoit qu'elle pouvoit être portée; cependant il employa en homme sage & entendu les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Il sentit que l'esprit de négoce & celui d'agiotage avoit séduit un très-grand nombre de personnes; pour en



en rappeler une partie à l'agriculture & en donner le goût & ôter l'espoir de faire fortune autrement: il diminua les dépenses excessives que faisoit le Roi, il donna une direction plus sûre & plus avantageuse à l'agriculture; il flatta l'espérance du colon, & travailla à procurer les débouchés des denrées qui pouvoient occuper un plus grand nombre d'habitans, comme le tabac & le ris. Enfin, il permit aux Anglois de commercer avec les habitans, il les engagea même à fournir des Nègres.

Aucun Gouverneur n'avoit encore saisi, comme Mr. D'ABBADIE, les vrais moyens de faire fleurir la LOUISIANE: mais elle étoit arriérée de 3 ou 4 années de revenus. Il falloit d'abord songer à la liquider. Les commerçans de la LOUISIANE devoient une grande partie des fonds qui leur avoient été confiés par les négocians de France; il falloit que Mr. d'Abbadie s'occupât des moyens de faire rentrer toutes ces sommes afin de rétablir le crédit de la colonie totalement perdue depuis la guerre. Il ne pouvoit y parvenir sans se faire des ennemis parmi les commerçans qui voyoient avec jalousie les Anglois tenir magasin à la nouvelle Orléans. Mais l'avantage du colon cultivateur devoit d'abord occuper Mr. d'Abbadie. Il étoit toujours assuré de faire revivre le commerce, & de s'attirer des éloges quand les (15) denrées accrues par les facilités présentées aux cultivateurs auroient pu fournir aux commerçans des moyens assurés d'échanges & de spéculations.

Une mort prématurée vint malheureusement enlever ce digne homme dans l'instant où il étoit le plus occupé des moyens de faire fleurir la colonie;

colonie; elle n'avoit encore éprouvé que foiblement combien ces moyens étoient efficaces & certains; auffi fa perte ne laiffa-t-elle pas tous les regrets qu'elle méritoit.

On le voyoit d'ailleurs remplacé par un homme (Mr. *Aubry*,) dont la valeur avoit mérité les plus grands éloges dans la guerre dernière & à qui les vertus sociales attiroient la considération générale. On ne fit pas réflexion que les qualités du bon guerrier & celles de l'homme privé n'entraînent pas celles qui font nécessaires à l'administration & à la régie politique & économique. Mr. *Aubry*, excellent grenadier n'avoit aucune des qualités propres à bien régir une colonie dans la position sur-tout où se trouvoit celle de la *Louisiane*. Il falloit un génie bien supérieur à celui de ce gouverneur pour achever l'important ouvrage commencé par Mr. d'*Abbadie*, & pour s'acquitter dignement de la commission délicate dont il alloit être chargé.

L'habitant qui sous Monsieur d'*Abbadie* avoit senti la nécessité de s'attacher à la culture des terres, & à qui les essais avoient prouvé les avantages qu'on en pouvoit retirer, ne se relâcha pas sous Mr. *Aubry*, de qui on avoit droit d'attendre autant de protection & de facilité qu'on en avoit reçu de la part de Mr. d'*Abbadie*.

Mais quelque tems avant sa mort, arrivée en 1765, ce Mr. d'*Abbadie* avoit reçu de la Cour de France avis de la cession de la *Louisiane* à l'*Espagne*; par acte passé à *Madrid* & à *Versailles* dans le tems du traité de paix de 1764. On ne sentit pas la raison pour laquelle cette cession avoit jusques-là été tenue secrète, & pourquoi la France avoit dans l'intervalle envoyé un Gouverneur & des troupes à sa solde. Le Roi de

France

*France*, en annonçant cette cession, ordonnoit à Mr. d'Abbadie de faire enrégistrer la lettre (16) au Conseil, afin que les différens états de la colonie pussent y avoir recours au besoin. (\*)

Je fus témoin de la consternation que cette nouvelle accablante répandit à la nouvelle *Orléans*: un découragement général s'en seroit suivi si l'on ne s'étoit flatté que cette cession n'auroit jamais lieu. On ne pouvoit comprendre que la *France* abandonnât une colonie aussi avantageuse pour son commerce d'*Europe*, & pour celui des *Antilles*; on sentoit combien peu l'*Espagne* en pouvoit retirer de fruit. On se figuroit encore, tant on craignoit de changer de domination, que la cession de la *Louisiane* étoit un arrangement politique qui ne dureroit qu'un tems; & ceux qui purent s'en persuader la réalité, redoublèrent d'ardeur pour se faire des revenus dans le désir & l'espoir de se créer un bien-être en *Europe*. Personne par conséquent ne songea à devenir Espagnol, tant la patrie est chère à tout cœur vertueux.

Ce fut alors qu'on éprouva ce qu'auroient produit l'encouragement & l'émulation dans les différens objets de culture. Les divers motifs qui animoient les habitans concourant tous au même but; l'industrie fut portée à son plus haut point: on vit s'élever par tout des machines tendantes à multiplier les forces, & à faciliter les ouvrages.

Partout les revenus doublerent; ils triplèrent même

(\*) Voyez cette Lettre dans les Notes, elle est de la plus grande importance pour l'éclaircissement des faits que je rapporterai dans la troisième partie de cet ouvrage.

même en quelques endroits. L'indigo de la *Louisiane*, déprisé jusqu'à ce jour, égala en valeur & en qualité celui de *St. Domingus* par les soins qu'on apporta dans sa fabrique. Des moulins à planches plus prompts & plus commodes, augmentèrent considérablement la branche du commerce, fondée sur l'exploitation des bois; on s'éleva du coton, on en éprouva la bonté en l'ouvrageant. Tout se vivifioit, & la Colonie de la *Louisiane* fut devenue l'établissement le plus riche, le plus peuplé & le plus puissant du nouveau monde.

On lit dans les Mémoires imprimés sur la Colonie qu'un grand nombre d'*Acadiens* se préparoient à quitter la nouvelle *Angleterre* pour venir joindre leurs compatriotes établis sur les bords du *Mississipi*, mais que la nouvelle de la cession de la *Louisiane* à l'*Espagne* décida les uns à rester où ils se trouvoient, & les autres à passer à *St. Domingus* ou à *Cayenne*. Plusieurs se font réfugiés en *France*, d'où on les a fait passer en *Corse*; des familles Canadiennes étoient en chemin pour s'établir à la *Louisiane* qu'elles croyoient Françoisse, mais instruites assez à tems du changement de domination, elles se fixerent au détroit: cependant qui eût été plus heureux que les *Acadiens* s'ils eussent voulu profiter des avantages que leur offroit le gouvernement Anglois? mais l'amour de la patrie l'emporta chez eux sur toute autre considération: ils n'aspiroient qu'après la domination Françoisse, ils s'exposèrent aux plus grands dangers pour en jouir. Ils eussent passé de préférence à la *Louisiane* dont le climat étoit plus semblable à celui de l'*Acadie*; quel avantage pour la *France*! quelle population pour la *Louisiane* si elle n'eût pas changé

changé de domination. „ Heureux ” dit encore l'Auteur d'un de ces Mémoires, „ heureux si la France n'avoit à regretter que ces „ généreux citoyens. Mais la perte totale de „ la Colonie de la *Louisiane* suivra nécessairement sa cession à une puissance aussi peu „ propre à en tirer le parti dont elle est susceptible.

En effet, si nous examinons les Colonies Espagnoles, qu'y verrons-nous? misere & oppression répandues sur un petit nombre d'infortunés habitans dispersés dans les immenses contrées, dont les cruautés de cette nation ont fait des déserts; des milliers d'esclaves plus malheureux mille fois que les animaux les plus maltraités, puisqu'ils ont une connoissance plus étendue des maux affreux qu'on leur fait souffrir, des milliers d'esclaves servans, dis-je, à tirer du sein de la terre les métaux méprisables qui ont attiré cette nation avide dans le nouveau monde. Les hommes, que dans les Colonies Espagnoles on veut bien honorer du titre de libres, sont tributaires nés de tous les gens que S. M. Catholique envoie pour commander à ses sujets. Chacun d'eux successivement s'y engraisse du sang des malheureux qu'il vexé & qu'il opprime; abusant du pouvoir qui lui est confié, ces tyrans se rendent arbitraires, & le malheureux qui oseroit gémir & se plaindre, seroit promptement victime d'un sentiment si naturel.

Est-il possible que sous un Roi juste, occupé en *Europe* à faire fleurir ses états, à y répandre l'abondance & la fertilité, est-il possible qu'il ne se rencontre pas une ame généreuse qui porte aux pieds de son trône auguste les cris lamentables

tables des malheureux qui habitent ses colonies ? Le tableau qu'on lui feroit des vexations horribles qu'ils éprouvent, toucheroit son ame grande & magnanime ; mais la cupidité écarte avec soin cet homme assez courageux pour parler au Monarque le langage de la vérité. Il en résulteroit bientôt la destruction des moyens que la rapacité des chefs trouve à s'affouir dans le sang des infortunés qu'elle accable de misère ; il y a trop de personnes intéressées à ce qu'ils subsistent.

Ce tableau, que la communication avec les Colonies Espagnoles, présentoit chaque jour aux habitans de la *Louisiane* sous des couleurs encore plus odieuses, fut porté à la nouvelle *Orléans* avec l'annonce de l'arrivée prochaine des Espagnols. L'effroi général dû nécessairement réveiller tous les sentimens patriotiques qui attachent les François à leurs Rois, & en général tout homme sensible à une domination qui veille à son bonheur & à sa félicité. Nous allons en voir les effets dans la 3<sup>me</sup> Partie de cet Ouvrage qui comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de M. d' *W'loa*, jusqu'à celle de M. *Orelly*. C'est malheureusement-là l'époque de la décadence de la *Louisiane*. Elle n'avoit eu depuis la paix quelque splendeur que pour prouver qu'elle en étoit susceptible. Nous verrons ses flatteuses espérances s'évanouir comme l'éclair succédé par l'orage.

*Fin de la Seconde Partie.*



C

ETAT



ÉTAT-PRÉSENT  
DE LA  
LOUISIANE.

TROISIEME PARTIE.

*Ce qu'a été la LOUISIANE depuis l'arrivée des  
Espagnols jusqu'à l'année 1771.*

PREMIERE SECTION.

*Depuis l'arrivée de Dom D'WILLOA, jusqu'à sa  
sortie de la Colonie.*

LORSQUE la postérité jettera un coup d'œil sérieux sur les siècles qui l'auront précédés, & qu'un sentiment naturel de justice & d'humanité fixera son attention sur les évènements qu'il mé reste à rapporter, elle aura peine à croire qu'un siècle aussi poli que le nôtre, ait pu produire des actes d'une aussi cruelle sévérité; elle confrontera les époques, & sera tentée de placer des faits aussi peu croyables à ces tems de barbarie, où le cœur humain, abandonné à lui-même, étoit capable des traits les plus sanguinaires.

Lorsque

Lors  
aussi in  
qui a é  
Louisian  
ques lu  
elle vo  
moins e  
l'infort  
La v  
par ceux  
qu'il abh  
qu'il cro  
gémiffen  
Le f  
marque  
génére  
le patri  
tus, la  
à jama  
la barb  
que l'é  
quables  
le plus  
mort.  
abbatte  
élevée  
reux d  
dence  
raison  
Au  
qui or  
Il s  
France  
jusqu'  
de la

Lorsque la postérité lira qu'un jugement, aussi inique & aussi plein d'inhumanité que celui qui a été porté contre quelques habitans de la *Louisiane* est émané d'une Cour où régnerent quelques lumières à côté-même de la Philosophie, elle voudra douter de la vérité des faits, au moins en tirera-t-elle cette réflexion du sage sur l'infortune attachée au trône.

*La vérité n'en approche jamais : trompé chaque jour par ceux qui l'entourent, le meilleur Roi fait le mal qu'il abhorre, & laisse vivre dans l'impunité le criminel qu'il croit innocent ; tandis que des familles éplorées gémissent de la mort du juste.*

Le flambeau de la vérité à la main, je vais marquer avec attention les pas de ces hommes généreux dont je ne pourrai jamais assez louer le patriotisme ; & de ces hommes dont les vertus, la fermeté & la grandeur d'ame, honoreront à jamais l'humanité, de ces hommes enfin, que la barbare animosité semble avoir choisi, pour que l'éclat de leur mérite les rendit plus remarquables. Tel, dans un troupeau nombreux, le plus gras & le plus apparent, est destiné à la mort. Tel dans son jardin ce cruel Romain abbattoit les têtes de pavots que la nature avoit élevée au-dessus des autres. Emblème malheureux d'une cruauté réfléchie qu'on nomme prudence, & politique, mais que le sage traite, avec raison, de barbarie.

Au reste, rapportons préalablement les faits qui ont préparé ce cruel événement.

Il s'écoula un an depuis la lettre du Roi de France qui annonçoit la cession de la *Louisiane*, jusqu'au moment où Dom Antonio d'Wlloa écrivit de la *Havane* au Conseil supérieur de la *Nonvelle-Orléans* ;



*Orléans*, une lettre dans laquelle il prit le titre de Gouverneur de la *Louisiane*. (18).

Annouer la protection d'un Roi bienfaisant, étoit disposer les cœurs à la reconnaissance; & ce fut ce sentiment qui prépara la réception brillante qu'on fit à Monsieur d'*Wlloa*.

Quelqu'un qui a été menacé d'un grand danger, croit en être préservé à la moindre apparence de secours, quelque cruelle & barbare que soit la main qui le lui présente. Telle étoit la position des habitans de la *Louisiane*. Ils frémissaient avec raison des cruautés & des vexations qui accabloient les colonies Espagnoles; mais on doit caresser pendant quelque tems un animal qu'on veut assujettir au joug; personne ne douta que les premières années de cette nouvelle domination ne fussent marquées au coin de la bienfaisance & de l'équité. L'espérance, compagne fidelle du désir, faisoit regarder la retraite en *Europe* comme très-facile au bout de quelques années, & on crut qu'au moment où se feroit la prise de possession, on marqueroit un terme à ceux qui seroient décidés à se retirer de la colonie.

Le début du Gouverneur Espagnol fut trop flatteur pour ne pas séduire les trois quarts des colons; mais les gens sensés découvrirent aisément le poison couvert de miel . . . quelques superstitieux regarderent comme un fâcheux pronostic les éclairs & les orages qui accompagnent les Espagnols depuis leur entrée dans le fleuve, jusqu'à leur arrivée à la *Nouvelle-Orléans*. Laissons aux siècles d'ignorance leurs augures & leurs auspices . . . parcourons les faits . . .

Ils

Ils suff  
esprits les  
Politesf  
épargné  
qu'on av  
tions qu'  
ment bon  
ses atten  
cette cor  
d'un hom  
pagnol p  
aux Fran  
trer ains  
a paru.

Dom A  
posoit du  
les lumie  
hommes.  
met à p  
cette im  
qui recti  
cette am  
les cœurs  
voit pas  
clémence  
• Entété,  
imaginé.  
porteme  
rieux, f  
dans ses  
rogant c  
quand o  
pos; san  
son cabi  
ger; vo  
corps .

Ils furent pour porter la terreur dans les esprits les plus fermes.

Politeses, égards, prévenances, rien ne fut épargné pour prouver à *Dom Willoa* le désir qu'on avoit de répondre aux heureuses intentions qu'il témoignoit. Le Créole, naturellement bon, crédule, généreux & sensible, poussa ses attentions jusqu'à la bassesse. Peut-être cette conduite attira-t-elle le mépris intérieur d'un homme qui avoit sucé cette haine que l'Espagnol porte à toutes les nations, & sur-tout aux François. Elle ne tarda pas à se démontrer ainsi que son caractère. Le voici tel qu'il a paru.

*Dom Antonio d'Willoa*, homme à qui l'on supposoit du savoir & de l'érudition, n'avoit pas les lumières nécessaires pour bien conduire des hommes. Il n'avoit pas cette pénétration qui met à portée de les connoître; il n'avoit pas cette impartialité qui fait éviter l'injustice, ou qui rectifie un jugement faux. Il n'avoit pas cette aménité, cette douceur, ce liant qui gagne les cœurs, & sur-tout celui du François: il n'avoit pas ce mélange heureux de sévérité & de clémence qui fait punir & pardonner à propos. Entêté, rien n'étoit mieux que ce qu'il avoit imaginé. Violent, il confondoit dans ses emportemens tous ceux avec qui il traitoit; impérieux, sa volonté devoit faire loi; minutieux dans ses projets; tracassier dans l'exécution, arrogant quand on lui cédoit; timide & souple quand on lui résistoit; inconsideré dans ses propos; sans dignité, sans générosité, renfermé dans son cabinet, ne se montrant que pour désobliger; voilà l'homme quant à l'ame. Quant au corps . . . . . il est difficile d'être plus

petit & plus mince que l'étoit *Dom Antonio d'Wlloa*, une voix foible & aigre annonçoit son caractère. Sa phyfionomie, quoiqu'aflez régulière, avoit cependant quelque chofe de faux; de gros yeux, qui toujours baiffés vers la terre, ne lançoient que des regards échappés, cherchant à découvrir fans fe laiffer démêler. Une bouche dont le ris forcé annonçoit la fourberie, la duplicité & l'hypocrifie, terminoit le Portrait de *Dom Antonio d'Wlloa*.

Plaçons celui du Gouverneur François, pour fervir de pendant à celui-ci. La connoiffance du caractère nous met à portée de juger les actions fouvent avec plus de certitude, qu'on ne peut juger du caractère par des actions la plupart du tems mal rapportées.

Mr. AUBRY étoit un petit homme sec, maigre, laid, fans noblèffe, fans dignité, fans maintien. Sa figure l'auroit fait croire hypocrite, mais ce vice venoit chez lui d'un excès de bonté qui le faisoit accéder à tout dans la crainte de déplaire, tremblant fur les suites des actions les plus indifférentes, effets naturels d'un efprit fans reffources & fans lumieres; fe laiffant toujours guider, & dès-lors s'écartant fouvent du vertueux dans fa conduite; religieux par foibleffe plutôt que par principe, incapable de vouloir le mal; mais le faifant par molleffe humaine charitable; fans générofité ni réflexion, brave guerrier, mais mauvais chef; défirant les honneurs & les dignités, mais n'ayant pas aflez de fermeté & de capacité pour en foutenir le poids.

Voilà le portrait des deux hommes qui ont fait la perte de la Colonie de la LOUISIANE, le premier par méchanceté, le fecond par foibleffe; l'Efpagnol par haine & par animofité, le

Fran-

François par ignorance de ses pouvoirs, & de ce qu'il devoit à la place qu'il occupoit.

*Voyons-les en actions.*

LA prise de possession au nom du Roi d'Espagne, étoit le premier acte qui eût dû suivre l'arrivée de Mr. d'WILLOA à la nouvelle ORLEANS. Mais 80 mauvais soldats qu'il avoit amenés avec lui, ne lui parurent pas assez respectables pour contenir une Colonie dont il avoit conçu l'idée la plus défavorable; & ce fut le prétexte qu'il alléguoit lorsqu'on le somma de prendre possession. On lui offrit de laisser les troupes Françoises à la solde d'Espagne; mais les soldats demanderent hautement leur congé. Le tems de leur engagement étoit triplé; & on n'auroit pu sans injustice les forcer à servir un autre prince; aussi les garda-t-on toujours à la solde de France, parceque M. d'WILLOA menaça de se retirer, si on continuoit à le presser sur la prise de possession, & d'aller rendre compte au Roi son maître, des motifs de sa retraite.

M. AUBRY, craignant d'indisposer contre lui les Cours de Versailles & de Madrid, s'il continuoit ses instances, acquiesça à tout ce que voulut Mr. d'WILLOA, cessa de le presser sur la prise de possession, & se laissa absolument conduire par les caprices de cet homme.

Parcourons les Mémoires qui ont paru sur la révolution arrivée dans ce pays, nous y verrons Mr. AUBRY faisant à la suite de Dom WILLOA l'office d'un Sergent-Major, & souvent celui de valet. Nous le verrons suivre

aveuglément ses volontés, & lui obéir avec le même empressement qu'à son supérieur. Nous verrons à chaque pas ce Gouverneur François & son autorité exposés aux humiliations & au mépris d'un Espagnol plein d'arrogance. Cependant les troupes Françaises continuerent de faire le service sous le drapeau de leur nation. Les 80 soldats Espagnols étoient cazernés & n'avoient aucun emploi. Le conseil jugeoit au nom du Roi de France, & il paroissoit naturel que jusqu'à la prise de possession, tous les ordres émanassent de M. AUBRY. C'étoit à lui que toute la Colonie s'adressoit: vouloit-on demander quelque chose à Mr. d'WLLLOA, il renvoyoit toujours à la prise de possession, & on regardoit ce moment-là, comme devant marquer le changement de domination.

La lenteur de l'Espagnol à remplir cet acte authentique & nécessaire laissoit l'espoir, qu'il auroit dégoûté sa nation d'un pays qu'il disoit chaque jour ne pas convenir à l'Espagne, & cet espoir étouffoit une partie des gémissemens qu'arrachoit sa conduite.

Quand Dom WLLLOA fut suffisamment certain d'avoir par ses menaces effrayé l'esprit faible, & séduit par ses promesses le cœur intéressé de Mr. AUBRY, il ne garda plus de ménagemens. Avoit-il besoin de conférer avec le Gouverneur François, il l'envoyoit chercher par un sergent ou par son négre. Lui parloit-il? c'étoit avec l'arrogance d'un supérieur insolent. Une seule fois l'impertience emut AUBRY qui la releva. On vit le souple Espagnol mollir & céder, pour reprendre peu après, avec plus d'assurance, un empire qu'on eût craint de lui disputer long-tems.

La

La colonie voyoit chaque jour avec la plus vive indignation M. Aubry, attendant des heures entières dans l'anti-chambre de M. d'Wlloa, le moment où cet homme altier daigneroit paroître. L'autorité étoit affoiblie; la dignité royale étoit avilie dans la personne qui étoit faite pour la soutenir: tous les François ressentoient vivement cette humiliation; & lorsqu'elle tombe sur des cœurs peu faits pour l'éprouver, elle produit la fureur & la rage, si la vengeance n'est pas assez prompte.

Chaque jour Dom Wlloa étendoit ses pouvoirs, & M. Aubry ne conservoit plus que l'apparence de l'autorité (\*); cela fut au point qu'on ne distingua plus le chef. Chacun d'eux donnoit des ordres; cependant M. Aubry renvoyoit souvent à M. d'Wlloa, & l'Espagnol affétoit alors de laisser toute l'autorité à M. Aubry; disant toujours qu'il n'avoit pas pris possession. Cependant il avoit persuadé le contraire à la Cour, & voici comment.

Il y eut un acte passé entre M. Aubry & Dom Wlloa, par lequel le premier convenoit avoir remis à l'Espagnol, la Colonie de la *Louisiane* conformément aux ordres du Roi son maître, & en vertu des pouvoirs que le dit Dom Wlloa, avoit reçu de la Cour. Cet acte signé des deux gouverneurs seulement, fut fait double & dut être échangé aux deux Cours.

On

(\*) Nous verrons cependant plus bas M. AUBRY avouer en plein Conseil que Dom Wlloa ne lui avoit jamais fait voir qu'une simple lettre de M. de GRIMALDI, écrite en Espagnol que M. AUBRY n'entendoit pas, & cette lettre annonçoit à M. d'Wlloa qui l'expliqua, sa nomination au gouvernement de la LOUISIANE.

On s'imagine peut-être qu'un pareil traité fut rendu public, qu'il fut lu, affiché, & accompagné de tout l'appareil qui annonce un changement de domination; point du tout. Les habitans de la Louisiane n'eurent pas même en cette occasion la satisfaction nécessaire qu'on donne à un esclave vendu, celle de savoir le moment où il doit obéir à son nouveau maître. Mr. *Aubry* ne communiqua cet acte inique & informe qu'à deux personnes, après avoir exigé d'elles le plus grand secret; & celles-ci ne l'ont divulgué qu'après la révolution.

Mais il ne suffit pas d'avoir mis sous les yeux du lecteur cet acte invalide & injuste; écoutons le détail des moyens qu'employa Mr. *d'Wlloa* pour l'arracher de Mr. *Aubry*; c'est ce dernier qui va parler.

„ Dom *Wlloa*, intimidé par les représentations du commerce au conseil & par quelques propos menaçans, lachés à dessein à ses oreilles, se retira au port de la *Balife* qui est à l'embouchure du fleuve à 32 lieues de la capitale. J'en reçus une lettre par laquelle il me mandoit avoir à me communiquer des choses de la plus grande importance. J'hésitai d'abord si j'abandonnerois mon gouvernement; mais les circonstances me parurent exiger cette démarche de ma part, & je me rendis à la *Balife*. M. *d'Wlloa* me représenta que les deux Cours trouveroient peut-être mauvais que la prise de possession n'eût pas été faite, que je devois savoir qu'il lui avoit été impossible de la faire; que cependant, pour satisfaire les deux Monarques, il me prioit de signer un acte qu'il me présenta, par lequel je convenois lui avoir remis la colonie, en vertu du pouvoir que j'avois

„ j'avois de ma Cour, & lui de la sienne. Une  
 „ transaction aussi informe me révolta, & j'exi-  
 „ geai une prise de possession authentique, &  
 „ qui ne pût être ignorée de personne, telle en  
 „ un mot que le bon sens, l'usage, & le droit  
 „ des gens, la demandoient. Mr. d'*Wlloa* essaya  
 „ de m'en prouyer l'inutilité, je le pressais;  
 „ alors il me promit de prendre possession aus-  
 „ sitôt son retour en ville. Je fus quelques  
 „ jours incertain. Mr. d'*Wlloa* étoit continuelle-  
 „ ment après moi; tantôt il me prioit, tantôt  
 „ il me menaçoit de se plaindre de mon refus:  
 „ j'étois fort embarrassé; mais à la fin j'acceptai  
 „ une proposition qu'il me fit & qui me parut  
 „ remplir l'objet de la publicité. Je signai l'acte  
 „ dont j'ai parlé, à condition que la prise de  
 „ possession se feroit publiquement, aussitôt le  
 „ retour de Mr. d'*Wlloa* en ville, & que l'acte  
 „ qui se passoit entre nous, seroit lu publique-  
 „ ment devant la garnison de la *Balife*, qui se-  
 „ roit aussitôt relevé par un détachement Es-  
 „ pagnol. ”

N'avez-vous jamais vu un enfant qu'un pé-  
 dagogue severe menace, prie, intimide pour lui  
 faire faire quelque chose qu'il exige? l'enfant  
 résiste, pleure, se défend, se fâche, & finit ce-  
 pendant par céder, mais sous certaines condi-  
 tions qui lui paroissent une victoire complete,  
 remportée sur son maître. Tel étoit Mr. *Aubry*  
 vis-à-vis Dom *Wlloa*: mais achevons le recit  
 du Gouverneur François.

„ L'acte passé entre nous deux ”, continue  
 M. *Aubry*, „ il fut convenu que chacun en en-  
 „ verroit une copie à sa Cour. Je donnai or-  
 „ dre à Mr. de *Lomer*, officier François, com-  
 „ mandant à la *Balife*, de tenir sa troupe sous  
 les



„ les armes le lendemain à huit heures; Dom  
 „ *Wloa* donna le même ordre à l'officier Espag-  
 „ nol qui l'avoit accompagné avec un détache-  
 „ ment; mais à la pointe du jour, je vis entrer  
 „ M. d'*Wloa* dans ma chambre, qui me fit  
 „ sentir qu'il étoit inutile de lire cet acte de-  
 „ vant la troupe de la *Balife*, puisqu'il ne tar-  
 „ deroit pas à se rendre en villè. Je donnai  
 „ contr'ordre à l'officier François, & il en fit  
 „ autant de son côté vis-à-vis de l'officier Es-  
 „ pagnol. Je retournai le lendemain en ville,  
 „ & laissai Mr. d'*Wloa* à la *Balife*.

Il s'éleva, peu de tems après, des différends  
 pour le service entre le gouverneur Espagnol &  
 l'officier François, commandant au port de la  
*Balife*. Ce dernier reçut ordre de Mr. *Aubry*.  
 d'obéir à Mr. d'*Wloa*, comme à lui-même; en  
 conséquence, tout émane de l'Espagnol, rien  
 ne s'exécute que par ses ordres: il change l'éta-  
 blissement de la *Balife* (19), le place sur le cô-  
 té gauche du fleuve, s'y transporte, & y arbo-  
 re le pavillon d'Espagne. On voyoit flotter de  
 l'autre côté celui de France, & il y avoit tou-  
 jours un officier & un détachement François.

Ce fut encore pendant son séjour à la *Balife*,  
 que Mr. d'*Wloa* fit partir 12 batteaux chargés  
 de troupes & de munitions pour aller prendre  
 possession des (20) Illinois dans le haut du fleu-  
 ve. Toute la colonie parut étonnée de cette  
 infraction aux usages reçus: rien ne sembla plus  
 extraordinaire que de voir dans le même pays  
 deux gouvernemens différens, deux pavillons &  
 deux chefs. On courut chez Mr. *Aubry*, qui  
 chercha à rassurer, en disant qu'il commandoit  
 toujours jusqu'à la prise de possession, qu'il an-  
 nonça devoir être faite à l'arrivée de Mr. d'*Wloa*.

Ce

Ce moment étoit toujours retardé ; les troupes, disoit l'Espagnol, étoient en route, il les prétendoit rendues à la *Havane* ; mais on savoit, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avoit dans ce port pour la *Louisiane* que 15 ou 20 personnes destinées à remplacer un pareil nombre de morts ou de déserter.

Qui n'est pas indigné au recit d'une pareille conduite ? quelles ménées sourdes & basses ! Ce n'est cependant que sur cet article illégal que Mr. *Orsly* a pu juger comme Espagnols, des gens qu'on avoit cédés, sans même le leur dire. Mais tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici, n'est qu'une légère esquisse en comparaison de tout ce qui me reste à tracer, & de ce que je suis obligé de passer sous silence, dans la crainte d'être long.

Il arriva de l'argent de la *Havane*. M. d'Wlloa savoit que le défaut de paiement avoit attiré une partie des murmures : il espéra en les apaisant, pouvoir reparoitre en ville avec un peu plus de sûreté pour ses jours : car, suivant l'idée qu'il s'étoit formée, il craignoit continuellement que ces Colons n'attentassent à sa vie (\*).

De retour à la ville il se montra plus honnête, flatta des plus belles espérances, laissa entrevoir des projets avantageux qu'il n'avoit pas ; lut des lettres de satisfaction qu'il supposoit avoir reçues de sa Cour sur la conduite des habitans à son égard. Il flatta la cupidité, promit de prendre bientôt

(\*) Cette crainte étoit pardonnable à un homme qui, si l'on en croit le rapport public, avoit été obligé de s'évader nuitamment de la ville où il commandoit au *PÉROU*, ayant appris que les habitans mécontents vouloient le brûler dans sa maison.

ures ; Dom  
ficier Espag-  
un détache-  
je vis entrer  
qui me fit  
cet acte de-  
qu'il ne tar-  
Je donnai  
& il en fit  
l'officier Es-  
ain en ville,

s différends  
Espagnol &  
port de la  
Mr. *Aubry*.  
même ; en  
agnol, rien  
hange l'éta-  
e sur le cô-  
& y arbo-  
bit floter de  
avoit tou-  
rançois.

à la *Balife*,  
aux chargés  
ler prendre  
aut du fleu-  
e de cette.  
sembla plus  
même pays  
pavillons &  
*Aubry*, qui  
ommandoit  
, qu'il an-  
r. d'Wlloa.

Ce

bientôt possession, & ramena un peu le calme dans les esprits. Mais ce calme ne dura qu'autant qu'il put contenir son caractère; & surtout, sa haine & son mépris pour les François.

( 21 ) Malgré les plaintes qu'il en a fait mille fois, M. d'Wlloa n'éprouva jamais de la part des habitans que politesses, honnêtetés & déférences. Les plaintes & les murmures se portoi-ent à M. Aubry qui les appaisoit; exhortoit à la patience, assuroit que la Cour de France étoit informée par toutes ses lettres des justes sujets de mécontentement des Colons.

Cependant la tyrannie s'établissoit, & le despotisme prenoit de nouvelles forces. On annu-loit les ordonnances ou on les rendoit inutiles; les sujets du Roi de France étoient maltraités, & emprisonnés par ordre d'un homme à qui nul acte public & reconnu ne donnoit de l'auto-rité.

Jamais position n'avoit été plus cruelle & plus critique que celle des habitans de la *Louisiane*. La Colonie étoit-elle cédée, ou ne l'étoit-elle pas? Si elle l'étoit, pourquoi M. d'Wlloa ne prenoit-il pas possession? & pourquoi M. Aubry continuoit-il à gouverner? pourquoi le conseil jugeoit-il au nom du Roi de France? Si au contraire la colonie n'étoit pas cédée à Espagne, que faisoit Mr. d'Wlloa à la *Louisiane*? pourquoi commandoit-il sans que Mr. Aubry s'y opposât? pourquoi, dans le même tems, l'autorité Françoisé étoit-elle la seule reconnue & pré-dominante? à quoi pouvoit tendre ce mélange d'autorité, d'autant plus funeste qu'on ne sa-voit à qui s'adresser pour la réparation des maux qu'on éprouvoit chaque jour.

L'acte de cession, s'il avoit eu son effet, de-voit

voit  
félici  
souve  
de F  
qui n  
turel  
félici

M  
saint  
tions  
tous  
çoit  
fero  
M. A  
Fran  
quel

(  
au c  
Fran  
là le  
poi  
d'y  
pou  
pro  
Fra  
ils  
me  
dél

av  
l'e  
tr  
le  
po  
co  
ne  
pr

voit emmener sous une nouvelle domination la félicité dont on ne pouvoit encore avoir perdu le souvenir. Telle étoit la promesse sacrée du Roi de France à ses sujets de la *Louisiane*, promesse qui ne faisoit que confirmer ce sentiment si naturel, que les Rois n'ont reçu de pouvoir que pour la félicité des peuples.

Mais vis-à-vis de qui réclamer ces droits saints de l'humanité? à qui faire des représentations? M. d'Wlloa n'en écoutoit point, assuroit toujours qu'il n'en avoit pas le droit, & menaçoit des plus grands châtimens ceux qui lui en feroient lorsqu'il seroit reçu. S'adressoit-on à M. Aubry, il promettoit l'appui de la Cour de France, & les maux ne faisoient que croître; quelle affreuse perplexité!

(22) Un édit annoncé d'Europe mit le comble au désespoir. Plus de communication avec la France, des impôts, des surcharges; étoit-ce là le prélude de la félicité promise? Perdre l'espoir de communiquer avec sa patrie, & douter d'y jamais pouvoir rentrer. Quelle perspective pour des François dont les sacrifices avoient prouvé l'attachement à leur Prince? pour ces François qui ne respiroient qu'après le moment où ils pourroient aller renouveler en Europe un serment de fidélité dont rien ne les avoit encore déliés.

Ici ces sentimens patriotiques se reveillerent avec toute l'énergie que pouvoit leur donner l'essai d'un pouvoir tyrannique avant même d'être reconnu. Le desir de s'y soustraire, dut être le premier mouvement qui succéda à ces transports. Mais le faire sans être criminels; voilà comme pense le François. On n'accusa certainement pas les habitans de s'être écarté de ce principe.

Ils avoient plusieurs moyens de se dérober à la tyrannie naissante, & de jouir des droits que la nature & des promesses royales leur donnoient au repos & au bonheur. Ils savoient que sous le gouvernement Anglois, ils auroient toutes les prérogatives de la liberté. Ils voyoient les Bretons vainqueurs, leur tendre les bras; ils n'avoient que le fleuve à traverser, & ils étoient à l'abri des vexations. Mais un serment de fidélité les attachoit à la France. Rien encore n'avoit détruit ce lien cher & sacré. Devoir, amour, honneur, tout s'opposoit à leur émigration; tout les empêchoit d'écouter les propositions favorables du gouvernement Anglois; tout enfin, les obligeoit à fermer l'oreille aux promesses flatteuses qu'on faisoit à ceux qui voudroient s'établir sur les possessions de S. M. Britanique.

On ne pouvoit pas se plaindre à la Cour d'Espagne des maux dont menaçoit Mr. d'Wlloa, & dont il accabloit la Colonie: on étoit autorisé à croire que des raisons politiques tenoient les deux Cours de Madrid & de Versailles en suspens sur la possession de la Louisiane, puisque l'Envoyé d'Espagne ne faisoit pas valoir ses pouvoirs. Il pouvoit être considéré comme chargé par sa Cour d'examiner la Colonie, & de lui en rendre compte. On fait que M. d'Wlloa n'a souvent pris que le titre d'inspecteur. En cette qualité, dans tous les cas imaginables, n'ayant pas pris possession, & ne s'étant pas fait reconnoître, il n'avoit aucun droit au commandement, encore moins à la vexation; car la prise de possession ne lui auroit même pas donnée ce dernier droit si contraire aux ordres, aux volontés, & aux désirs du Roi son maître. Une autre raison confirmoit les François dans l'idée que des arrangements

gemens pa  
nie de la  
Aubry n'a  
C. qui, a  
au gouver  
Colonie a  
sonne, ch  
tholique.  
que M. d

Les ha  
donc tou  
& l'étant  
session,  
soit de c  
chés à u  
courir à  
établi po  
leur ren  
en anno  
difficulté  
donné à  
lettre de  
afin que  
avoir rec  
afficher,

Les l  
vre d'ar  
lettre. d  
une Re  
contre  
lequel i  
justice  
verner  
derent  
ils avo  
lonie a

gemens particuliers conservoient encore la Colonie de la Louisiane à la France; c'est que M. Aubry n'avoit pas exécuté l'ordre de S. M. T. C. qui, annonçant l'ordre de cession, ordonne au Gouverneur de la Louisiane, de remettre cette Colonie aussitôt qu'il se présentera quelque personne, chargée de la recevoir au nom du Roi Catholique... au moins étoit-on autorisé à croire que M. d'Wlloa n'étoit pas cette personne.

Les habitans de la Louisiane, se regardant donc toujours comme sujets du Roi de France, & l'étant en effet (puisque aucune prise de possession, aucun acte public, soit de leur part, soit de celle de leurs Chefs, ne les avoit attachés à une autre domination,) ne pouvoient recourir à d'autre tribunal qu'à celui de S. M. T. C. établi pour le soulagement de ses sujets, & pour leur rendre justice au besoin. Le Roi de France, en annonçant la cession, sembloit prévoir les difficultés qu'elle entraîneroit, puisqu'il est ordonné à Mr. d'ABBADIE de faire enregistrer la lettre de son Roi au Conseil supérieur de la Louisiane, afin que les différens états de la Colonie puissent y avoir recours au besoin, & de la faire publier & afficher, ce que Mr. d'Abbadie avoit exécuté.

Les habitans de la Louisiane pouvoient-ils suivre d'autre route que celle que leur traçoit la lettre du Roi? En conséquence, ils dressèrent une Requête (23) où une partie de leurs griefs contre Mr. d'Wlloa étoit exposée. Celui contre lequel ils pouvoient se récrier avec le plus de justice, étoit son obstination de vouloir gouverner sans avoir pris possession; & ils demandèrent que cet homme, de la tyrannie duquel ils avoient tout à redouter, se retirât de la Colonie avec sa frégate & les Espagnols qu'il avoit

D amenés,

de dérober à  
droits que  
donnoient  
que sous le  
toutes les  
oyoient les  
bras; ils  
ils étoient  
serment de  
Rien enco-  
sacré. De-  
soit à leur  
écouter les  
ement An-  
ner l'oreille  
à ceux qui  
ns de S. M.

Cour d'Ef-  
d'Wlloa, &  
it autorisé à  
ent les deux  
suspens sur  
e l'Envoyé  
ouvoirs. Il  
argé par sa  
ni en rendre  
n'a souvent  
ette qualité,  
ant pas pris  
nnoître, il  
ent, encore  
e possession  
ernier droit  
és, & aux  
utre raison  
e des arran-  
gemens

amenés, & que la prise de possession fût retardée jusqu'à ce que S. M. T. C. eût ordonné de leur fort. Cette Requête, signée du plus grand nombre des habitans, fut portée au Conseil supérieur, & le jour de l'assemblée générale fut marqué au 28 Octobre 1768.

Mr. d'Wlloa, effrayé des démarches des habitans, concerta avec Mr. Aubry sur les moyens d'y mettre empêchement. Ils n'en trouverent pas de plus efficace & de plus prompt que de menacer pour intimider : mais difficilement la terreur s'empare-t-elle des gens que le bon droit conduit : des séditieux eussent été effrayés, mais ces colons étoient bien éloignés de vouloir l'être. Ils suivoient une marche dictée par leur Roi, ils s'adressoient à son tribunal ; mais par-là ils détruisoient l'ouvrage de Mr. d'Wlloa ; ils oppoient un obstacle légal aux chaînes qu'il vouloit imposer. Mr. d'Wlloa menaça de faire pendre, d'envoyer aux chaînes . . . . Mr. Aubry promit de le soutenir. Les habitans, informés de ces résolutions, se transporterent chez Mr. Aubry, lui représenterent les maux dont ils étoient accablés, & la nécessité de s'opposer aux violences d'un homme qui n'avoit aucun titre reconnu. Ils lui rappellerent la lettre du Roi qui leur enjoit de s'adresser au Conseil pour la ratification des articles de la cession. On l'assura de plus que Mr. d'Wlloa n'avoit rien à craindre pour ses jours (\*); qu'on respectoit le

(\*) On fit plus, on offrit à Madame d'Wlloa, effrayée par les craintes de son mari, une garde des principaux jeunes gens de la ville. Mr. d'Wlloa s'obstina à la refuser, & se réfugia à bord de sa Frégate, pour se mettre, disoit-il, à l'abri de toute insulte. Une conduite aussi ouverte,

le titre d  
tems on  
blé pron  
Mr. d  
armées  
s'opposé  
à Mr. d  
il y fut  
Colonie  
la prise  
S. M.  
des hab  
aller p  
Colonie  
mois a  
dans p  
se rép  
léans.  
au pay  
meure  
pre a  
voir l  
habita  
rapport  
cet é  
& la  
décer  
que  
acco

ouve  
bitan  
a ac  
N  
conc  
les

le titre dont il se disoit revêtu; mais en même tems on prioit Mr. Aubry que le Conseil assemblé prononçat.

Mr. Aubry promit que les troupes ne seroient armées que pour empêcher le désordre, & pour s'opposer aux violences qu'on voudroit faire à Mr. d'Wlloa. Il assista lui-même au Conseil; il y fut décidé que Mr. d'Wlloa sortiroit de la Colonie, ainsi que tous les Espagnols, & que la prise de possession ne seroit point tentée que S. M. T. C. n'eût répondu aux représentations des habitans, & on nomma des députés pour les aller porter. Mr. d'Wlloa sortit en effet de la Colonie. NB. Sa Frégate n'en partit que cinq mois après; les garnisons qu'il avoit envoyées dans plusieurs forts qui sont le long du fleuve, se replierent toutes sur celle de la Nouvelle Orléans. Tout cela se passa sans la moindre insulte au pavillon Espagnol, ni aux Espagnols qui demeurèrent dans la Colonie. C'est de leur propre aveu que la Cour d'Espagne auroit dû recevoir le témoignage de la conduite modérée des habitans dans ces circonstances critiques. Le rapport unanime de tous les étrangers fait de cet événement la chose la plus extraordinaire & la plus suprenante pour le bon ordre, à la décence & à la modération auxquels il sembloit que tout le monde contribuoit d'un commun accord. Ces témoignages d'attachement au Roi de

ouverte, des procédés aussi honnêtes de la part des habitans, n'annonçoient pas la révolte dont Mr. d'Wlloa les a accusés.

NB: Si l'on veut des détails plus circonstanciés sur la conduite des habitans, en cette occasion, qu'on parcourt les mémoires qui se trouvent parmi les notes.



de France, furent les seules clameurs qui troublerent la tranquillité & le silence pendant trois jours que les habitans furent assemblés à la Nouvelle-Orléans. Aussitôt le départ de Mr. d'Wlles, le calme & la tranquillité régnerent; Mr. Aubry éprouva l'obéissance la plus marquée de la part des habitans, & l'on attendoit les nouvelles de France avec le doux espoir de ne point changer de domination.



ETAT.

ÉT  
L  
D  
Depuis  
O  
de l'a  
siane  
Frân  
rend  
y ét  
la c  
qu'il  
tous  
se f  
de  
d'W  
d'É  
po  
cri  
d'p

ÉTAT-PRÉSENT  
DE LA  
LOUISIANE.

TROISIEME PARTIE

DEUXIEME SECTION.

Depuis le départ de Dom ANTONIO D'WLLQA  
— jusqu'à l'année 1771.

ON avoit nommé des députés pour aller porter au Roi de France les témoignages de l'attachement de ses fidelles sujets de la Louisiane, qui ne demandoient qu'à vivre & mourir François (23); mais ces députés ne purent être rendus en Europe qu'à la fin de Mars. Mr. d'Wlloa y étoit depuis six semaines: il avoit représenté la conduite des habitans & la sienne sous l'aspect qu'il avoit voulu; & la main suprême, qui dirige tous les événemens, ne permit pas que la vérité se fit jour la premiere aux Cours de Madrid & de Versailles. L'acte passé entre Mrs. Aubry & d'Wlloa, acte dont l'irrégularité n'a pas besoin d'être prouvée, servit apparamment à Mr. d'Wlloa pour faire paroître les habitans de la Louisiane criminels envers le Roi d'Espagne. La France, d'un autre côté, qui regardoit la cession faite depuis

depuis long-tems, voulut à peine écouter les députés, & la réponse qu'on fit à leurs représentations fut qu'on ne pouvoit rien entendre sur cette affaire qui regardoit absolument l'*Espagne*. Cependant, quand on prouva à la Cour de *Versailles* que la Colonie de la *Louisiane* n'avoit pas cessé d'être gouvernée par M. *Aubry*, & que depuis la paix tout s'y étoit passé au nom du Roi de *France*. Quand on vit les détails de la conduite de M. *d'Wlloa*, de celle du Gouverneur François & des habitans, on fut indigné contre l'Espagnol, on méprisa le Gouverneur François, & on pleura de joie en voyant dans les citoyens de la *Louisiane* le patriotisme que chacun retrouvoit au fond de leur cœur. On admira la conduite sage, ferme, modérée & réfléchie de ces généreux colons; & toute la *France* eut les yeux ouverts sur leur sort. Le Ministère François sentit qu'on ne pouvoit plus, sans injustice, abandonner des citoyens dont tout le crime, aux yeux des Espagnols, étoit leur trop grand attachement à un Roi qui a si justement mérité le titre de BIEN-AIMÉ. On voulut en écrire en *Espagne*; mais il n'étoit plus tems; on avoit trop tardé. le coup étoit porté. On avoit craint avec raison dans le Conseil de *Madrid* que la *France* ne parvint à découvrir la fausseté des rapports de M. *d'Wlloa*, & qu'elle ne demandât justice. En conséquence, jamais expédition ne s'est faite en *Espagne* avec plus de célérité. Déjà les ordres étoient donnés, déjà M. *Orelly*, Lieutenant-Général, étoit parti pour la *Havane*, avec ordre de se rendre à la *Louisiane* pour en prendre possession au nom de S. M. C.

Nous approchons du moment terrible qui va décider

décider pour jamais du sort de la Colonie. Avant de porter nos regards sur les scènes d'horreur qui me restent à tracer, transportons-nous à la *Louisiane*, & voyons à quoi s'occupoient les habitans depuis le départ de M. d'Wlloa.

J'admire tout le long du fleuve les fruits heureux de la liberté & du contentement; chacun a redoublé d'effort: les cultures sont dans le plus bel état; les revenus seront plus considérables qu'ils ne l'avoient été dans les tems d'engourdissement marqués par le séjour d'Wlloa. Je vois respirer partout la joie & la tranquillité: l'espoir d'être François ranime tout, & le Gouvernement dont jouissent les habitans, donne une nouvelle vie à toute la Colonie . . . . . Quel est cet édifice que je vois s'élever au milieu de la ville? C'est le temple du Seigneur; c'est un tribut d'actions de grâces que la Colonie offre à celui qui dirige les événemens . . . . . Bientôt ils y chanteront ses louanges, bientôt il retentira des vœux de chaque citoyen pour son Roi. Plus loin je découvre un autre bâtiment, la curiosité m'y porte; on lit sur l'entrée cette belle inscription:

A Z Y L E

DU PAUVRE ET DE L'ORPHELIN.

Je vois dans l'intérieur des lits pour les malades, des appartemens pour des femmes en couches, des nourrices pour des enfans Orphelins, des pauvres à qui on fournit la subsistance. Tout est dans le plus grand ordre. Les appartemens sont distribués de façon que les secours sont portés à chacun à propos, sans tumulte & sans confusion.

confusion. Je m'informe à qui on est redevable de cet établissement, ainsi que de la fondation du temple que j'ai vu s'élever.

„ Au patriotisme, ” me répond quelqu'un, „ au respect de tous les citoyens pour la Divinité, à l'amour que nous avons les uns pour les autres, à la pitié que nous ont inspiré les malheureux dont nous n'avions qu'une foible idée avant la venue de Mr. d'Wloq. Un accord unanime a fait ces fondations: le cri général les a proposé; chacun a fourni selon ses facultés, sans taxes, sans impôts. L'un a donné le bois nécessaire pour la charpente, l'autre les matériaux pour la maçonnerie; ce-lui-ci des lits, celui-là les autres meubles. Chacun a concouru à l'envie, & on a pourvu aux fonds nécessaires pour la dépense qui se fait dans cet hôpital . . . .

O vertu! m'écriai-je plein d'entouffiasme, ô divin patriotisme! de quoi ton feu sacré ne nous rend-t-il pas capables lorsqu'il nous embrase! Parmi quels hommes suis-je transporté? .... O vous! que je voyois prêts à les condamner comme des révoltés & des séditieux, jugez si de telles actions éclateroient au milieu du tumulte qui accompagne une révolte, & si des cœurs, écrasés sous le poids du remord, qui suit l'ivresse de la sédition, seroient capables de sentimens aussi purs, & qui tiennent nécessairement au repos de l'ame & de la conscience. Ô Monarque heureux qui régné sur les François, que de tels sujets sont dignes de ton appui! de quelle félicité ne méritent ils pas de jouir! Leur sort doit être à jamais, de voir croître sous ta domination les sentimens de religion, d'humanité, de charité & de générosité que je vois briller  
en

en eux dans un moment où leur volonté n'a d'autre guide que le mouvement de leurs cœurs, & d'autre frein que le désir de prouver à l'univers entier combien ils te chérissent. Ces sentimens sont étayés par l'espoir qu'ils ont de vivre sous tes heureuses loix, & de voir leurs enfans partager avec eux ce bonheur.

Mais d'où vient ce murmure général dans toute la ville? Chacun se parle à l'oreille, on craint d'élever la voix; on va, on vient, sans savoir ce que l'on fait; la pâleur est sur tous les visages, bientôt je vois couler des larmes. Les sanglots étouffent les cris de la douleur; je prends part à l'effroi public, je m'informe du sujet de cette allarme générale, du malheur affreux dont chacun paroît pénétré.

„ Nous sommes perdus; ” me dit un citoyen,  
 „ notre Roi nous abandonne, les Espagnols sont  
 „ à la *Balife*, ils viennent prendre possession de  
 „ la Colonie. ”

Cette nouvelle étoit d'autant moins croyable, que des lettres arrivées le 19 Juillet de cette année 1769, laissoient à la Colonie l'espoir de ne point passer sous la domination Espagnole, & qu'on n'étoit qu'au 25 du même mois. Cependant cette nouvelle ne se confirma que trop tôt. Un Officier Espagnol, dépêché par Mr. *Orelly*, apportoit à Mr. *Aubry* une lettre, par laquelle cet Officier-Général annonçoit qu'il venoit, au nom du Roi son Maître, pour prendre possession de la Colonie; pour soumettre à son obéissance, au cas d'opposition, mais pour combler la Colonie de ses bienfaits, s'il étoit reçu comme il devoit s'y attendre. Cette lettre étoit accompagnée d'ordres de la Cour de France à Mr. *Aubry*, de remettre la Colonie aux Espagnols.

Mr. *Aubry*, qui favoit les dispositions où étoient les habitans de refuser constamment la domination Espagnole, & de s'opposer à leur entrée dans le fleuve, s'il n'y avoit pas des ordres précis du Roi de *France*, s'empressa à rendre publics ceux qu'il avoit reçus. Il avoit aussi des précautions à prendre contre l'émigration à laquelle les habitans paroissoient résolus. C'est pourquoi il lut dans l'assemblée générale du peuple, qu'il convoqua, la lettre de Mr. *Orelly*, contenant ses promesses de traiter favorablement les habitans, s'ils ne s'opposoient pas à la prise de possession; mais aussi ses menaces, au cas de refus. Ces menaces produisirent un effet contraire à celui que M. *Aubry* s'en étoit promis; elles étoient peu propres à intimider les habitans de la *Louisiane*. Tout le monde fait d'ailleurs que 200 hommes bien résolus, eussent pu empêcher M. *Orelly*, Général Espagnol, de pénétrer à la *Nouvelle-Orléans*, quoiqu'il eût 3000 hommes, tant de troupes réglées que de milice sur vingt-cinq bâtimens de transport. Il ne faut que connoître le local du pays pour sentir cette vérité (24). Ainsi on juge aisément de l'effet que dûrent produire les menaces de M. *Orelly*, aussi révolterent-elles les moins déterminés. Déjà les Cocardes blanches s'arborioient, déjà on se préparoit à marcher aux ennemis, quand M. de *la Freniere*, Procureur-Général au Conseil-supérieur, homme éloquent, & en qui on avoit la plus grande confiance, arrêta cette fougue par un discours dont voici la substance.

„ Citoyens compatriotes, lorsque vous vintes porter au Conseil vos justes représentations, auxquelles S. M. vous autorisoit dans l'acte de cession, vous me vîtes approuver votre zèle patrio-

patrio  
cutior  
ratific  
l'acco  
aimé  
la co  
pour  
vous  
mess  
com  
s'op  
rage  
arm  
vos  
votr  
con  
allié  
qui  
est  
exp  
ner  
par  
ph  
qu  
ye  
éc  
fo  
fr  
l'  
d  
a  
d  
v  
n  
l'

patriotique, & vos demandes eurent leur exécution. Le désir commun est, je le fais, la ratification des articles de l'acte de cession, & l'accomplissement des ordres de notre Roi Bien-aimé: aujourd'hui S. M. ordonne de remettre la colonie aux Espagnols & *M. Orelly*, venu pour en prendre possession au nom de S. M. C. vous fait, de la part de ce Monarque, les promesses les plus authentiques, si vous le recevez comme vous le devez; & il menace, si l'on s'oppose à son entrée. Je fais que votre courage vous fait mépriser les menaces, & que son armée céderoit bientôt à vos efforts. Je vois vos cœurs patriotes brûler du désir de signaler votre valeur à la défense de vos foyers; mais contre qui allez-vous combattre? contre les alliés de votre Prince, & contre un Monarque qui vous fait assurer de sa bienveillance. Quel est, d'ailleurs, celui d'entre vous qui voudra exposer sa famille aux suites funestes des événements de la guerre, lorsqu'il lui reste un autre parti à prendre? Des veuves éplorées, des orphelins abandonnés à la commisération publique, des familles détruites; croyez moi, citoyens, que ces malheurs vous touchent & vous éclairent. Nous nous ensévelirons, dites-vous, sous les ruines de notre patrie, & nous ne souffrirons jamais une domination qui nous expose à l'esclavage.

Tels sont les discours que l'animosité vous a dictés vingt fois. Mais qui est-ce qui vous les avoit inspirés? l'horreur que vous aviez conçue de la conduite de *M. d'Willou*....

Ici c'est un officier général, dont la réputation vous est connue, Irlandois de nation, & qui n'est parvenu au grade de lieutenant-général que par ses services dans les armées Françaises: il vous



promet solennellement la bienveillance de son Roi, si la prise de possession se fait librement. Voudriez-vous exciter la colere de ce Monarque par une conduite opposée à celle que le devoir, la raison & le bon sens doivent vous inspirer ?

Un autre motif doit en vous étouffer tout ressentiment. La France vient de voir avec attendrissement vos efforts patriotiques; l'Europe entiere, en admirant votre fermeté, a vu avec surprise la conduite sage & modérée que vous avez tenue, aujourd'hui tous les yeux sont ouverts sur vous; ternirez-vous, par un moment de fougue & d'emportement, la gloire que vous vous êtes acquise? On a vu jusqu'ici en vous des François attachés à leur prince, pleins du désir de rester sous sa domination; l'Espagnol même n'a pu, sans injustice, vous regarder autrement.... Mais aujourd'hui, que les ordres du Roi portent de recevoir une nouvelle domination, aujourd'hui que les Espagnols arrivent pour prendre authentiquement possession, & détruire par une conduite opposée à celle de M. d'Wlloa, les préjugés que vous avez conçus du gouvernement Espagnol, pourquoi vous opposer à leur entrée? Criminels alors aux yeux de l'univers, regardés comme des révoltés & des séditieux, on verra sans pitié les maux les plus affreux fondre sur vous, & vos cendres, que vous voudriez, dites-vous, mêler à celles de votre patrie, ne seront point arrosées des larmes des généreux François dont vous excitez aujourd'hui l'attendrissement".

„ Ne démentons pas, croyez moi, citoyens,  
 „ l'idée avantageuse qu'on a conçue de notre  
 „ modération. Que toute la France, en nous  
 „ voyant

„ voy  
 „ s'éc  
 „ poin  
 „ mer  
 „ pou  
 „ dre  
 „ yo  
 „ Fr  
 „ un  
 „ do  
 „ pt  
 „ d'  
 „ to  
 „ &  
 „ c  
 „ lo  
 lenc  
 cou  
 ent  
 che  
 se r  
 yag  
 sen  
 un  
 dif  
 pe  
 fo  
 la  
 ce  
 fo  
 je  
 ce  
 bi  
 la  
 S

„ voyant obéir aux ordres de notre roi , puisse  
 „ s'écrier avec transport, *l'éloignement ne change*  
 „ *point le cœur des François : l'espace immense des*  
 „ *mers ne peut affaiblir l'attachement qu'ils ont tous*  
 „ *pour leur roi , & le respect qu'ils doivent à ses or-*  
 „ *dres.* L'intérêt de l'état exige que nous so-  
 „ yons Espagnols; perdre le titre honorable de  
 „ François, renoncer à sa patrie, est aujourd'hui  
 „ un sacrifice que la France exige de nous, &  
 „ dont les cœurs généreux nous tiendront com-  
 „ pte. Attendons tout d'un roi bienfaisant,  
 „ d'un roi du même sang que le nôtre, écou-  
 „ tons les promesses de celui qui le représente,  
 „ & tâchons d'en mériter l'exécution par une  
 „ conduite soumise & respectueuse".

Ici M. de la Freniere cessa de parler. Le si-  
 lence le plus profond avoit accompagné son dis-  
 cours, mais bientôt un murmure général se fit  
 entendre dans toute l'assemblée. Tel aux appro-  
 ches d'un orage des vents opposés, produisent en  
 se rencontrant, un bruit confus qui laisse le vo-  
 yageur en doute sur ce qui arrivera. Ainsi les  
 sentimens partagés produisoient dans l'assemblée  
 un bourdonnement qui ne permettoit pas de  
 distinguer quel seroit l'avis qui prévaudroit. Ce-  
 pendant le plus grand nombre, entraîné par la  
 force de la raison, & par le discours que M. de  
 la Freniere venoit de prononcer avec ce feu &  
 cet air persuasif qui accompagnoient tout ce qui  
 sortoit de sa bouche; le plus grand nombre, dis-  
 je, pencha pour le parti de la modération. Alors  
 ce procureur-général reprit ainsi la parole, &  
 bientôt on n'entendit plus que lui.

Généreux Compatriotes, leur dit-il, je vois avec  
 la satisfaction la plus grande, l'effet que produi-  
 sent sur vos cœurs les représentations que m'ont  
 dic-

dictées mon amour pour vous, & mon zèle pour vos intérêts. Les mêmes sentimens m'animent & m'éclairent ; écoutez ce qu'ils m'inspirent. Une seule difficulté tient quelques personnes en suspens ; elles craignent que S. M. C. ne soit irrité du renvoi de M. d'Willoa, & que M. Orelly ne soit l'exécuteur de sa vengeance plutôt que le chargé de ses bienfaits.

Dissons une pareille crainte, la parole de ce général doit nous rassurer sur cet effroi ; & , fût-il réel, seroit-ce le moyen de l'apaiser que de courir au devant de lui les armes à la main ? Montrons-lui au contraire toute la soumission & le respect que nous devons à son maître. N'attendons pas qu'il vienne ici en recevoir le serment solennel, portons-le lui ; députons quelqu'un de nos concitoyens, & que M. Orelly juge à quoi M. d'Willoa eût dû s'attendre, si sa conduite eut été conforme à la raison, à la justice, & à son devoir. Je m'offre d'aller porter seul votre hommage & votre serment. Si le courroux des Espagnols a marqué quelque tête, ce doit-être la mienne. J'ai prononcé le premier contre un homme injuste & infractaire. J'irai offrir aux Espagnols cette tête dont le sacrifice me coutera peu, si sur tout à ce prix je puis assurer le bonheur & la tranquillité de mes concitoyens.

Ce Discours, auquel le patriotisme prêtoit un enthousiasme, fit sur tous les cœurs l'impression qu'on devoit en attendre. On s'empressa de témoigner à M. de la Freniere la reconnaissance publique, & chacun fut jaloux de s'exposer au danger, s'il y en avoit, ou du moins de le partager avec lui.

Ses amis voulurent le détourner d'une démarche

vous, & mon zèle pour  
ces sentimens m'animent  
ce qu'ils m'inspirent.  
t quelques personnes en  
que S. M. C. ne soit  
Willoa, & que M. Orelly  
sa vengeance plutôt que  
s.

crainte, la parole de ce  
er sur cet effroi; &  
moyen de l'appaier que  
ui les armes à la main?  
e toute la soumission &  
ns à son maître. N'at-  
ici en recevoir le ser-  
le lui; députons quel-  
s, & que M. Orelly  
eût dû s'attendre, si sa  
ne à la raison, à la ju-  
Je m'offre d'aller por-  
votre serment. Si le  
marqué quelque tête,  
J'ai prononcé le pre-  
injuste & infractaire.  
cette tête dont le sa-  
sur tout à ce prix je  
la tranquillité de mes

patriotisme prêtoit un  
les cœurs l'impression  
On s'empresâ de té-  
ere la reconnoissance  
aloux de s'exposer au  
u du moins de le par-  
tourner d'une démar-  
che

che qui paroïssoit téméraire. On savoit, à n'en  
point douter, que les Espagnols regardoient M.  
de la Freniere comme l'auteur du renvoi de M.  
d'Willoa: si leur couroux subsistoit, pouvoient-  
ils lui pardonner? Les représentations de ses  
amis, les larmes de son épouse, rien ne put le  
retenir, chacun sentit les risques auxquels il  
s'exposoit, mais, malgré cela, on avoit une es-  
pece de confiance dans les promesses de M.  
Orelly.

Plaçons ici le portrait de M. de la Freniere:  
le rôle qu'il a joué dans tout le cours de cet  
événement, rendra plus intéressant ce que j'ai à  
dire sur cet homme extraordinaire; je le pein-  
drai d'après ses compatriotes.

M. de la Freniere, originaire Canadien, étoit  
né à la Louisiane, fils d'un conseiller au conseil  
supérieur. Il avoit été élevé en France, où il  
avoit suivi l'état de son pere. Il revint à la  
Louisiane, fut employé dans le conseil, & par-  
vint à être procureur-général dans un âge où  
le commun des hommes est encore à la liziere  
dans la carrière qu'il avoit embrassé. C'est dans  
cette place que les troubles de la colonie lui  
ont fait jouer le plus grand rôle. M. de la  
Freniere avoit dans l'imagination & le caractère  
tout le feu & toute l'ardeur qui conduisent aux  
grandes choses. Parlant avec cette assurance  
que donne une éloquence mâle & nerveuse,  
faite pour subjuguier les esprits. Il joignoit à  
cet avantage une figure noble, un port maje-  
stueux, un air honnête, une taille élevée: si  
on eût voulu peindre un guerrier, on lui eût  
donné la taille de M. de la Freniere, son port  
assuré, ses yeux pleins de feu, son teint mâle  
& rembruni.

A ces avantages extérieurs, il joignoit un grand fonds de générosité & de sensibilité. Il étoit compatissant, magnifique dans ses libéralités, prodigue dans ses bienfaits, patriote zélé, représentant avec ostentation, mettant de la dignité à tout ce qu'il faisoit, populaire, affable & bon. Il devoit toutes ces qualités à la nature, & ses défauts n'en étoient pas. Il eût fait l'étonnement de son siècle, si la vivacité de son caractère & le feu de son imagination eussent été tempérés dans l'âge où il est si nécessaire d'y mettre un frein. Il eût fait peut-être l'admiration de l'Europe, si ses talens supérieurs eussent été mieux dirigés, & qu'un amour propre immodéré n'en eût pas terni l'éclat. Peut-être est-ce à ce défaut, qu'on pardonne difficilement, que M. de la Freniere dut le grand nombre d'ennemis que nous allons voir fondre sur lui, peut-être aussi est-ce une suite de cette fatalité attachée au mérite, d'être toujours en bute à la jalousie & à la critique. Cependant on convient généralement que la plupart des personnes qui déposèrent contre ce galant homme, avoient été comblées de ses bienfaits, & lui devoient leur bien-être & la vie.

*Revenons à la Députation des Habitans.*

M. de la Freniere, malgré tout ce qu'on lui put dire, fut au-devant de M. Orelly, accompagné d'un habitant & d'un négociant..... Ce général les reçut avec les marques de la plus grande bienveillance; il parut flatté de leur démarche, & réitéra en leur présence les promesses qu'il avoit faites à M. Aubry. Il pria ces Messieurs d'affurer les habitans du désir qu'il avoit

avoit de travailler à leur félicité & à leur repos. En faisant les adieux à M. de la Freniere, au moment où ce dernier prit congé de lui, Monsieur lui dit-il, „ on avoit noirci votre conduite à la cour de Madrid, mais dans l'éloignement, les objets prennent une forme différente de celle qui leur est propre. Je vois que vous avez fait votre devoir, soyez sûr qu'il ne vous arrivera rien; je veux être votre ami ”. Sur ce il lui ferra la main.....

A des témoignages aussi affectueux, les députés purent à peine répondre, tant ils étoient saisis d'étonnement & de ravissement.

Ils s'empresserent à venir rassurer leurs familles, qui depuis leur départ étoient dans les alarmes. Bientôt le détail de la réception que leur avoit fait le général, fut le sujet de l'admiration publique, bientôt la ville retentit des louanges de M. Orelly; & sa conduite vis-à-vis des habitans, pendant les trois semaines qu'il passa dans le fleuve, augmenta l'estime & la considération d'un chacun.

Cependant quelques personnes sensées entrevoient aisément le motif de ces dehors séduisants. On comprit que les politesses dont il avoit accablé M. de la Freniere, n'étoient qu'un appas trompeur pour entraîner dans ses filets toutes les personnes sur lesquelles le courroux de l'Espagne devoit tomber; car on ne s'imaginait pas que M. de la Freniere fût le seul. On croyoit encore moins, que pour la simple prise de possession de la province de la Louisiane, l'Espagne eût envoyé un Lieutenant-général & 3000 hommes de troupes. Tout cet appareil annonçoit des desseins moins pacifiques que ceux dont on faisoit parade. M. Orelly, disoit-on, est

E

trop

*Opinion des Habitans.*

gré tout ce qu'on lui  
de M. Orelly, accom-  
n négociant..... Co-  
marques de la plus  
rur flatté de leur dé-  
présence les promes-  
Aubry. Il pria ces  
bitans du désir qu'il  
avoit

trop bon politique pour avoir arrêté M. de la Freniere, avant que d'avoir affermi son autorité; ç'eût été déclarer son dessein. Il veut des victimes; à quel prix que ce soit, & les autres lui eussent échappées; car ce trait de sévérité l'eût exposé à voir fuir devant lui tous les habitans sur les terres Angloises.

Ces réflexions frapperent quelques habitans. On essaya vainement de convaincre M. de la Freniere que la réception favorable de M. Orelly n'étoit qu'un piège dangereux. On lui remit devant les yeux tout ce qu'on avoit éprouvé de M. d'Wlloa; on lui cita vingt traits de l'histoire où la conduite des Espagnols avoit confirmé le caractère qu'on leur supposoit. On lui rapporta des exemples, où les promesses au nom de leurs Rois n'avoient point tenues contre le ressentiment, & que dans toutes les occasions les dehors séduisans avoient toujours préparé la vengeance qu'ils méditoient. Mais jamais on ne put faire croire aux habitans que la duplicité & la fourberie pussent être portées jusqu'à ce point; & l'air de M. de la Freniere *son ami*, se représentoit à son esprit, toutes les fois qu'on vouloit lui défiller les yeux, on lui traça les horreurs auxquelles il exposoit sa famille, que les Espagnols avoient marqué comme la plus contraire aux entreprises injustes de M. d'Wlloa. Tous ses parens l'exhorterent en vain à passer sur les terres Angloises; le séjour de M. Orelly dans le fleuve laissoit la plus grande facilité pour l'émigration; mais rien ne put ébranler la constante fermeté du Procureur-général. Il se fut cru deshonoré d'assurer ses jours par la fuite; n'ayant sur-tout rien dans sa conduite, qui pût l'exposer au danger dont on vouloit à chaque instant l'effrayer.

Les

Les  
la séc  
l'émig  
cues  
que l  
timen  
qui ja  
un ce  
des a  
d'une  
que  
fouill  
Le  
la N  
son p  
conq  
mais  
lut l  
offici  
d'W  
accu  
„ la  
„ pl  
reil  
de n  
l'ap  
mén  
Fran  
fidél  
ne d  
mer  
pag  
Ber  
arr  
cen

voir arrêté M. de la  
affermi son autorité;  
Il veut des victi-  
mit, & les autres lui  
trait de sévérité l'eût  
tous les habitans

quelques habitans.  
convaincre M. de la  
orable de M. Orelly  
ux. On lui remit  
on avoit éprouvé de  
t traits de l'histoi-  
nois avoit confirmé  
osoit. On lui rap-  
promesses au nom de  
ues contre le ressen-  
occasions les dé-  
urs préparé la ven-  
is jamais on ne put  
e la duplicité & la  
es jusqu'à ce point;  
e son ami, se repré-  
les fois qu'on vou-  
n lui traça les hor-  
sa famille, que les  
omme la plus con-  
es de M. d'Wlloa.  
en vain à passer sur  
our de M. Orelly  
grande facilité pour  
ut ébranler la con-  
général. Il se fut  
jours par la fuite,  
conduite, qui pût  
vouloit à chaque  
Les

Les promesses du Général Orelly entraînerent la sécurité des habitans. Du moins elle arrêta l'émigration de bien de personnes, qui convaincues de leur innocence, sentoient cependant que le parti le plus sage, étoit d'éviter le ressentiment d'une nation qui se croyoit offensée, & qui jamais n'a su pardonner. Mais malgré cela, un certain hommage rendu au cœur humain par des ames vertueuses, écartoit toujours l'idée d'une fourberie aussi atroce & aussi infâme que celle dont nous allons voir M. Orelly se fouiller.

Le 17 d'Août 1769, M. Orelly parut devant la NOUVELLE-ORLEANS avec toute sa flotte : son projet étoit d'y entrer comme dans une ville conquise, tambour battant, mèches allumées; mais sur la représentation de M. Aubry, il voulut bien agir avec plus de considération; cet officier lui ayant parlé de l'expulsion de M. d'Wlloa, Monsieur Orelly coupa court à cette accusation, en lui disant " l'éponge est passée, là dessus, tout est oublié, n'en parlons plus..." Il affecta même de tenir un pareil langage dans ces premiers momens. Le lendemain 18. la prise de possession se fit avec tout l'appareil & toute la pompe accoutumée, & au même moment, en vertu des ordres du Roi de France, M. Aubry délia les habitans du serment de fidélité qu'ils devoient au Roi: dans cette semaine & dans la suivante, M. Orelly reçut le serment libre de tous ceux qui voulurent être Espagnols.

Jusques-là rien n'annonçoit les projets de fourberie qu'on supposoit à M. Orelly. Pouvoit-il arrêter & punir des gens dont il déclaroit l'innocence, chaque fois qu'il recevoit un serment



de fidélité? Ces réflexions augmentoient la sécurité de ceux à qui l'on parloit d'emprisonnement & de punition. Cependant le 21 Août, M. Orelly arrêta prisonniers d'état M. de la FRENIERE, Procureur général, M. de MAZAN, Capitaine au service de France, Chevalier de Saint Louis, & d'une très ancienne maison de Provence; M. le MARQUIS, chevalier de Saint Louis, Commandant les troupes du régiment Suisse d'Alwe; M. HARDY DE BOIS BLANC, conseiller; Mrs. CARES; MILETS, aîné & cadet; POUPEL l'aîné; PETIT; BRAU, négocians; DOUCET, avocat, & VILLEROY, Capitaine de milice. Ce dernier étoit prêt à s'embarquer pour passer sur le territoire des Anglois avec tout ce qu'il pouvoit avoir. Il reçoit une lettre de M. AUBRY qui lui enjoint de se rendre en ville pour parler à M. Orelly, & il donne sa parole d'honneur qu'il ne lui fera rien fait. M. Villeroy hésite un moment, mais sur la parole d'honneur d'un Commandant François, le désir de lui prouver un reste d'obéissance, l'emporte sur la juste idée qu'il avoit de la fourberie du gouverneur Espagnol; il se rend en ville. A peine y est-il qu'on le fait prisonnier, & qu'on le conduit à bord d'une frégate. „ Traîtres, „ leur dit-il, vous avez craint  
 „ de nous déclarer vos projets odieux; vous  
 „ êtes trop assurés de ne pouvoir nous vaincre  
 „ qu'en nous trompant. Si vous avez cette  
 „ bravoure dont vous vous forcez de faire para-  
 „ de, rendez-moi la liberté: laissez-moi choisir  
 „ 200 hommes parmi mes compatriotes,  
 „ combattez-nous avec vos trois mille, & s'il  
 „ échape un seul Espagnol, dites que nous  
 „ sommes des lâches & des infames: mais vai-  
 re-

„ nem  
 „ crue  
 „ mor  
 „ rir f  
 „ ment i  
 „ fente,  
 „ l'étend  
 „ un cor  
 „ écumar  
 „ Il e  
 „ meurt  
 „ geance  
 „ Per  
 „ Canadi  
 „ fermer  
 „ mais f  
 „ Il étoit  
 „ march  
 „ son at  
 „ frénéti  
 „ avoien  
 „ me ré  
 „ mais  
 „ le gé  
 „ Allem  
 „ d'évé  
 „ te bra  
 „ regret  
 „ Franç  
 „ sur la  
 „ & po  
 „ façon  
 „ fleurs  
 „ Il  
 „ publi  
 „ res;

augmentoient la sécu-  
 rité d'emprisonnement  
 le 21 Août, M.  
 de la FREL  
 M. de MAZAN,  
 Chevalier de  
 ancienne maison de  
 chevalier de Saint  
 groupes du régiment  
 DE BOIS BLANC,  
 MILETS, aîné &  
 PETIT; BRAU, né-  
 & VILLEROY,  
 dernier étoit prêt à  
 r le territoire des  
 devoit avoir. Il re-  
 sRY qui lui enjoit  
 parler à M. Orelly,  
 ur qu'il ne lui fera  
 un moment, mais  
 Commandant Fran-  
 un reste d'obéissan-  
 ée qu'il avoit de la  
 pagnol; il se rend  
 on le fait prison-  
 bord d'une fréga-  
 , vous avez craint  
 jets odieux; vous  
 avoir nous vaincre  
 vous avez cette  
 rce de faire para-  
 : laissez-moi choi-  
 mes compatriotes,  
 trois mille, & s'il  
 dites que nous  
 infames: mais vai-  
 re-

„ nement vous flattez-vous de nourrir vos yeux  
 „ cruels & sauvages du spectacle barbare de ma  
 „ mort, VILLEROY ne fut pas fait pour pé-  
 „ nir sur un échafaud ”. Dans le même mo-  
 ment il veut forcer la garde, l'officier se pré-  
 sente, & d'un coup de pied dans la poitrine il  
 l'étend sans connoissance; un soldat lui donne  
 un coup de bayonnette dans la cuisse, il tombe  
 écumant de rage & de fureur.

Il est trois jours dans cet état affreux, &  
 meurt désespéré de n'avoir pas assouvi sa ven-  
 geance.

Personne de plus brave que M. de Villeroy;  
 Canadien d'origine, il en avoit la valeur, la  
 fermeté & l'esprit libre: violent & plein de feu,  
 mais franc, loyal & ferme dans ces résolutions.  
 Il étoit de la bonne taille, & bien fait, sa dé-  
 marche étoit assurée, son regard fier & martial;  
 son attachement à son Roi tenoit plutôt de la  
 frénésie que du patriotisme. Si tous les colons  
 avoient pensé comme lui, s'ils avoient eu la fer-  
 me résolution; je doute que l'Espagnol eût ja-  
 mais pénétré à la Nouvelle Orléans. Il avoit  
 le génie de la guerre, il avoit été choisi par les  
 Allemands & les Acadiens pour leur chef, en cas  
 d'événement, & sans doute sous ses ordres, cet-  
 te brave troupe eût été invincible. Je quitte à  
 regret un homme de cette trempe; je laisse aux  
 François patriotes le soin de répandre les lauriers  
 sur sa tombe. Revenons aux autres prisonniers,  
 & pour mieux juger de M. Orelly, voyons la  
 façon dont il s'y prit pour arrêter ces Mes-  
 sieurs.

Il savoit le crédit qu'avoient sur l'esprit du  
 public les personnes qu'il devoit faire prisonni-  
 res; il craignoit qu'une conduite ouverte n'ex-

citât une émeute, & pour s'assurer de ceux qu'il vouloit arrêter, voici ce qu'il fit. Le 20 Août au soir, il fit venir les colonels des deux régimens qu'il avoit amenés: „ Monsieur, ” dit-il à celui de Lisboa, „ vos grenadiers ont la réputation de bien manœuvrer, je serai bien aisé d'en juger; ceux de l'autre régiment prendront aussi les armes, & pour les encourager, il n'y aura qu'à y joindre les quatre premières compagnies de chaque régiment, & que les autres se tiennent au quartier, prêtes à marcher, si on le leur ordonne; rendez-vous ici demain à onze heures”. Le lendemain matin M. Orelly envoya chercher par ses Aides-de-Camp les personnes qu'il vouloit arrêter, & à mesure qu'elles entroient, il les faisoit asseoir, leur parloit avec la plus grande affabilité, & les laissoit dans la persuasion que son but étoit de conférer des affaires de la colonie; Il les amusa ainsi jusqu'à ce que les grenadiers & les autres compagnies, la bayonnette au bout du fusil, eussent entouré le gouvernement. Alors il appella les uns après les autres, ces Messieurs que j'ai nommé plus haut, les fit passer dans un appartement voisin, où on leur demandoit leurs épées; une garde les accompagnoit alors à la prison qui leur étoit destinée.

Mr. le Marquis, en lui remettant son épée, lui dit, „ je l'ai toute ma vie portée au service du Roi de France; je suis fâché de n'en avoir pas fait un meilleur usage. Si c'est un crime d'être trop bon François, je mourrai criminel, car je mourrai François.

M. de la Freniere & M. de Mazan, qui l'un & l'autre tenoient à toute la colonie, furent mis

mis dans des caves au-dessous de la maison qu'occupoit une partie des troupes Espagnoles. Ce traitement en apparence plus distingué, n'étoit qu'une sûreté de plus de la part du général, les autres furent conduits à bord de différens bâtimens, & tous gardés à vue.

On mit leurs biens en séquestre, des sentinelles dans leurs maisons, & leurs papiers furent visités & saisis. On avoit fait mettre un garde Espagnole au greffe, & une garde Françoisse chez M. Foucaut, Commissaire-ordonnateur pour S. M. T. C. Mr. Aubry, à la sollicitation de Mr. Orelly, fit cette fausse démarche; il fit plus. Il se transporta chez Mr. Foucaut, & voulut l'interroger; „ avez-vous un ordre du Roi votre maître & le mien, qui vous établit, se mon juge, lui dit cet ordonnateur; si vous n'en avez pas, je prends acte de votre injustice à mon égard & je rendrai compte aux juges que S. M. T. C. établira pour m'entendre sur votre conduite & la mienne; en conséquence Monsieur, je demande à passer sur le premier bâtiment qui partira pour la France; il en mettra demain un à la voile, & je m'embarquerai dessus, si vous le voulez bien. ” Mr. Orelly & Mr. Aubry n'osèrent prendre sur eux de le refuser. Mr. Foucaut s'embarqua le lendemain, & arrivé en France, il fut transféré à la Bastille, où il est encore détenu.

Le nombre des victimes n'étoit pas rempli: il en restoit encore une à arrêter. Cette victime étoit chère à la colonie par l'étendue de sa famille, par sa naissance, & par les services signalés de ses ancêtres auxquels on devoit la découverte & l'établissement de la Louisiane.

Cette victime étoit encore plus précieuse par son mérite personnel; Mr. de Noyan étoit fils d'un ancien lieutenant de Roi de la Louisiane, dont on ne prononce dans ce pays le nom qu'avec respect & reconnoissance. M. de Bierville, Gouverneur & fondateur de la nouvelle Orléans étoit son oncle, ainsi que Mr. d'Iberville officier distingué dans la marine par ses talens, & dans la colonie pour y avoir porté les premiers établissemens, & s'en être déclaré le protecteur & l'appui..... Mr. de Noyan n'avoit que 32 ans. Il sembloit que la nature eût pris plaisir à rassembler, dans ce jeune homme, toutes les graces extérieures, ainsi que les qualités de l'esprit & du cœur qui attirent la considération & l'amour. On eut pu le regarder comme un modèle de perfection; si la nature n'en étoit pas avare. Il avoit une physionomie noble, décente & honnête, un abord gracieux, une taille haute, un port assuré, un ton de voix doux & séduisant; toutes les graces, en un mot, qu'un homme peut réunir. Son esprit étoit agréable & juste; il avoit une aptitude générale à tout ce qu'il entreprenoit. Son ame étoit un composé de toutes les qualités qui forment l'honnête homme, il avoit aussi celles qui le rendent cher & précieux: car il joignoit à une droiture, qu'on peut dire outrée (si cette épithète est admissible), beaucoup de générosité & de bienfaisance; il étoit compatissant, honnête, affable, & doux; mais en même-tems plein de fermeté, de courage, & de noblesse. Bon citoyen, bon patriote, bon ami, bon parent; on ne lui reprochoit qu'un peu trop de délicatesse, encore n'est-on fâché de lui en avoir tant connu, que parce qu'elle entraîna sa

perte,

perte. Il avoit servi en France, il étoit Cap-  
 taine de Cavallerie par congé à la Louisiane;  
 il sembloit que cette raison devoit le mettre à  
 l'abri d'un emprisonnement. Peut être est-ce  
 la raison pour laquelle M. Orelly le laissa en li-  
 berté, deux jours après la détention des Messieurs  
 dont je viens de parler. La colonie entière  
 s'étoit réunie pour engager ce jeune homme à  
 se soustraire par l'éloignement, au courroux  
 des Espagnols. Mr. de Noyan avoit épousé la  
 fille de M. de la Freniere: on connoissoit sa  
 liaison intime avec son beaupere, & on savoit  
 qu'il étoit du nombre des personnes à qui les  
 Espagnols préparoient un sort funeste. Vaine-  
 ment employa-t-on toutes les raisons imagina-  
 bles pour engager ce jeune officier à prendre la  
 fuite. Plein de confiance en sa propre innocen-  
 ce, il opposa toujours ce bouclier à toutes les  
 représentations qu'on lui fit. Lui mettoit-on  
 sous les yeux l'innocence souvent sacrifiée à ce  
 qu'on appelle politique, alors il oppoioit son  
 honneur qui le tenoit étroitement lié au sort  
 de son beaupere: Lui prouvoit-on que libre  
 d'agir & de représenter dans l'éloignement, il  
 seroit d'un secours réel à M. de la Freniere,  
 il paroissoit céder à de si puissantes raisons; mais  
 bientôt la parole qu'il avoit donnée à son beau-  
 pere, de ne pas l'abandonner, l'empêchoit de  
 suivre les sages avis qu'on lui donnoit d'ailleurs.  
 M. Orelly venoit de faire publier une amnistie  
 par laquelle il sembloit déclarer que le cour-  
 roux du Roi Catholique ne porteroit que sur les  
 personnes arrêtées, & que ce Monarque par-  
 donneroit aux autres. Cette amnistie entraîna  
 peut-être la malheureuse résolution que prit M.  
 de Noyan, de s'exposer à tout, plutôt que de  
 s'avilir

s'avilir par une fuite que les Espagnols eussent regardé comme une conviction du crime qu'ils lui supposoient. La mort lui parut moins affreuse à supporter qu'un manquement de parole.

Enfin, M. Orelly fit arrêter M. de Noyan. Le regret qu'il en feignit, & la façon dont il le fit, prouèrent au moins la considération que méritoit ce jeune homme. Conduit à bord d'une frégate Espagnole, il y fut traité avec la plus grande distinction.

Peindrai-je ici le désespoir des épouses infortunées de ces Messieurs ? m'arrêterai-je au tableau touchant de l'état où fut, sur-tout, réduite Madame de Noyan ? Agée de seize ans & six mois, la tendresse la plus vive l'avoit unie depuis 18 mois à l'aimable homme dont nous venons de lire le portrait : fille de M. de la Freniere, nièce de M. de Villeroy ; elle se voyoit dans le cas de pleurer tout à la fois, la détention de son époux, de son pere & de son oncle, & à frémir à chaque instant sur les horreurs dont son ame étoit préoccupée. Mais le cruel Orelly ne cessoit de rassurer ces Dames sur les jours des personnes qui leur étoient chères. Souvent il leur envoyoit dire de calmer leurs inquiétudes, que la prison de ces Messieurs ne seroit pas longue, & qu'elles les verroient bientôt libres. Ainsi, ce barbare flattoit leur crédule espérance, pour rendre plus sensible & plus vif le coup qu'il leur préparoit....

Suivrai-je ces Messieurs dans leur détention ? dirai-je que M. de Mazan, atteint d'une maladie terrible, sa respectable épouse demanda vainement qu'il lui fût permis de soigner son mari ? Il y a plus ; le fils de cet ancien militaire s'of-

s'offrit de rester en prison pour son pere jusqu'à son rétablissement. Rien ne put toucher ce général cruel & barbare: M. de Mazan eût sa maladie dans sa prison.

Un mois, ou environ, après la détention de ces Messieurs, on commença les interrogations. On avoit, pendant cet intervalle, reçu les dépositions de tous ceux qui voulurent se faire entendre. Ici l'animosité, le ressentiment, la jalousie, la cupidité, l'ambition, la terreur & la foiblesse susciterent des ames viles & basses, qui osèrent calomnier les plus respectables mortels. Et quels durent être les sentimens qu'éprouverent ces généreux patriotes, lorsqu'ils se virent aussi faussement accusés par leurs concitoyens, par des François, & des François comblés la plupart de leurs bienfaits? quelle dut être leur douleur? Il manquoit à leur supplice de connaître leurs délateurs, & on eut la cruauté de les leur nommer.

Il seroit trop long de nous arrêter au détail des horreurs que ces instans malheureux virent enfanter. Que ne puis-je transmettre à la postérité le nom des personnes exécrables qui eurent la bassesse de déposer contre leurs concitoyens! Mais la voix publique les désigne, & leur action seule les note d'infâmie.

Je voudrois passer rapidement sur les tableaux affreux qu'il me reste à tracer. Je voudrois... mais je me suis imposé la loi d'être exact....  
Achevons ces douloureux détails.

Le 23 Octobre 1769, le conseil Espagnol, sur des *oui-dire*, sur des faits calomnieux, démentis par les accusés & par les trois quarts de la Colonie, osa prononcer contre ces Messieurs, l'arrêt le plus sanguinaire.

Lai-



Laissons à part, pour un moment, l'inhumanité de cette condamnation, ne nous arrêtons qu'à l'irrégularité de la procédure.

D'abord, si l'on en croit les Espagnols même, ces Messieurs n'ont eu d'autres juges que M. Orelly & l'auditeur: mais n'admettons pas des faits aussi peu croyables. Supposons le conseil nommé pour juger ces victimes, composé du nombre de juges compétent, la procédure n'en sera pas plus régulière.

Un homme en accuse un autre. L'équité demande la confrontation de ces deux personnes, & leur débat est ordinairement le flambeau qui guide le juge. Mais ici on ne vouloit que couvrir d'un masque une action que des sauvages eussent à peine osé commettre. Ces barbares, qui n'écoutent que leur animosité, eussent au moins frémi de répandre le sang innocent. Ils eussent appréhendé de faire rejaillir sur eux cette tâche ineffaçable... cependant nous voyons une nation éclairée, un peuple qui se dit scrupuleux observateur d'une religion pacifique, & qui a le sang en horreur, d'une religion qui ne respire que clémence & bonté. Nous voyons un Conseil composé de gens respectables par leur âge & leur emploi, prononcer un arrêt de mort en réparation de l'injure faite à leur pavillon & à leur Roi, contre des hommes dont toute l'attention a été de prouver leur respect pour S. M. C. & son pavillon, ... contre des hommes dont la bouche, aussi modérée que leur conduite, n'a laissé échapper aucun cri injurieux sur aucun Espagnol, pas même sur l'auteur de leurs maux... contre des hommes qui n'avoient agi que vis-à-vis d'une personne sans titre reconnu... contre des hommes enfin, dont M. Orelly avoit  
pro-

prononcé lui-même l'innocence, en prenant authentiquement possession; en les déliant du serment de fidélité qu'ils dévoient à la France, & en acceptant celui qu'il leur restoit à faire au Roi d'Espagne.

Supposons pour un moment que ces Messieurs eussent été coupables; leur grace n'avoit-elle pas été assurée par une promesse authentique, par la parole d'honneur qu'avoit donné *M. Orelly*, de ne suivre, au nom de son Roi, que des sentimens de clémence & de bonté, si la colonie ne faisoit aucune opposition à la prise de possession. Mais il osa faire un crime aux habitans d'avoir hésité, & il feignit de croire. (il l'a dit hautement), que la députation qui lui avoit été faite, n'étoit qu'un prétexte pour examiner ses forces, & voir si on pouvoit lui résister.

Si l'on en croit les rapports publics, le juge, après les informations, ne trouvoit aucune chose dans ces Messieurs qui lui parût criminelle. „Faites comme vous voudrez,“ lui dit *M. Orelly*, „mais il me faut six victimes.“

On recommença la procédure, & on lui donna une nouvelle forme qui pût du moins pallier l'atrocité de l'arrêt qu'on vouloit revêtir d'une apparence de justice.

Répéterai-je ici cet arrêt injuste & barbare? ... Frémissez générations futures... Frémissez d'horreur & d'indignation: six de ces Messieurs furent condamnés à des prisons plus ou moins longues (\*), six autres à être pendus, &

(\*) Messieurs de MAZAN, HARDI de BOIS BLANC; PETIT, MULET l'aîné, POUPET & DOUCET, transportés à bord des bâtimens Espagnols, furent conduits à la Havane, où ils ont été détenus jusqu'à ce que la Cour de France ait sollicité leur élargissement.

par considération pour leurs familles, on les fusilla le lendemain. En vain appellerent-ils de ce jugement inique & informe au tribunal de S. M. C. en vain réclamerent-ils les droits de l'humanité & de la justice, en vain firent-ils parler ces égards respectables qui s'observent de nation à nation, & sur-tout entre Souverains, en vain prouverent-ils que n'ayant jamais cessé d'être François, n'ayant fait aucun serment au Roi d'Espagne, ils ne pouvoient être coupables envers lui pour le renvoi d'un homme sans titre notoire & reconnu, en vain se réclamerent-ils sujets du roi de France, employés à son service; l'arrêt étoit prononcé, il fallut le subir.

Ici se ranima ce courage patriotique qu'enflammoit encore la certitude de mourir innocent, & l'assurance que leur attachement à leur Roi les conduisoit à l'échafaut... Ici l'on vit ces généreux citoyens s'exhorter mutuellement à la fermeté nécessaire en ce moment affreux. Mais l'appareil n'en eut rien de terrible pour eux; ils y marcherent avec cette tranquillité & cette sécurité que leur donnoit la conviction de l'innocence. Placés les uns à côté des autres, la face tournée vers leurs bourreaux, les mains élevées vers le Dieu vengeur de leur innocence, & rémunérateur de leurs vertus. Ils se refuserent constamment au mouchoir dont on vouloit bander leurs yeux... „ La mort n'a rien d'effrayant pour nous, „ disoit M. le Marquis, en demandant une prise de tabac, avec ce sang froid qui n'a point d'exemple, „ sachez que, quoi qu'étranger, mon cœur est François; il a toujours été pour LOUIS LE BIEN-AIMÉ, „ au service duquel j'ai sacrifié trente & quelques années de ma vie, & je me fais gloire que

„ que mon amour pour lui soit cause de ma mort. ”

„ Que cette idée consolante, ” disoit M. de la Freniere aux victimes, „ nous raffermisse & nous rende plus supportables les séparations que l'idée de notre mort peut nous représenter. Puisse notre Roi Bien-aimé apprendre combien il nous fut cher, combien nous nous glorifions de mourir ses fideles Sujets. S'il en est informé, ne nous inquiétons plus du sort de nos enfans & de nos épouses; c'est entre ses mains généreuses que nous les remettons..... Mourir pour le Roi..... mourir François..... quoi de plus glorieux! cette idée éleve tellement mon ame, que si dans ce moment terrible, où je suis prêt à paroître devant l'Eternel, les Espagnols m'offroient la vie pour cesser d'être François, je leur dirois avec la même fermeté que je leur dis dans ce moment-ci..... *Tirez (\*)* ”.

Des mains tremblantes, à la vue de ce courage héroïque, osèrent exécuter ce commandement barbare. M. de la Freniere tomba baigné dans son sang; mais l'Eternel refusoit de recevoir une ame qu'il avoit placé sur la terre pour en être l'ornement. M. de la Freniere, palpitant encore, porta la main sur son cœur; on crut lui entendre dire; „ Il est François ”. Une seconde décharge lui ôta la vie, après ces témoignages authentiques de son patriotisme..... Dès-lors les autres n'étoient plus.

Don-

(\*) Mr. Bradley, ancien distillateur, au coin du marché de Coven-Garden, à Londres, m'a juré avoir été présent à cette cruelle exécution, & m'a permis de faire usage de son nom, pour rendre ce fait encore plus authentique.

Donnons ici un libre cours à nos larmes, elles sont trop justes pour s'y refuser, & le cœur le plus endurci les verroit couler malgré lui. Transmettons à la postérité le nom des six victimes (\*) que nous pleurons : Messieurs DE LA FRENIERE,

(\*) Les biens de ces Messieurs vivans & morts furent confisqués; mais ce qu'on auroit peine à croire, si on avoit dans tout le cours de cet ouvrage autre chose à voir que des horreurs, est qu'on les laissa plusieurs jours au fort MORRE, lieu de leur détention, sans leur porter la moindre subsistance: est-il d'exemple de cela? partout où l'on enferme quelqu'un; il est d'usage qu'on donne au moins de quoi ne pas mourir de faim, sans qu'il soit dans la nécessité de le demander; soit prisonnier d'état, soit criminel, & il s'en falloit bien que ces Messieurs le fissent d'aucune façon. Aussi, voyant l'inhumanité avec laquelle ils étoient traités, firent-ils remettre au gouverneur, un mémoire par lequel ils représentoient que le Roi de France faisoit soigner ses prisonniers selon leur état & leur condition, sans même leur avoir ôté leurs biens; & qu'il n'étoit pas possible qu'eux, n'ayant plus rien, enfermés & séparés par une mer de leurs familles, de qui seules ils pouvoient espérer du secours, il n'étoit pas possible, disoient-ils, qu'ils pussent y survivre long-tems. Sur cette représentation on leur fit donner à tous indifféremment 25 sols par jour dans un pays, où ils n'auroient pas eu de l'eau pour cela, s'il n'y en avoit eu dans la forteresse. Ceci n'est pas exagération. Il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que les colonies, & qui par conséquent ne soit instruit qu'on ne peut y vivre à ce prix; ils firent de nouvelles représentations sur la médiocrité de la somme, & on la leur augmenta jusqu'à 36 sols, sans vouloir rien faire de plus; moyennant quoi les familles, privées elles-mêmes de leurs biens, étoient obligées de subvenir à leurs besoins; & cela dans un moment où éloignées de leurs chefs, elles voyoient tout le monde s'arracher leur fortune. La saisie de tout avoit été faite en même-tems que les propriétaires avoient été arrêtés, & tout fut mis au pillage, ou peu s'en faut: lors de la vente aux encans, on voyoit les Espagnols s'arranger pour ne pas renchérir les uns sur les autres sur ce dont ils avoient besoin. On est même certain que la nuit

FRENIERE, LE MARQUIS, DE NOYAN,  
VILLEROY, tous les quatre unis par le sang  
& l'amitié, tous les quatre supérieurs aux élo-  
ges que nous pourrions en faire. Les deux au-  
tres étoient Messieurs CARE & MILET. Réu-  
nissions,

on envoyoit des charrettes chargées d'effets, où il y en  
avoit qui pouvoient convenir, tandis qu'on refusoit aux  
femmes jusqu'au linge de leurs maris. Les ventes des habi-  
tations se firent avec la même justice qui, jusque là, avoit  
paru diriger Mr. Orelly. Messieurs de M... de N...  
& de la F... avoient sans contredit les trois plus belles  
& les plus considérables habitations du pays, personne  
ne peut mériter le fait, parce que je les ai vues & par-  
courues moi-même plusieurs fois, & que j'étois assez  
particulièrement fauillé avec ces honnêtes gens. Elles  
ont été vendues; la première à un Irlandois que Mr.  
Orelly a voulu favoriser comme son compatriote, en s'op-  
posant à ce que tout autre l'eût; on peut juger de là, ainsi,  
que de tous ses autres traits, de l'équité de ce général,  
sur tout quand on saura que cette habitation, magnifique  
en tout généralement, a été vendue pour rien, & pour si  
peu de chose, qu'on retireroit, à ne vendre que la fer-  
rière qui est dans les batimens, pour plus que les dix mille  
francs pour lesquels on l'a donnée. Que peut-on con-  
clure de toutes les démarches d'Orelly, que, s'il n'y a lui-  
même aucun intérêt, il a sûrement exigé un fort pot-de-  
vin; on est d'autant plus autorisé à le croire, que, pour  
empêcher, lors de la vente de cette habitation, qu'elle  
n'eût des enchérisseurs, il n'a pas jugé à propos de faire  
parler la vérité. Dans ce tems des personnes, & peut-être  
lui-même, qui avoient des vues dessus, faisoient courir  
le bruit que le procès, que Mr. de M... avoit eu en  
cassation au Conseil privé du Roi de France à ce sujet,  
n'étoit pas encore jugé, afin de l'avoir à meilleur marché.  
Qui pouvoit mieux le savoir que M. Orelly, qui avoit fait  
fouiller jusques dans les plus petits chiffons de papiers de  
M. de M..., & où l'on avoit vu plusieurs lettres de  
son avocat qui lui en annonçoit la décision, avec le gain,  
en 1767 ou 68. M. Orelly, sachant bien tout cela, a fait met-  
tre pour clause dans l'achat, que cette habitation ne se-  
roit payable que lorsqu'on auroit des nouvelles du juge-  
ment de ce procès. On trouvera-t-on une pareille scé-  
lérat.

nifions , avec la colonie , nos regrets fur la mort de M. DE NOYAN. Tout sembloit concourir à fon salut : mérites éclatans , égards dûs à fa naiffance & aux services de fes peres dans la colonie ; respect dû à S. M. T. C. au service duquel il étoit employé , & qui seul avoit droit de difpofer de fes jours. . . . Ce qui doit encore ajouter à nos regrets , est la façon généreuse avec laquelle ce jeune homme se dévoua à la mort. Nous avons déjà vu qu'il n'eût tenu qu'à lui de prévenir l'emprisonnement.

On raconte que dans le cours des interrogations , *M. Orelly* fit tout ce qu'il put pour le fauver ; mais que M. de Noyan , dans l'efpoir de difculper fon beaupere , détournoit toujours les accusations fur lui-même. On ajoute que , prêt à le condamner , *M. Orelly* lui dit , „ il „ ne tient qu'à vous , Monsieur , de fauver vos „ jours ; donnez-nous un prétexte de le faire ; „ dites qu'on vous a engagé à toutes les démar- „ ches qui font à votre charge ; dites que c'est „ votre beaupere . . . je ne ferai point infâ- „ me

lératelle ? Il n'a fait mettre cette clause que parce qu'il favoit bien que M. de M. . . ne fera pas assez fol pour lever l'arrêt de cette affaire , en même tems qu'il lui en a ôté les moyens ; qu'également la partie perdante ne le fera pas , non plus que fon compatriote l'acquéreur , à qui il en couteroit , en outre de la levée de l'arrêt , dix mille francs , & qui aimeroit mieux avoir un beau bien pour rien. Il est évident que dans tout cela , la conduite de ce fameux général *Orelly* , a été d'abuser de l'autorité du maître qu'il sert , pour ôter à quelqu'un un bien qui lui appartenoit légitimement , pour le donner à quelqu'un qu'il veut favoriser , ou qui lui en a payé le montant , ou partie. Dans l'un ou l'autre de ces cas , qui mérite plus justement la corde , de ceux qui y ont été condamnés par lui , ou de lui-même ?

„ me pour sauver mes jours ” répondit ce géné-  
 „ reux officier, en l'interrompant ; „ je veux  
 „ mourir digne de votre estime & de vos regrets :  
 „ & je ne flétrirai pas mon ame par un mensonge  
 „ odieux. Personne n'a pu me suggérer les actions  
 „ dont on me fait un crime, n'en accusez que  
 „ mon attachement à ma patrie, que mon amour  
 „ pour le Roi que je sers : c'est le mobile de  
 „ toute ma conduite ”. Tant de générosité  
 ne fit nulle impression sur Monsieur *M. Orsly*.  
 „ Epouses infortunées ! Familles défolées ! Vo-  
 tre cause est celle de l'humanité, c'est l'univers  
 entier qui va la plaider par ma bouche ; que  
 l'équité soit juge de cette affaire ! La politique  
 qu'on voudroit admettre en pareil cas, devien-  
 droit uné barbarie atroce. En vain essayez-  
 vous par vos cris douloureux de fléchir le cœur  
 endurci du plus cruel de tous les hommes. Ti-  
 gre altéré de sang, ton ame sauvage & barbare  
 se repaîssoit encore, des larmes de ces épouses  
 défolées, implorantes vainement à la porte de  
 la justice, ( que tu ne connois jamais ) la clé-  
 mence & la pitié . . . Sentimens étrangers à ton  
 cœur. Fus-tu seulement sensible au specta-  
 cle touchant, de l'épouse de *M. de Noyan*,  
 humiliée au point d'être à genoux à ta porte ?  
 Fremis malheureux ! c'est à toi d'y tomber, con-  
 sidere le sang illustre auquel cette dame étoit  
 liée, & fléchis toi-même les genoux. Ecoute les  
 cris douloureux de cette épouse, de cette mere,  
 de cette fille infortunée ; vois son âge, vois sa  
 tendresse, & tends-lui une main protectrice . . .  
 mais non ; ferme tes yeux farouches, bou-  
 che tes oreilles qui n'écouterent jamais que  
 le mensonge, crains d'entendre les cris la-  
 mentables, des enfans qui te demandent leur



père ; des épouses qui réclament leurs maris ; des citoyens qui t'implorent pour leurs vertueux compatriotes. Ne respecte ni les loix de l'humanité, ni celles de la justice . . . affouvis ta rage & ta cupidité . . . fais plus de mal en un jour, que n'en eussent faits les Calligula & les Nérons . . . ose plus ; ose dire que l'arrêt sorti de ta bouche infâme avoit été dicté par ton Roi . . . il ne te manquoit plus que ce blasphème horrible.

Mais ne crois pas en imposer au public par ce voile respectable. Ta conduite n'en est pas moins celle d'un fourbe, d'un imposteur, & d'un barbare. Jamais la postérité ne croira qu'un Roi bienfaisant, qu'un BOURBON (la bonté & la clémence sont dans le cœur de tous les princes de cet auguste sang) : qu'un BOURBON ait pu se résoudre à faire répandre le sang innocent. A peine s'imaginera-t-on qu'il ait choisi un homme aussi faux, aussi injuste, pour porter à ses sujets les témoignages d'une clémence, d'une bonté, d'une bienveillance, dont l'univers fait que son cœur est rempli : L'ÉTERNEL qui nous juge, t'attend au moment terrible où il faudra lui rendre un compte exact de motifs qui t'ont fait agir. Mais avant cela, l'indignation publique, le mépris d'une nation respectable que tu as rendu complice de tes forfaits, (\*) le cri vengeur de ta conscience, le remord rongeur qui l'accompagnera sans cesse, sont les justes sentimens que tu éprouveras dans cette vie.

Répétons ici ce que le Chevalier *Pittman* a écrit sur cet affreux événement.

„ On

(\*) Ce Prognostic s'est en certaine manière vérifié quelque tems après.

„ On ne peut, ” dit-il, „ jeter les yeux sur  
 „ cette sanglante tragédie, qu'avec horreur &  
 „ exécration. Une semblable trahison emplo-  
 „ yée à la destruction d'un ennemi, ou à la  
 „ punition de quelques coupables, est faite pour  
 „ deshonorer une nation, & pour avilir le ter-  
 „ me de justice.

Mais est-ce sur M. *Orelly*, est-ce sur M.  
*d'Wlloa*, que doit tomber l'indignation publi-  
 que? Le premier, dit-on, n'a fait qu'exécuter  
 les ordres de sa Cour.

D'abord nous posons en fait qu'il est de tou-  
 te impossibilité qu'un Conseil aussi éclairé & aus-  
 si équitable que celui de Madrid, auquel prési-  
 de un Roi juste & clément, ait prononcé un  
 jugement sanguinaire contre des gens accusés,  
 il est vrai, mais qui n'avoient pas été entendus.  
 Quand, sur le seul rapport de M. *d'Wlloa*, on  
 les auroit jugés coupables; il falloit s'assurer de  
 la vérité de ce rapport. Il falloit entendre les  
 accusés, & les confronter aux témoins. Tou-  
 tes ces formalités devoient précéder le jugement.  
 Ainsi, ce seroit manquer au respect dû au Con-  
 seil du Souverain d'Espagne, que d'imaginer  
 qu'il ait prononcé définitivement sur cette affaire.  
 Mais, que M. *Orelly* ait reçu de sa cour l'ordre  
 d'arrêter ces Messieurs, de les juger; la cho-  
 se est admissible, puisque S. M. Catholique  
 les croyoit ses sujets; & qu'en cette qualité  
 ils eussent été criminels de renvoyer un hom-  
 me dont l'autorité eut été reconnue. Mais,  
 Mr. *Aubry* en (\*) déliant les habitans du ser-  
 ment

(\*) Le rôle bas, souple & servile, mais intéressant  
 qu'a joué dans cette catastrophe M. *Aubry*, donne sans  
 doute au lecteur une espèce de curiosité de savoir ce  
 qu'il

ment de fidélité fait à la France, déclaroit qu'ils n'avoient pas encore cessé d'être François; & M. *Orelly*, en recevant le serment d'être fideles à S. M. C. rendoit autentique & manifeste l'injustice de toutes les procédures qu'il alloit entamer. Contre qui les faisoit-il? Contre des gens qui n'avoient pu manquer à un serment, qu'ils n'avoient pas fait, & dont toutes les démarches n'ont tendu qu'à prouver leur attachement au Monarque, auquel ils étoient liés. Depuis quand donc est-ce un crime d'être bon patriote & sujet fidele?

La cour d'Espagne avoit pu être trompée par l'acte informe de prise de possession, passé entre M. d'*Wllos* & M. *Aubry*; acte qui ne lioit en rien les habitans, puisqu'ils l'ignoroient, acte dont la forme prouvoit l'irrégularité. M. d'*Wllos* a pu persuader à sa cour tout ce qu'il a voulu; mais en pouvoit-il être de même de M. *Orelly*? qui étoit sur les lieux. A-t-il pu croire l'acte de possession valable; a-t-il pu croire les habitans liés à son maître? dans le tems qu'il les voit délier par M. *Aubry*, du serment qui les engageoit au Roi de France, dans le tems qu'il reçoit celui qu'ils font d'être aussi fideles au Roi d'Espagne, qu'ils l'ont été jusqu'à ce moment

qu'il est devenu. Un présent de 12000 écus d'Espagne, avec une pension viagere avoient été la récompense que donna au gouverneur François, Monsieur *Orelly*. Il y avoit joint l'offre d'un emploi considérable au service de S. M. C. Mais *Aubry* content d'aller vivre tranquillement dans sa patrie, des fruits de sa lâche pusillanimité, avoit refusé cette dernière offre, & s'étoit embarqué pour la France, avec son argent. Ici ce Dieu vengeur, qui ne laisse jamais les forfaits impunis, vint interrompre les projets de l'avare *Aubry*, & il fut noyé dans son passage.

au Roi de France. Ces formalités ne prouvent-elles pas que M. Orelly croyoit les habitans de la Louisiane encore François lorsqu'il est arrivé dans la colonie, & dès lors, le renvoi de M. d'Wlloa n'étoit pas celui d'un Gouverneur Espagnol, mais celui d'un étranger, se disant revêtu d'un titre qui lui auroit donné droit à l'autorité, s'il l'eût montré. N'est-il pas de notoriété publique, que ce renvoi, loin d'avoir été séditieux, s'est fait avec la plus grande décence, le plus grand respect pour le pavillon de S. M. Catholique, & la plus grande attention à n'insulter aucun Espagnol. Que les habitans, pour se faire rendre justice, ont eû recours au tribunal que leur indiquoit S. M. T. C. de qui seule l'autorité étoit reconnue.

Fera-t-on un crime au Conseil Supérieur d'avoir jugé M. Wlloa? Lisons sa justification dans un des Mémoires 25. 26. & 27. sur ces tristes événemens.

*Si de la part des habitans, la voie de représentation au Conseil étoit la seule qui leur fût ouverte, n'étoit-ce pas de celle du Conseil, une obligation même, d'y faire droit? Pouvoit-il ne pas écouter les réclamations réitérées des colons, & principaux habitans, contre de nouveaux établissemens formés sans prise de possession? Les ordres même du Roi rendoient ce tribunal garant de la tranquillité publique, à laquelle il lui étoit expressément enjoint & recommandé de veiller.*

Toutes ces raisons ne tendoient-elles pas à convaincre M. Orelly de l'innocence des accusés? Et quand il eût reçu du Roi son maître (chose qu'on ne peut supposer) l'ordre cruel de les condamner au supplice, n'eût-il pas dû, avant de prononcer l'arrêt de mort, prouver à son Roi qu'il avoit été trompé, que la colonie n'ayant

n'ayant jamais cessé d'être gouvernée, au nom du Roi de France, les habitans n'étoient point criminels envers S. M. Catholique; que c'étoit manquer au droit des gens, & qui plus est, au respect dû à S. M. T. C. que d'oser juger les sujets employés à son service; que d'oser les condamner & punir leur attachement à sa personne. N'eût-il pas dû ajouter que M. *Willou*, voulant gouverner sans prouver le droit qu'il avoit, devoit être regardé comme infraicteur aux usages établis par la raison & l'équité . . . M. *Orelly* eut pu dire encore que la soumission des habitans à son égard, prouve celle que M. d'*Willou* eut trouvé, s'il eut rempli les formalités accoutumées & nécessaires. Qu'il a fallu une grande irrégularité dans la conduite, pour entraîner les démarches auxquelles se sont portés des habitans, dont les Gouverneurs François ont de tout-tems éprouvé la soumission & la fidélité.

Que M. *Orelly* cesse donc de pallier sa cruauté & sa barbarie, en se couvrant des ordres qu'il avoit de sa cour. Ils ne pouvoient être injustes, ils ne pouvoient être sanguinaires; & quand bien même il eut été possible que la fourberie les eut surpris, c'étoit à lui à faire retomber le courroux de S. M. Catholique sur celui qui avoit exposé la dignité de sa charge, en ne la rendant point autentique.

Ecartons d'un ouvrage dicté par la vérité cette maxime politique que nous avons vu débiter dans un siècle philosophe & éclairé, maxime barbare, que les nations les moins civilisées ont rejetée avec le plus grand soin, mais que les Espagnols adoptent avec un aveuglement impardonnable.

„ Quel-

„ Quelque chose qu'il arrive , " dit quel-  
 qu'un , „ un chef ne doit jamais avoir tort ,  
 „ & il est dangereux de le laisser croire.

Je frémis quand je pense qu'une tête sensée a  
 pu enfanter une idée aussi extraordinaire, idée à  
 laquelle le Despotisme même se refuse. Éh!  
 que deviendroient les malheureux humains, si,  
 jouets continuels des caprices & victimes des  
 cruautés, ainsi que des vexations d'un homme  
 inique & barbare, ils n'avoient pas la consola-  
 tion de voir le frein de la justice s'opposer aux  
 ravages effroyables de ces torrens débordés.  
 S'ils ne voyoient point le glaive de la justice  
 levé sur le chef, comme sur ceux qu'il a sous  
 son obéissance. Une autorité établie sur l'inju-  
 stice n'a que des fondemens peu solides, un  
 rien peut la détruire; le respect devient un ci-  
 ment bien léger contre les effets de la cruauté.  
 Le peuple vit tranquille & content, quand il  
 fait que les loix le protègent; il obéit avec con-  
 fiance quand il n'a point à craindre l'impunité  
 d'un supérieur. Il supporte aisément ses capri-  
 ces, quand il est assuré que tôt ou tard les loix  
 le vengeront; & s'il voit ses espérances fon-  
 dées, rien ne pourra plus ébranler sa fidélité.

Rien donc, disons-le avec assurance, rien  
 ne doit dérober un chef injuste au courroux du  
 Monarque qui l'a préposé pour commander à  
 ses sujets; avec l'équité dont il lui donne l'ex-  
 emple. Rien donc ne devoit préserver M.  
 d'Willou de la punition exemplaire que méritoit  
 l'irrégularité de sa conduite, & tout devoit  
 promettre aux habitans de la Louisiane, que S.  
 M. C. verroit d'un autre œil les motifs de leurs  
 démarches. Tout devoit leur promettre que  
 S. M. T. C. prendroit leur défense près de la  
 cour

cour d'Espagne, qu'elle réclamerait des sujets que leur fidélité exposoit au ressentiment de toute une nation qui se croyoit offensée.

L'univers a vu avec surprise le ministre François demeurer dans le silence sur la conduite de M. Orelly, n'exiger aucune réparation de son inhumanité, se taire sur son infraction au droit des gens, & sur l'arrêt qu'il a osé prononcer contre des sujets de S. M. T. C. On est encore plus surpris d'apprendre que les restes infortunés de ces familles malheureuses, à qui l'on a tout ôté, gémissent dans le silence & la misère.

N'est-il donc plus sur la terre de bienfaisance, n'est-il donc plus d'humanité? Assurés du contraire, disons qu'on a ignoré jusqu'ici la vérité, disons que le ministre François a lui-même été trompé. Puisse le récit fidele que je présente aujourd'hui aux ames sensibles, réveiller en eux ces sentimens qui honorent l'humanité.

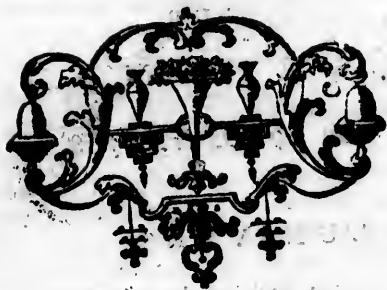
*Aux Ames sensibles.*

Ames généreuses, & compatissantes, mêlons nos larmes à celles des veuves & des orphelins infortunés que recommandoient aux cœurs sensibles ces hommes vertueux, mourant pour leur Roi. . . . Joignez vos regrets à ceux de leurs familles éplorées, frémissez sur les malheurs auxquels la vertu est exposée; venez avec moi lui ériger un autel, soyez les soutiens de celui que je viens de lui dresser; portez dans les cœurs froids & inanimés le feu dont vous êtes pénétrées; aidez ma voix foible & impuissante, & que le cri de l'innocence opprimée réveille le bras engourdi de la justice.

( 91 )

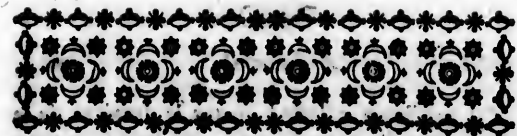
*A l' Eternel.*

O! puissance céleste! portes la lumière de la vérité dans le cœur de ceux qui sont faits pour la protéger. Dévoiles à leurs yeux l'iniquité, démasques l'imposture; fais-la trembler jusques sur les marches du trône où elle cherche à fuir tes coups vengeurs; & que dans les transports dont je serai pénétré, à la vue des puissants effets de ta justice, je puisse m'écrier . . . .  
Il est donc sur la terre un azyle pour la vertu, un appui pour l'innocence, & il n'est pas de ré-duit qui puisse cacher les crimes & les forfaits.



MEMOIRE;



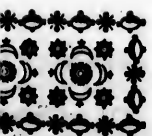


M É M O I R E,  
D E S  
H A B I T A N S E T N É G O C I A N S  
D E L A  
L O U I S I A N E,  
S U R  
L'É V E N E M E N T

*Du 29. Octobre 1768.*

A L'UNIVERS.

„ T E M O I N S oculaires des calamités qui nous  
„ affligeaient, les Magistrats du Conseil  
„ Supérieur de la Louisiane n'ont pu se refuser  
„ plus longtemps aux cris plaintifs d'un peuple  
„ opprimé. L'Arrêt du 29. Octobre, qui a suivi  
„ nos très-humbles représentations, est une  
„ preuve locale de l'emminence des dangers  
„ qui nous environnaient, & de la pesanteur  
„ du



R E,

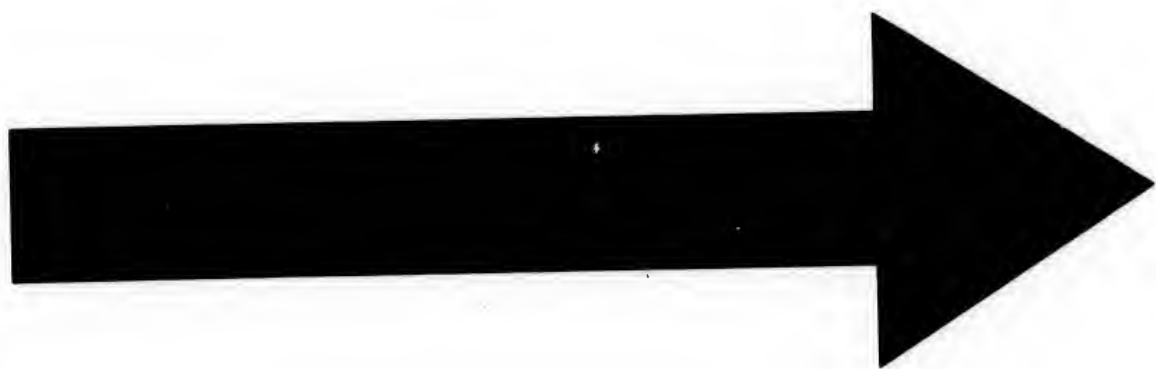
OCIANS

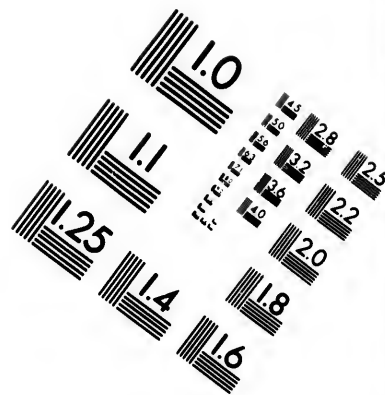
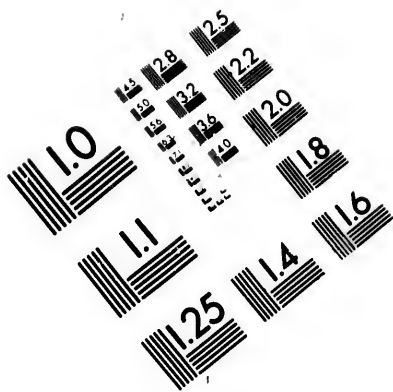
N E,

E N T

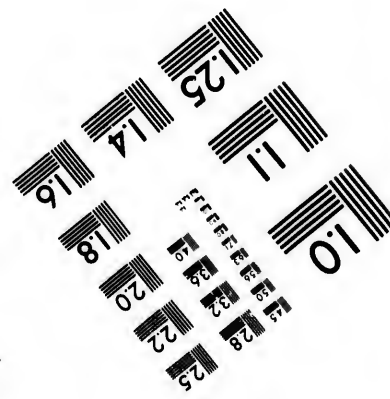
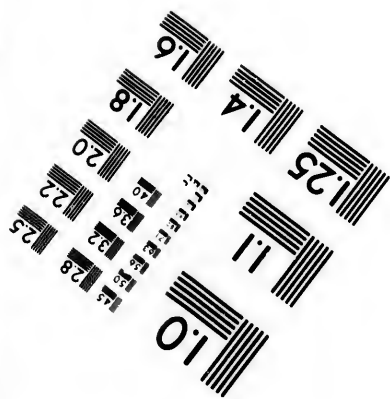
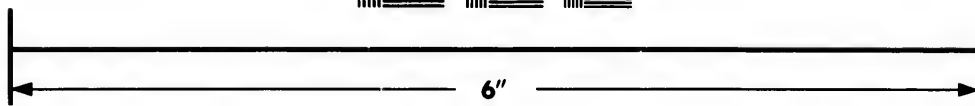
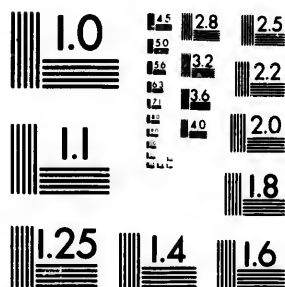
68.

mités qui nous  
ats du Conseil  
pu se refuser  
s d'un peuple  
re, qui a suivi  
ons, est une  
des dangers  
la pesanteur  
, du





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10  
11

**© 1982**

32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

„ du joug qui commençait à nous accabler.  
 „ Animés par la conjoncture actuelle à croire  
 „ que ces grands maux demandaient des reme-  
 „ des prompts & efficaces, nos Magistrats n'ont  
 „ pas balancé un moment sur la demarche né-  
 „ cessaire de renvoyer le soi-disant Gouverneur  
 „ de Sa Majesté Catholique pour lui rendre  
 „ compte de sa conduite. Mais leurs soins di-  
 „ ligens ne se sont pas bornés à calmer les in-  
 „ quiétudes d'un peuple gémissant, ils l'ont en-  
 „ core autorisé à porter sa supplique & ses vœux  
 „ aux pieds du trône, bien persuadés que le  
 „ regard compatissant de leur Souverain naturel  
 „ se détourneroit sur des sujets aussi dévoués,  
 „ & que leur amour respectueux pour leur Mo-  
 „ narque, ne seroit pas rejeté par Sa Majesté  
 „ bien-faisante, l'image en terre pour ses peu-  
 „ ples de l'Etre-conservateur. Zelés François  
 „ dont les biens & les familles sont établis dans  
 „ ce continent, vous, dont les cœurs épurés n'ont  
 „ pas besoin que l'œil du Souverain les anime,  
 „ vous, dont le zèle pour votre incomparable  
 „ Monarque n'a rien souffert du passage & de  
 „ la distance des mers, de la fréquentation de  
 „ l'étranger, de l'activité agissante d'une nation  
 „ rivale & voisine, calmez vos inquiétudes sur  
 „ la cession de cette Province! Notre Grand  
 „ Roi dans sa lettre qui nous l'annonce sembloit  
 „ pressentir nos allarmes. Il se rendoit média-  
 „ teur de notre cause avec Sa Majesté Catholi-  
 „ que, nous faisoit esperer de sa part les mêmes  
 „ marques de bien-veillance & de protection  
 „ que



re domination.  
nt enhardir no-  
egresse, que les  
ur de notre Pa-  
ri, & pendant  
nouvellement sans  
rgane apprenne  
même que cette  
le nous voulons  
ous offrons les  
sang, nos en-  
domination de

fut cédée à Sa  
ête particulier,  
ovembre 1762.  
passé à l'Escu-  
Le Roi, par sa  
1. Avril 1764.  
Directeur Géné-  
Majesté à la Loui-  
cession, témoi-  
is pour l'avan-  
bitans de cette  
n conséquence  
a Majesté Ca-  
en donner des  
ous autres Of-  
ns ladite Colo-  
nes & Maisons  
res & Missions  
. que les Juges  
erci-

ordinaires continuent ainsi que le Conseil Supé-  
rieur à rendre la justice suivant les loix, formes  
& usages de la colonie, que les habitans y soient  
gardés & maintenus en leurs possessions . . . . es-  
perant au surplus que Sa Majesté Catholique  
voudra bien donner à ses nouveaux Sujets de la  
Louisiane les mêmes marques de bien-veillance,  
& de protection éprouvées sous la domination  
précédente, & dont les seuls malheurs de la  
guerre les avaient empêché de ressentir de plus  
grands effets, qu'il lui ordonne en outre, de  
faire enregistrer sa présente Lettre au Conseil  
Supérieur de la Nouvelle Orleans, afin que les  
différens Etats de la colonie soient informés de  
son contenu, & qu'ils puissent y avoir recours  
au besoin, la présente n'étant à autres fins.  
» Heureuse & consolante perspective que fai-  
» soient naître dans nos cœurs les promesses du  
» plus auguste, & du plus respectable des Mo-  
» narques, par quelle fatalité vous êtes-vous  
» évanoui ?  
» *M. Willox* arriva à la Balise le 28. Frevrier  
» 1768. dans une Fregate de 20. canons, ayant  
» environ 80. hommes de troupes, capucins Es-  
» pagnols, & des gens d'administration. Il dé-  
» barqua le 5 Mars à la ville, & accompagné  
» des Magistrats même du Conseil, qui malgré  
» la pluie & l'orage s'étaient transportés à son  
» canot, il passa entre deux haies bordées par  
» la troupe réglée, la milice bourgeoise, au  
» bruit du canon & des acclamations publiques.  
» Il répondit d'abord à des témoignages si écla-  
» tans



„ tans par les promesses les plus brillantes. Mais  
 „ les suites n'en justifierent pas la solidité. Sans  
 „ entrer dans les détails minutieux & ridicules  
 „ de sa vie privée, retraçons ses démarches re-  
 „ latives à la cause publique. S'il s'est propo-  
 „ sé pour but principal de détruire par les pre-  
 „ mices de son administration clandestine, les  
 „ espérances dont nous nous flatons, il a par-  
 „ faitement bien réussi.

„ Pour rendre plus sensible le premier motif  
 „ de nos Plaintes, il convient d'observer que  
 „ la traite qui se fait dans les nations Sauvages  
 „ est une des principales branches du commer-  
 „ ce; dont l'intérêt est tellement uni ici avec  
 „ celui du cultivateur, que l'un est le ressort  
 „ de l'autre. Cette traite est un débouché fort  
 „ avantageux, pour les productions de plusieurs  
 „ manufactures, & qui s'étendra par l'encoura-  
 „ gement. C'est une mine abondante dont l'ou-  
 „ verture présente des richesses; qui même pro-  
 „ met des trésors plus considérables que les vei-  
 „ nes métalliques du Potosé, & d'autant plus  
 „ considérables que l'activité du traiteur la  
 „ creusera plus avant. De cette source inépu-  
 „ sable découle l'avantage public & particulier;  
 „ le négociant y trouve un débit lucratif de ses  
 „ marchandises; l'homme de travail employé  
 „ dans ces voyages, & à cette traite, y rencontre  
 „ les moyens de subsister & d'amasser un pécule.  
 „ L'affection des naturels s'entretient par la fré-  
 „ quentation des Français, ardents à leur pro-  
 „ curer les effets que la connoissance leur a

„ rendu

plus brillantes. Mais  
pas la solidité. Sans  
nutieux & ridicules  
ns ses demarches re-  
e. S'il s'est propo-  
struire par les pre-  
on clandestine, les  
s flations, il a par-

le le premier motif  
ient d'observer que  
es nations Sauvages  
anches du commer-  
ement uni ici avec  
l'un est le ressort  
st un débouché fort  
uctions de plusieurs  
endra par l'encoura-  
bondante dont l'ou-  
ffes; qui même pro-  
erables que les veie-  
, & d'autant plus  
ité du traiteur la  
cette source inépu-  
ublic & particulier;  
lébit lucratif de ses  
de travail employé  
etraite, y rencontre  
d'amasser un pecule.  
ntretien par la fré-  
ardens à leur pro-  
connoissance leur a  
,, rendu

,, rendu nécessaires. La sûreté publique enfin,  
,, que cette traite, avec les nations barbares qui  
,, nous environnent, a fait naître, est conservée  
,, par elle; mais ce n'est pas le seul bien qui en  
,, résulte pour la colonie en général. C'est que  
,, les Navires d'Europe & des Isles, attirés par  
,, l'espérance d'un retour avantageux, nous  
,, apportent les provisions dont la privation fait  
,, nos besoins, & trouvant dans nos Magazins  
,, des Pelleteries sur lesquelles ils esperent bé-  
,, neficier, ces approvisionnements nous sont  
,, distribués à un prix honnête, qui devient ex-  
,, cessif lorsqu'il leur faut s'en retourner sur leur  
,, lest. Ces vérités; ces solides avantages ont  
,, été envisagés par nos respectables Ministres,  
,, toutes les fois que leurs ordres précis ont en-  
,, couragé les traiteurs, en recommandant la liber-  
,, té de ce commerce. La réalité en a bien été re-  
,, connue, & expressement déclarée par Monsei-  
,, gneur le Duc de *Choiseul*. dans sa lettre à *M.*  
,, *Dabbadie*, en date du 9 Février 1765. Tout le  
,, Nord du Mississipi & tout le Nord-ouest du Mis-  
,, souri était alors offert à notre activité. Des na-  
,, tions innombrables, & riches en rares Pellete-  
,, ries. qui habitent ses contrées inconnues, se-  
,, raient conquises sous peu de tems à nos seules  
,, Manufactures. Les découvertes à faire dans ces  
,, beaux pays seraient réservées à nos efforts,  
,, & nos yeux perceraient pour la première fois  
,, à l'Univers cette partie de son globe, qui lui  
,, reste à connoître. Quel encouragement pour  
,, nous que les intentions de ce sage Ministre ?

G

Nous

„ Nous le voyons avec des transports de re-  
 „ connoissance non seulement se prêter au re-  
 „ tablissement de nos fortunes renversées par  
 „ les malheurs de la guerre, & à l'agrandisse-  
 „ ment de nos ressources presque anéanties par  
 „ les conditions même de la paix, mais encore  
 „ étendre ses vues à des découvertes Geogra-  
 „ phiques, & nous tracer dans le même Tableau  
 „ la route de la fortune & de la gloire. Pro-  
 „ jet éclatant que *M. d'Wlloa* a dérangé, &  
 „ qu'il eut renversé sans-doute. Ne cherchons  
 „ pas à pénétrer ses motifs, & bornons-nous à  
 „ retracer la persévérance de ses tentatives sur  
 „ la liberté de la traite. Elles se sont manifestées  
 „ d'abord sur les lieux mêmes, par une pro-  
 „ hibition générale. Les habitans & negocians  
 „ des Illinois se sont récriés. Ils ont fait envi-  
 „ sager dans leurs représentation à *M. de Saint-*  
 „ *Ange*, Commandant Français audit lieu, la  
 „ certitude de leur ruine & le danger inévita-  
 „ ble d'être pillés & peut-être égorgés par les  
 „ Sauvages qui, n'entrant pas dans les considé-  
 „ rations politiques, veulent être fournis de  
 „ nos marchandises, & traiter constamment leurs  
 „ pelleteries. Malgré la repugnance du sieur  
 „ *Riu*, Capitaine Espagnol, envoyé par *M. d'Wlloa*  
 „ aux Illinois en qualité de Commandant, les  
 „ traiteurs sont encore allés cette année dans  
 „ les villages, avec cette différence qu'ils ont  
 „ été réduits à un certain nombre; mais c'é-  
 „ taient les derniers efforts de leurs privilèges  
 „ expirans, & *M. Wlloa* environ dans le même  
 „ temps,

es transports de re-  
ent se prêter au re-  
unes renversées par  
e, & à l'agrandisse-  
resque anéanties par  
a paix, mais encore  
découvertes Geogra-  
ans le même Tableau  
de la gloire. Pro-  
W'loa a dérangé, &  
ute. Ne cherchons  
, & bornons-nous à  
de ses tentatives sur  
Elles se sont manif-  
mêmes, par une pro-  
habitans & negocians  
. Ils ont fait envi-  
tation à M. de Saint-  
çais audit lieu, la  
& le danger inévita-  
être égorgés par les  
pas dans les considé-  
lent être fournis de  
er constamment leurs  
repugnance du sieur  
nvoyé par M. d'W'loa  
le Commandant, les  
lés cette année dans  
différence qu'ils ont  
nombre; mais c'é-  
s de leurs privilèges  
environ dans le même  
» temps,

» temps, accordait à cinq ou six particuliers une  
» traite exclusive dans ces pays recommandés,  
» par nos Ministres, à l'émulation générale.  
» L'Exploitation des Bois est un autre objet  
» qui occupe ici le commerçant, que nous ve-  
» nons d'unir si étroitement d'intérêt avec le  
» cultivateur. Dans les Représentations faites  
» au Conseil Superieur de cette Province, il a  
» été exposé que cet article pour le pays était  
» d'un débit, excédant cinq cent mille livres cha-  
» que année, & cette vérité n'a éprouvé aucu-  
» ne contradiction; cette exploitation que la  
» nature du pais présente à chacun avec un bé-  
» nefice proportionné aux forces qu'il peut y  
» employer, mais toujours certains dans ce de-  
» gré de proportion, est le premier effort de  
» l'habitant qui commence, & l'objet de l'ap-  
» plication de celui qui s'est fortifié. Otez dans  
» la Louisiane la liberté de la Traite, fermez  
» les débouchés au debit de ces bois, & dès  
» cet instant vous reduirez le commerçant & le  
» Colon, au désœuvrement, & à la disette.  
» L'Ordonnance publiée le 6. Septembre 1766  
» n'était que comminatoire de ce malheur. Sa  
» Majesté Catholique, nous disait-on, infor-  
» mée par M. W'loa de tout ce qui concernait  
» en ce pays l'aprovvisionnement & l'exploita-  
» tion, voulait bien encore favoriser les habitans  
» au point de permettre l'exportation de leurs  
» bois sur les batimens venant de St. Domingue &  
» de la Martinique, jusqu'à ce qu'on eut trou-  
» vé en Espagne le moyen de faire ce commer-  
» ce.

„ cc. Mais qu'elle vraisemblance que le com-  
 „ merce de nos bois fût jamais adopté en Espa-  
 „ gne ? C'était, enfoncer par degré le poignard,  
 „ & le grand coup a été porté par le Decret.  
 „ Dans le premier article il est dit, que les char-  
 „ gemens se feront seulement dans les Ports de  
 „ Seville, Alicant, Cartagene, Malaga, Barce-  
 „ lone, la Corogne, &c. Dans le huitieme;  
 „ que les retours se feroient dans les mêmes ports;  
 „ dans l'article troisieme, les bâtimens qui s'ex-  
 „ pédieront pour la Louisiane feront de conf-  
 „ truction Espagnole, & les Capitaines & équi-  
 „ pages seront Espagnols ou naturalisés. En-  
 „ fin, dans les Articles 4me. & 9me. les relâches  
 „ volontaires dans aucuns ports de l'Amérique  
 „ même de la domination Espagnole, sont pro-  
 „ hibées, & les relâches forcées sont soumises  
 „ à des vérifications & à des impositions onéreu-  
 „ ses. Nous restait-il donc pour le commerce  
 „ de nos bois dans les colonies Françaises de  
 „ Saint Domingue, & de la Martinique, seuls  
 „ endroits où ils ayent quelque valeur, nous  
 „ restait-il, dis-je, la lueur de la plus faible  
 „ espérance ? Censeurs imprudens, dont les réflé-  
 „ xions peu solides pourraient s'étendre sur notre  
 „ conduite dans la présente révolution, tâchez,  
 „ j'y consens, par vos combinaisons probléma-  
 „ tiques de récomposer l'harmonie interrompue,  
 „ en l'accordant avec le Decret; mais songez d'a-  
 „ bord à nous enseigner les moyens de subsister.  
 „ D'ailleurs quelle apparence de ressource  
 „ pouvait suspendre au moins nos justes inquié-  
 „ tudes.

semblance que le com-  
 mais adopté en Espa-  
 par degré le poignard,  
 porté par le Decret.  
 est dit, que les char-  
 dans les Ports de  
 ene, Malaga, Barce-

Dans le huitieme;  
 dans les mêmes ports;  
 les bâtimens qui s'ex-  
 tiane feront de conf.  
 es Capitaines & équi-  
 ou naturalisés. En-  
 . & 9me. les relâches  
 ports de l'Amérique  
 Espagnole, sont pro-  
 forcées sont soumises  
 s impositions onéreu-  
 c pour le commerce  
 colonies Françaises de  
 la Martinique, seuls  
 quelque valeur, nous  
 eur de la plus faible  
 udens, dont les réflé-  
 nt s'étendre sur notre  
 révolution, tâchez,  
 binaisons problémati-  
 rmonie interrompue,  
 cret; mais songez d'a-  
 s moyens de subsister-  
 arence de ressource  
 ins nos justes inquié-  
 tudes.

» tudes. Le produit de nos terres, & notre  
 » commerce consiste en bois, indigo, pelleteries,  
 » tabac, coton, sucre, bray & goudron. Les  
 » pelleteries ont d'autant moins de valeur en  
 » Espagne, qu'elles y sont employées à très-  
 » peu d'usage, & que l'apréêt même de celles qui  
 » s'y employent, se fait chez l'étranger. La  
 » Havane & le Pérou lui fournissent des sucres  
 » & des bois bien préférables aux nôtres; Gua-  
 » timale un indigo supérieur, & en plus grande  
 » quantité que ses fabriques n'en consomment;  
 » le Pérou, la Havane & Campêche, du coton;  
 » l'Isle de pin; des brays & goudrons; la Havane  
 » & la partie Espagnole de St. Domingue, du  
 » tabac. Ces denrées de notre cru, inférieu-  
 » res à celles que ces vastes possessions produi-  
 » sent, inutiles d'ailleurs, & surabondantes dans  
 » ses ports, y sont rebutées, ou réduites à  
 » très-peu de valeur. Quel faible produit de-  
 » vons-nous donc attendre de l'exportation qui  
 » en sera faite dans les ports où le Décret nous  
 » adresse? D'un autre côté, le peu de manu-  
 » factures établies en Espagne, joint au peu de  
 » secours que les villes maritimes y ressentent  
 » de l'agriculture interne, forcent les sujets de  
 » Sa Majesté Catholique qui y sont établis,  
 » de recourir à l'étranger pour leurs pro-  
 » visions de toute espèce. Marseille fournit  
 » des bleds dans ces ports, qui ne pourraient  
 » s'approvisionner des productions du pays  
 » même, sans les frais excessifs d'une ex-  
 » portation pénible à travers d'un pays mon-  
 » tagneux. La nation entiere est tributaire,  
 » d'ail-

„ d'ailleurs , de tous les pays manufacturiers d'Eu-  
 „ rope , & la faveur la plus insigne que lui ait fait  
 „ la providence , est de la rendre maîtresse du  
 „ Pérou & du Mexique , pour acheter ses pre-  
 „ miers besoins. Riches par notre seule indus-  
 „ trie , pouvons-nous espérer que l'Espagne  
 „ nous fournira les nôtres suffisamment , & à  
 „ bon compte , lorsqu'elle est obligée elle même  
 „ de se procurer les siens , à prix d'argent , &  
 „ à grands fraix. Malgré l'exemption momen-  
 „ tanée peut-être que nous annonce le Décret,  
 „ de tous les droits à percevoir sur les effets  
 „ qui seront chargés pour la Louisiane , ces trif-  
 „ tes vérités , connues de l'Univers entier ,  
 „ jointes au discrédit certain de nos denrées  
 „ dans les ports d'Espagne , nous ont fait crain-  
 „ dre à juste titre , que nos récoltes quoique  
 „ abondantes , loin de récompenser comme ci-  
 „ devant notre application , & notre industrie ,  
 „ en nous donnant souvent le superflu , cesse de  
 „ nous produire même le pur , & simple nécessaire.  
 „ D'après ces observations , quoique super-  
 „ ficielles encore aux certitudes dont elles sont  
 „ déduites , peut-on douter un instant que  
 „ cette colonie , quant à ses productions , ne  
 „ soit inutile à l'Espagne , & que les vues poli-  
 „ tiques dans le traité de la cession , n'aient été  
 „ restreintes au seul but d'en faire un boule-  
 „ vard du Mexique. Mais la misère des Co-  
 „ lons , ajoutera-t-elle de nouvelles forces à  
 „ ce boulevard , & par quelle manie s'aper  
 „ nos fortunes renaissantes , en détruisant la  
 „ liberté de notre commerce , lorsque ces mè-  
 „ mes

„ mes vues politiques ne semblent pas exiger  
 „ ce sacrifice ? Tout nous donne lieu de pen-  
 „ ser que Sa Majesté Catholique desirait de s'in-  
 „ struire d'abord par les rapports de son Envoyé  
 „ des causes-productrices, & des moyens-confer-  
 „ vateurs de notre bien-être. Les Promesses de  
 „ notre Roi nous assuraient de la bienveillance de  
 „ notre nouveau Souverain, & des douceurs de la do-  
 „ mination future. Les Officiers de Sa Majesté Ca-  
 „ tholique à leur arrivée, nous annonçaient la con-  
 „ tinuation de notre commerce au moins pendant  
 „ dix années ; la source de nos besoins connue en  
 „ Espagne, sans que nous l'eussions indiquée  
 „ nous mêmes, restait encore ouverte à notre  
 „ activité ; mais avons-nous pu douter à la vue  
 „ du Décret que M. *Willou*, chargé de ce rap-  
 „ port, comme l'Ordonnance publiée ici le  
 „ 6. Septembre 1766 nous le déclare, ne soit  
 „ l'auteur de ces calamités imminentes, &  
 „ qu'ayant projeté notre ruine, ses relations  
 „ peu véridiques n'aient détourné les effets de  
 „ cette même bienveillance que son maître  
 „ voulait sans doute nous faire ressentir.  
 „ L'on objecterait envain que le dernier article  
 „ du Décret, permet d'extraire des forts d'Es-  
 „ pagne, les fruits & effets apportés de la Lou-  
 „ siane pour les aller vendre chez l'étranger,  
 „ s'ils n'ont pas de débit en Espagne même, &  
 „ qu'il ne sera payé aucun droit d'extraction.  
 „ Que trouve-t-on d'avantageux dans tout ce  
 „ qui nous est présenté ici comme un véritable  
 „ avantage ? Ne comptons pas les articles du



„ Décret, mais prenons-en l'esprit, & ne li-  
 „ sons aucuns de ces articles, sans suivre l'en-  
 „ chafnement qui les joint si intimement les uns  
 „ aux autres. Il nous sera permis à la vérité  
 „ d'aller débiter chez l'étranger, nos denrées  
 „ & effets qui ne pourront pas se vendre en Es-  
 „ pagne; mais à quelles conditions? Nos com-  
 „ merçans naturalisés d'Espagne (suivant l'Art.  
 „ 3. du Décret) feront tenus d'aller dans les  
 „ ports de Séville, Malaga &c. payer le 5 pour  
 „ cent. (Suivant l'Art 12.) forcés par le  
 „ rebut de leur denrées de quitter ces ports,  
 „ & d'aller faire leur vente chez les nations  
 „ voisines, il faudra qu'ils reviennent sur leur  
 „ lest dans les ports d'Espagne (suivant l'Art.  
 „ 1er.) pour prendre leur chargement des fruits  
 „ & effets déjà introduits en Espagne, & qui  
 „ auront payé les droits d'entrée (suivant l'Art.  
 „ 7.) Cette marche dispendieuse, détruit-elle  
 „ nos réflexions affligeantes sur la vue de la  
 „ disette générale qui nous menaçait? Joig-  
 „ nons à cela les fraix du Navire, estimés  
 „ par nos Chambres de commerce à 3000. li-  
 „ vres chaque mois pour un bâtiment de 300.  
 „ tonneaux; ceux de déchargement dans les  
 „ ports d'Espagne, & rechargement pour les  
 „ pays étrangers; le doublement des commif-  
 „ sions, & des assurances, les fraix de magazi-  
 „ nage; l'augmentation des avaries; les droits  
 „ domainiaux, dont les voisins ne feront pas  
 „ grace sur des denrées venant d'Espagne; &  
 „ nous verrons le Décret, comme un alambic  
 „ ; dé-

„ dévorant; raréfier nos récoltes jusque dans  
 „ la cinquieme essence.  
 „ Les promesses de notre Roi, retracées  
 „ dans sa Lettre du 21 Avril 1764 nous faisait  
 „ espérer que nous aurions toujours les mêmes  
 „ loix à suivre & les mêmes juges à écouter.  
 „ Mais quelle atteinte donné à cet article par  
 „ M. *Willou*, dans le début même de son admi-  
 „ nistration? Il n'a pas encore pris possession;  
 „ ses titres n'ont été ni vérifiés, ni enrégis-  
 „ trés, ni même présentés; aucun lien ne nous  
 „ attache encore à son autorité; rien autre cho-  
 „ se qu'une déférence respectueuse pour le ca-  
 „ ractere dont on le croit revêtu, lui promet  
 „ notre obéissance; & des punitions severes,  
 „ des châtimens inconnus sous la domination  
 „ Française encore subsistante, sont infligés  
 „ déjà par son ordre, aux fautes les plus lé-  
 „ geres, en supposant même qu'elles soient  
 „ réellement des fautes. Or, il ne faut pas  
 „ s'imaginer que ces faux principes d'admini-  
 „ stration, & les tristes nouveautés d'une do-  
 „ mination inconnue, aient été les seuls motifs  
 „ de nos craintes & de l'allarme répandue dans  
 „ nos familles. La loi d'Espagne peut avoir ses  
 „ agrémens & ses avantages que nous ne connoif-  
 „ sons pas; mais l'antipathie pour l'humanité  
 „ & la disposition naturelle à faire du mal, re-  
 „ connue & avérée dans la personne chargée de  
 „ nous présenter cette loi, nous en a fait  
 „ sentir les conséquences les plus dures, en ne  
 „ paraissant agir que par ces mêmes conséquen-

„ ces. La politique Espagnole retrécit ses ports  
 „ le plus qu'il est possible, pour en fermer à  
 „ son gré l'entrée à l'étranger, & l'interdire  
 „ absolument à l'Interlope. En conséquence  
 „ de cette loi, l'Envoyé de Sa Majesté Ca-  
 „ tholique, a fermé toutes les passes de Mis-  
 „ sissipi, à l'exception d'une seule, mais celle  
 „ qu'il a choisi est la moins profonde, la plus  
 „ difficile, & la plus périlleuse. Une loi pres-  
 „ que universelle défend les établissemens dans  
 „ une certaine distance des citadelles & fortifi-  
 „ cations des villes frontieres; M. *Willou* en a  
 „ conclu que des établissemens formés dans les  
 „ tems primordiaux de la colonie naissante, par  
 „ concession de notre Prince, & sous les yeux  
 „ de ses Gouverneurs, ne devaient plus subsi-  
 „ ster, à cause de la proximité d'un entourage  
 „ en pieux, dont depuis quelques années on a  
 „ fermé la ville. La condamnation aux mines  
 „ est définie par la loi d'Espagne contre les mal-  
 „ faiteurs, & les hommes dangereux. M. *Willou*  
 „ n'a pas craint de la prononcer contre des ci-  
 „ toyens considérés, dont le délit n'était autre  
 „ que d'avoir été les interprètes de leurs com-  
 „ patriotes, & les porteurs de représentations  
 „ respectueuses, expositives de nos besoins, &  
 „ tendantes uniquement à l'encouragement de  
 „ notre agriculture, à l'accroissement de notre  
 „ commerce, à l'importation de nos besoins,  
 „ & au bien général du pays. Les paquets qui  
 „ sont remis par des personnes constituées en  
 „ dignité, méritent d'autant plus de diligence  
 „ &

„ & d'exactitude, qu'ils peuvent intéresser la  
 „ cause commune. Mais ceux qui s'en char-  
 „ gent n'ont jamais répondu des forces majeure-  
 „ res, de la contrariété des vents, des risques  
 „ & périls de la mer. Quelles duretés? Quels  
 „ traitemens? Quelles vexations exercées par  
 „ M. *Willou*, consécutivement envers les sieurs  
 „ Gagnard & Gachon, parce que les navires  
 „ n'avaient pu remettre ses paquets à la Ha-  
 „ vane pour avoir été contrariés par les tems.  
 „ Un Arrêt du Conseil Supérieur de cette pro-  
 „ vince avoit défendu par de justes & sages  
 „ motifs, l'introduction des Nègres créolisés ou  
 „ domiciliés de St. Domingue & autres Isles ;  
 „ mais le tout se réduisoit à visiter les navires  
 „ Négriers à leur arrivée, & à renvoyer au plus  
 „ vite ceux qui étaient dans le cas de la prohi-  
 „ bition. M. *Willou* y a joint le sequestre des  
 „ biens, l'emprisonnement des personnes, &  
 „ sans aucune Ordonnance comminatoire qui  
 „ doit toujours précéder les premiers châtimens,  
 „ il les a exercés envers les Sr<sup>s</sup>. Cadis & Le-  
 „ blanc, dont tout le crime étoit de ne pas avoir  
 „ eu la faculté dévatoire, & d'avoir ignoré  
 „ l'existence de cet Arrêt. Ces faits qui sont  
 „ d'une notoriété constante, & dont plusieurs  
 „ particuliers ont été les victimes, intéressent  
 „ la cause publique autant, & plus qu'on ne  
 „ peut s'imaginer; pour en rendre les consé-  
 „ quences plus sensibles, nous entrerons dans le  
 „ détail de plusieurs.  
 „ Quant à l'interdiction des passes du Missis-  
 „ sipi;

„ fipi ; il faut favoir que M. *Willoa* , malgré  
 „ tout ce qu'on a pu lui représenter & ce  
 „ qu'il a pu voir lui-même , ou apprendre par  
 „ des fâcheux événemens , s'était entêté de  
 „ faire fréquenter la seule passe du NE. où il  
 „ n'y a dans les plus hautes marées que neuf à  
 „ dix pieds d'eau ; défendant qu'aucun bâtiment,  
 „ n'entrat ou ne sortît par toute autre , dont le  
 „ fond est ordinairement de dix à douze. A  
 „ cette prohibition si gênante , & si perilleuse ,  
 „ il en avoit jointe une autre qui l'était encore  
 „ d'avantage ; c'était la défense aux pilotes de  
 „ coucher à bord des bâtimens mouillés devant  
 „ la passe , & que les vents , ou le peu d'eau  
 „ empêchaient d'entrer. De là sont nés des  
 „ inconveniens & des accidens récidivés , qui  
 „ cependant ne l'ont pas dissuadé de son pre-  
 „ mier arrangement. Le premier inconvénient  
 „ étoit le retard des navires qui sortaient , re-  
 „ tard dispendieux & fréquent en toute saison ,  
 „ mais presque inévitable en hiver que les vents  
 „ de N. & N.N. E. régnerent le plus , lesquels  
 „ ne pouvaient servir pour la passe du NE. ,  
 „ au lieu qu'ils sont non-seulement sortir par  
 „ la passe de l'est , mais servent encore à faire  
 „ route sans être obligés après la sortie d'atten-  
 „ dre le tems. Il en était de même pour l'en-  
 „ trée , les vents étant S. O. & SSO. on ne  
 „ pouvait entrer par la passe du NE. , ces vents  
 „ étaient favorables à la passe de l'Est. En  
 „ outre , dans l'obligation à laquelle l'Officier  
 „ Espagnol de la Balise assujettissait de mouiller  
 „ les

l. *Wloa*, malgré  
 représenter & ce  
 ou apprendre par  
 s'était entêté de  
 sse du NE. où il  
 marées que neuf à  
 d'aucun bâtiment,  
 te autre, dont le  
 dix à douze. A  
 , & si périlleuse,  
 qui l'était encore  
 se aux pilotes de  
 s mouillés devant  
 ou le peu d'eau  
 là font nés des  
 s récidivés, qui  
 adé de son pre-  
 nier inconvé-  
 niens qui sortaient, re-  
 en toute saison,  
 iver que les vents  
 e plus, lesquels  
 a passé du NE.,  
 lement sortir par  
 t encore à faire  
 la sortie d'atten-  
 même pour l'en-  
 & SSO. on ne  
 u NE., ces vents  
 e de l'Est. En  
 laquelle l'Officier  
 iffait de mouiller  
 „ les

„ les bâtimens une fois entrés vis-a-vis des  
 „ maisons de ladite Balise, pour y raisonner,  
 „ mouillage de haut fond, & découvert à tout  
 „ vent, on y courait de grands risques, qu'on  
 „ aurait évité en mouillant à la fourche, ou  
 „ continuant de monter le fleuve suivant la li-  
 „ berté ancienne, qui n'en était pas plus favo-  
 „ rable à ceux, auxquels on aurait voulu in-  
 „ terdire le port. D'ailleurs, dans tous les  
 „ pays, dès qu'un Pilote Cotier a mis le pied à  
 „ bord, il n'en sort plus que le bâtiment ne  
 „ soit entré ou sorti, & mis en lieu de sûreté,  
 „ opérant de jour & de nuit suivant l'exigence  
 „ des cas, & les vicissitudes des tems. Si cette  
 „ règle doit être inviolable, c'est, sans con-  
 „ trédit, dans nos parages avoisinés de pays  
 „ bas, & d'un grand fleuve, où les fonds sont  
 „ de vase dans un endroit, de sable dans un  
 „ autre; où d'heure à autre les vents changent,  
 „ & les eaux augmentent, ou diminuent. Donc,  
 „ en empêchant les Pilotes de coucher à bord,  
 „ dans un coup de vent forcé & s'en revenant  
 „ de nuit, un Capitaine qui n'avoit pas la prati-  
 „ que, ne connaissant ni les fonds, ni les passes,  
 „ n'avoit aucune ressource; obligé d'appareiller  
 „ pour s'élever, & souvent de laisser ses ancres  
 „ & ses cables, il allait donner sur les récifs voi-  
 „ sins, appellés *les Moutons*, ou du moins tom-  
 „ bait sous le vent de la passe, sans espérance  
 „ de remonter sitôt; enfin, s'il avoit le bon-  
 „ heur de s'élever au large, il ne revenait  
 „ après bien du tems & de la peine, que pour  
 „ chercher les mêmes dangers. „ La

„ La Navigation , cet art si utile aux états ,  
 „ mérite-t-elle donc qu'on seconde la nature  
 „ pour en accroître les peines & les perils ? La  
 „ fortune des armateurs , & la vie des marins  
 „ est-elle si peu précieuse , que le caprice d'un  
 „ seul homme doive la soumettre à des dangers  
 „ presque inévitables ? Interrogez les Capitaines  
 „ & équipages d'Europe & des Isles , qui sont  
 „ venus ici depuis deux ans & demi , tous ont  
 „ vu les nouveaux périls inventés par M.  
 „ Willoa , plusieurs ont été les jouets & les vic-  
 „ times de ses mauvaises combinaisons. Sans  
 „ citer tant d'exemples , l'accident du Capitaine  
 „ Sarrou , à la sortie du fleuve , est frappant.  
 „ Après avoir resté long-tems sans pouvoir for-  
 „ tir par la passe du N E. les vents étant N. &  
 „ NNE. il s'y présenta enfin , le vent ayant  
 „ changé. Mais le tems avait fait évacuer les  
 „ eaux au point qu'il resta dans la passe ; il fut  
 „ assez heureux pour se retirer & rentrer. Il  
 „ remonta en ville pour caréner son Navire  
 „ une seconde fois ( Notez que la Ville est à  
 „ 30. lieues de l'embouchure du fleuve , qu'il faut  
 „ souvent monter à la cordele , & qu'il est arrivé  
 „ à plusieurs d'y mettre cinquante à soixante jours ,  
 „ sans pouvoir faire autrement ). „ Le sieur Sar-  
 „ rou perdit son voyage , il lui en coûta beau-  
 „ coup de fraix , & si la passe de l'Est n'eût pas  
 „ été interdite , & qu'il eût été permis aux pilo-  
 „ tes de la fréquenter , il serait sorti sans retard  
 „ & sans danger.  
 „ Mais dans le tems même que nous traçons

si utile aux états,  
 seconde la nature  
 & les perils? La  
 la vie des marins  
 ue le caprice d'un  
 ettre à des dangers  
 ogez les Capitaines  
 des Isles, qui sont  
 & demi, tous ont  
 inventés par M.  
 s jouets & les vic-  
 ombinaisons. Sans  
 ident du Capitaine  
 ve, est frappant.  
 s sans pouvoir for-  
 vents étant N. &  
 in, le vent ayant  
 it fait évacuer les  
 ans la passe; il fut  
 rer & rentrer. Il  
 réner son Navire  
 que la Ville est à  
 fleuve, qu'il faut  
 & qu'il est arrivé  
 e à soixante jours,  
 . Le sieur Sar-  
 ui en coûta beau-  
 de l'Est n'eût pas  
 té permis aux pilo-  
 ait sorti sans retard

que nous traçons  
 » ce

» ce Mémoire, la trompette nous annonce  
 » qu'on vend à l'enca, les agrés & l'artillerie  
 » retirée du navire la Carlota de la Rochelle,  
 » presque enseveli dans les sables. Le Capi-  
 » taine Lacoite ne gémirait pas sur la perte de  
 » son bâtiment, si, quand il s'est présenté pour  
 » entrer, il lui eût été permis de retenir de nuit  
 » le pilote à son bord, qui ne pouvant le  
 » mettre dans les passes, lui aurait indiqué un  
 » fond de vase, d'où il se ferait retiré, comme  
 » il est arrivé à plusieurs, & entr'autres au Ca-  
 » pitaine Chouriac.

» Quelques habitans s'adonnent ici à faire de  
 » la brique qui s'employe & se consomme dans  
 » le pays. Le trois principales briqueteries,  
 » sont aux trois principales portes de cette vil-  
 » le; une des plus fortes, & à laquelle un at-  
 » telier nombreux est occupé, fait le patri-  
 » moine de quatre mineurs, & s'affirme quel-  
 » ques fois plus de douze mille livres par année.  
 » Cette terre n'est susceptible d'aucun autre  
 » revenu, & l'attelier n'y peut pas même faire  
 » ses vivres. La ville, d'ailleurs, n'en res-  
 » sent aucune incommodité, & les trous dont  
 » on tire la terre nécessaire à la fabrique,  
 » étant éloignés du grand chemin, la voie pu-  
 » blique n'en est ni retrécie ni embarrassée.  
 » M. *Willou* s'est attaqué d'abord au fermier  
 » judiciaire de cette briqueterie; & lui a dé-  
 » fendu absolument de continuer, sous peine  
 » de faïsse des Nègres, bœufs, charrettes & uf-  
 » tenciles. Les parties intéressées, après bien  
 » des



„ des efforts, font enfin parvenues à tirer de  
 „ lui la raison de cette défense. Il a dit que  
 „ les trous d'où l'on prenait la terre, contri-  
 „ buaient à corrompre la salubrité de l'air. On  
 „ s'est muni, pour le dissuader, des rapports  
 „ des Médecins & Chirurgiens. M. Lebeau  
 „ Docteur en Médecine, entretenu par Sa Ma-  
 „ jesté, a même donné là-dessus des observa-  
 „ tions savantes, & concluantes en tout point.  
 „ Quand aux réflexions vulgaires, elles étaient,  
 „ que le pays avait toujours été fort sain, mal-  
 „ gré les trous des briqueteries, & les ciprie-  
 „ res qui bordent le fleuve & entourent la  
 „ ville. Que suivant ce système il faudrait  
 „ aussi combler celles-ci où les eaux s'écoulent  
 „ & séjournent pendant la majeure partie de  
 „ l'année. M. *Willou* n'avoit pas prévu sans  
 „ doute ces objections, mais il en imagina ou  
 „ en adopta une autre qu'il crut sans réplique:  
 „ c'est que les établissemens doivent être éloi-  
 „ gnés des fortifications, donnant ce nom à  
 „ un entourage en pieux qui n'a rien de secret,  
 „ & dont l'approche est sans conséquence. L'af-  
 „ faire cependant à traîné en longueur, sans  
 „ pouvoir obtenir de lui, ni un ordre par  
 „ écrit, de cesser, ni une permission verbale de  
 „ continuer; & plusieurs ont pensé avec fonde-  
 „ ment que l'entreprise de la brique était ambi-  
 „ tionnée par un ou deux particuliers, ce qui  
 „ s'accordait fort bien avec le penchant de  
 „ l'envoyé d'Espagne, à réduire tout en pri-  
 „ vilèges exclusifs.

„ Ce penchant imdomptable s'est déclaré encore  
 „ bien davantage dans la prohibition qu'il fit  
 „ l'année dernière, d'apporter des Nègres en  
 „ cette colonie, sous prétexte d'une concur-  
 „ rence qui aurait été nuisible à un négociant  
 „ Anglais de la Jamaïque, qui avait envoyé  
 „ un batteau à M. *Willoa* pour cimenter avec  
 „ lui l'entreprise de la fourniture d'esclaves; le  
 „ coup portait en même tems sur le commerce  
 „ & sur l'agriculture. C'était enlever au négo-  
 „ ciant un objet considérable, & restreindre au  
 „ colon les moyens de se fortifier; car cette  
 „ concurrence préjudiciable au fournisseur An-  
 „ glais, devenait avantageuse à l'habitant, qui  
 „ aurait donné la préférence au bon marché &  
 „ à la meilleure constitution des esclaves. Quoi  
 „ donc? Ravir aux nouveaux sujets les mo-  
 „ yens les plus naturels de profiter & de s'ac-  
 „ croître, pour en gratifier l'étranger? Est-ce  
 „ ainsi qu'une nouvelle domination s'annonce?  
 „ M. *Willoa* aurait-il reçu ces ordres de son  
 „ maître? Qui oserait le presumer? Mais  
 „ n'est-on pas tenté de croire que de viles rai-  
 „ sons d'intérêts entrèrent dans l'ordre de ces  
 „ projets exclusifs?  
 „ Nos gouverneurs, commandans, & ma-  
 „ gistrats ont toujours été regardés par nous  
 „ comme nos peres. Toutes les fois que nous  
 „ avons cru devoir leur faire nos très-humbles  
 „ représentations, sur nos besoins particuliers  
 „ ou sur l'intérêt général, nous en avons été  
 „ favorablement accueillis; nous adressons-nous

„ aux gouverneurs & commandans , loin de  
 „ nous regarder comme des rebelles & des  
 „ mutins, (terme chéri de *M. Willoa*) ils ap-  
 „ prouvent nos démarches, comme conformes  
 „ aux sentimens du vrai citoyen. Nous en  
 „ avons une preuve dans la réponse de *M. Au-*  
 „ *bry* du 28 Juin 1765, au mémoire des négoc-  
 „ cians de la Nouvelle Orléans. Il dissipe nos  
 „ incertitudes ; organe du ministre à notre  
 „ égard, comme le ministre l'étoit du Souve-  
 „ rain, il nous communique les ordres qu'il a  
 „ reçu de lui, & nous donne copie des lettres  
 „ qu'il a écrites en conséquence aux officiers  
 „ des postes. Il finit par nous exciter, nous  
 „ encourager, & nous demander un zèle réci-  
 „ proque. Nous adressons-nous au conseil ?  
 „ nos mémoires y sont examinés ; si nos deman-  
 „ des paroissent justes, la voix de *M. le procu-*  
 „ *reur général* seconde la nôtre, & la cour  
 „ délibere ensuite ; l'événement du 29 Octobre  
 „ en est la preuve récente. Des promesses ro-  
 „ yales nous faisaient espérer la même dou-  
 „ ceur, la même liberté, les mêmes privilèges  
 „ dans le nouveau gouvernement. Mais bien  
 „ loin de nous en assurer la continuation, *M.*  
 „ *Willoa* n'a pas même voulu en laisser subsister  
 „ plus long-tems les apparences. L'ordonnan-  
 „ ce publiée le 6 Septembre 1766, engagea les  
 „ négocians à faire des représentations qu'ils ad-  
 „ dressèrent à leurs magistrats. *M. Willoa* les  
 „ traita de féditieuses, sans les connaître, &  
 „ quoique nos juges, par une première condé-  
 „ cendance,

mandans , loin de  
des rebelles & des  
de *M. Willoa*) ils ap-  
, comme conformes  
citoyen. Nous en  
a réponse de *M. Au-*  
u mémoire des négoc-  
riéans. Il dissipe nos  
u ministre à notre  
re l'étoit du Souve-  
ue les ordres qu'il a  
nne copie des lettres  
équence aux officiers  
nous exciter, nous  
mander un zèle réci-  
ns-nous au conseil?  
aminés; si nos deman-  
voix de *M. le procu-*  
a nôtre, & la cour  
ement du 29 Octobre  
Des promesses ro-  
bérer la même dou-  
les mêmes privilèges  
rnement. Mais bien  
la continuation, *M.*  
lu en laisser subsister  
ences. L'ordonnan-  
re 1766, engagea les  
résentations qu'ils ad-  
strats. *M. Willoa* les  
ns les connaître, &  
une première confes-  
cendance,

», cendance, eussent suspendu leur jugement,  
», il a cru devoir tenter un exemple capable  
», d'effrayer à l'avenir quiconque oserait s'expli-  
», quer sur ses intérêts ou ses besoins. Des  
», négocians d'ici, qu'il a cru sans doute les  
», principaux auteurs de ces représentations,  
», attachés au pays par leur famille, leur crédit,  
», leur commerce & leur fortune entière, se  
», sont vus menacés de la confiscation de leurs  
», biens & de leur personne; jugement qui ne  
», devait émaner que du seul tribunal de *M.*  
», *Willoa*, & dont ils ont avec peine détourné  
», les effets.

», Mais quel était-il donc ici, cet officier de  
», Sa Majesté Catholique? De quels brevets  
», était-il muni? De quel privilège inouï  
», était-il revêtu, pour exercer une autorité  
», si tyrannique, avant même d'avoir montré ses  
», pouvoirs & ses titres que nous ignorons enco-  
», re? Un bruit confus nous dit, que pen-  
», dant le long séjour qu'il a fait à la Balise avec  
», *M. Aubry*, notre commandant, il a été passé  
», entr'eux un acte sous feing privé de remise:  
», si cela est vrai, quel aurait été son principe  
», politique, en ne rendant pas cet acte public,  
», & en ne déclarant pas sa qualité, si ce n'est  
», de masquer sa tyrannie des voiles de la domi-  
», nation Française?

», Le terme de tyrannie paraîtra fort; joig-  
», nons-y celui de vexation, pour correspondre  
», à la vérité des faits. Avec quel appareil me-  
», naçant, dans le tems même qu'il ne recevait  
», de notre part que les marques d'une aveugle  
», soumission,

„ soumission, l'avons-nous vu nous présenter  
 „ d'une main les prémices de la loi nouvelle,  
 „ & le glaive vengeur de l'autre ? L'ordonnan-  
 „ ce du 6 Septembre 1766, (premier décret de  
 „ ses volontés qui ait été publié ici, & où le  
 „ nom auguste de S. M. C. ait été abusivement  
 „ employé) cette ordonnance, dis-je, a été  
 „ promulguée dans nos carrefours au son de la  
 „ caisse, & à la tête de vingt soldats Espagnols,  
 „ armés de leurs fusils & de leurs bayonnettes.  
 „ Etait-ce pour nous insulter, ou pour en imposer  
 „ à nos murmures ? Dans le premier cas, qu'eût-il  
 „ donc fait, ce M. *Willou*, en ville conquise &  
 „ prise d'assaut ? Quel appareil eût-il choisi  
 „ pour y manifester ses ordonnances, puisqu'il  
 „ en a mis un semblable en usage envers des  
 „ amis & des alliés ? Nous prenait-il pour  
 „ les Sauvages du Pérou & du Mexique ? Dans  
 „ le second cas, l'envoyé d'Espagne n'ignorait  
 „ donc pas que cette ordonnance, fruit de ses  
 „ relations erronées, était diamétralement op-  
 „ posée à notre bien-être, & capable de pri-  
 „ me abord d'exiter nos murmures ? Chargé  
 „ de notre haine qu'il a si justement mérité,  
 „ sa nation peut lui reprocher encore d'avoir  
 „ manqué aux règles de la politique ; en nous  
 „ forçant par sa tyrannie à redouter tout gou-  
 „ vernement Espagnol.

„ Nous l'avons vu avec indignation négocier  
 „ avec un Anglais, la liberté de quatre Alle-  
 „ mands, pour quinze piastras par tête, & lors-  
 „ que le jour de la révolution, M. *Aubry*, no-  
 „ tre commandant, pressé par nos prières &

nos

vu nous présenter  
 de la loi nouvelle,  
 autre? L'ordonnan-  
 (premier décret de  
 publié ici, & où le  
 ait été abusivement  
 ance, dis-je, a été  
 rrefours au son de la  
 gt soldats Espagnols,  
 de leurs bayonnettes.  
 , ou pour en imposer  
 premier cas, qu'eût-il  
 en ville conquise &  
 appareil eût-il choisi  
 donnances, puisqu'il  
 en usage envers des  
 nous prenait-il pour  
 du Mexique? Dans  
 d'Espagne n'ignorait  
 nance, fruit de ses  
 diamétralement op-  
 , & capable de pri-  
 murmures? Chargé  
 si justement mérité,  
 ocher encore d'avoir  
 a politique; en nous  
 a redouter tout gou-  
 indignation négocier  
 erté de quatre Alle-  
 tres par tête, & lors-  
 ion, M. Aubry, no-  
 é, par nos prieres &  
 nos

„ nos instances, les a redemandés avec auto-  
 „ rité, nous avons vu ces nouveaux affran-  
 „ chis descendre de la frégate Espagnole, où  
 „ leur nouveau maître les retenait, & se jet-  
 „ ter en pleine levée aux genoux de leurs li-  
 „ bérateurs. Nous avons vu ces victimes in-  
 „ fortunées du fleau de la guerre, ces citoyens  
 „ persévérans, qui ont sacrifié leurs possessions  
 „ héréditaires au sentiment patriotique, ces  
 „ malheureux Acadiens, qui recueillis ci-de-  
 „ vant dans nos ports, & protégés par nos com-  
 „ mandans & nos juges, commençaient à se  
 „ consoler de leur désastre, & travaillaient à le  
 „ réparer; nous les avons vu, dis je, effra-  
 „ yés du courroux frénétique de M. *Willou*, pour  
 „ un sujet aussi léger que des représentations  
 „ très-humbles, & tremblans de ses menaces,  
 „ ils croyaient déjà les voir effectuer sur la li-  
 „ berté de leurs familles, & se voir vendre à  
 „ l'encan pour acquitter les rations du Roi.  
 „ Sommes-nous à Fez ou à Maroc.  
 „ Que n'a-t-il pas fait enfin cet homme sin-  
 „ gulier dans les actions même de sa vie pri-  
 „ vée? Quelle humiliation la nation Française  
 „ n'en a-t-elle pas reçue pendant son séjour ici,  
 „ non-seulement par la violation du droit des  
 „ gens, mais encore dans le mépris des loix ec-  
 „ clésiastiques? Outre que par dédain, sans  
 „ doute, des Catholiques Français, il s'est ab-  
 „ stenu de fréquenter nos Eglises, & s'est fait di-  
 „ re la Messe dans sa maison, pendant dix-huit  
 „ mois, c'est qu'il y a encore fait conférer le  
 „ Sacrement

„ Sacrement de Mariage par son aumônier à  
 „ deux personnes , dont la femme était une  
 „ Negresse esclave , & l'homme un Blanc , sans  
 „ la permission du curé , sans aucune publica-  
 „ tion de ban , sans aucunes formes ni solem-  
 „ nités requises par l'Eglise , au grand scandale  
 „ du public , au mépris du Concile de Trente ,  
 „ & contre la disposition précise de nos ordon-  
 „ nances , tant civiles que canoniques .

„ Qu'y aurait-il donc de reprehensible dans  
 „ le parti que la conduite & les vexations de  
 „ Monsieur *Wlloa* nous ont fait prendre ? Quel  
 „ mal aurions-nous fait en secouant un joug  
 „ étranger , que la main qui l'imposait rendait  
 „ encore plus accablant ? Quel tort avons-  
 „ nous eu enfin , de réclamer nos loix , notre  
 „ patrie , notre Souverain , & de lui vouer la  
 „ persévérance de notre amour ? Ces louan-  
 „ ges tentatives sont-elles donc sans exemple  
 „ dans notre histoire ? Plus d'une ville de Fran-  
 „ ce , des provinces même , le Querci , le  
 „ Rouergne , la Gascogne , Cahors , Montau-  
 „ ban , n'ont-ils pas brisé à plusieurs reprises  
 „ le joug Anglais avec fureur , ou refusé ses  
 „ fers avec constance ? En vain les traités ,  
 „ les cessions , les ordres même renouvelés de  
 „ nos Rois ont-ils tenté quelquefois ce que le  
 „ bonheur des armes Anglaises n'étoit pourtant  
 „ pas capable d'achever , & cette noble resi-  
 „ stance aux volontés des Souverains naturels ,  
 „ loin d'allumer leur colere , a reveillé leur  
 „ tendresse , attiré leur secours , & opéré l'en-  
 „ tiere délivrance. Mais

„ Mais d'ailleurs, de quelle utilité la colonie  
 „ de la Louisiane serait-elle à l'Espagne. Infé-  
 „ rieure en ses productions, aux riches con-  
 „ trées qu'elle possède, notre pays ne pourrait  
 „ être que le boulevard du Mexique. Or, ce  
 „ boulevard sera-t-il impénétrable aux forces  
 „ de S. M. B. qui étant maîtresse de la parti  
 „ Orientale du Mississipi, en partage la navi-  
 „ gation, & qui possède dans le haut, des éta-  
 „ blissemens, dont l'accès ne lui est pas ou-  
 „ vert par l'embouchure seule du fleuve, mais  
 „ encore par la proximité immédiate des autres  
 „ pays du nord où sa domination est établie.  
 „ La conservation de cette colonie par la  
 „ France, garantit mieux les possessions d'Espag-  
 „ ne de ce côté, que la Cession faite à cette  
 „ Couronne; les impressions défavorables  
 „ conçues déjà contre elle par les nations Sau-  
 „ vages, & qui ont attiré non-seulement des  
 „ insultes, mais de vives menaces de leur part  
 „ à M. Riu Capitaine Espagnol, commandant  
 „ aux Illinois, les rangeraient en cas d'attaque  
 „ dans le parti ennemi. Tout au contraire,  
 „ ces peuples marchent toujours avec le soldat  
 „ François, sans s'informer pour qui l'on va  
 „ combattre; voilà le véritable boulevard.  
 „ Puisque l'Espagne ne peut trouver aucun  
 „ avantage en l'acquisition de cette province im-  
 „ mense, & que, de certitude connue, les  
 „ strictes bornes de son commerce nous redui-  
 „ raient presque à la simple existence; pour-  
 „ quoi les deux Souverains s'accorderaient-ils



„ à nous rendre malheureux, par le plaisir seul  
 „ d'en faire? C'est un crime de le croire, &  
 „ ces sentimens n'entrent pas dans le cœur des  
 „ Rois. La protection que le Nôtre nous pro-  
 „ met en sa lettre du 21 Avril 1764; de la part  
 „ du nouveau Souverain, fait voir qu'ils con-  
 „ spiraient pour notre bonheur; & le silence  
 „ respectueux que nous avons gardé jusqu'à  
 „ présent sur la réalité de nos intérêts, les a  
 „ sans doute empêchés de parvenir aux vrais  
 „ moyens qui pouvaient nous rendre heu-  
 „ reux.

„ Quant à l'utilité dont cette colonie peut  
 „ être à la France, les moindres réflexions la  
 „ rendent sensible. La perte du Canada ayant  
 „ fermé ce débouché aux manufactures dont la  
 „ France abonde, la conservation de la Lou-  
 „ siane peut reparer sous peu de tems une per-  
 „ te aussi nuisible à l'industrie nationale. Les  
 „ efforts des vrais Français établis ici, & qui  
 „ viennent chaque jour s'y établir, peuvent  
 „ facilement creuser cette traite du Missouri,  
 „ ouverte déjà avec des succès heureux, & à  
 „ l'agrandissement de laquelle manque l'encou-  
 „ ragement & les secours que la domination  
 „ Française peut seule procurer. Les Sauva-  
 „ ges même du Canada viennent tous les jours  
 „ aux Illinois traiter des marchandises Françai-  
 „ ses qu'ils préfèrent à celles que les Anglais  
 „ leur portent dans leurs villages. Qu'on cesse  
 „ de forger des entraves à notre activité, &  
 „ bien tôt les Anglais cesseront de vendre à la  
 „ France

, par le plaisir seul  
ne de le croire, &  
as dans le cœur des  
le Nôtre nous pro-  
ril 1764; de la part  
ait voir qu'ils con-  
heur; & le silence  
vons gardé jusqu'à  
nos intérêts, les a  
parvenir aux vrais  
nous rendre heu-

cette colonie peut  
indres réflexions la  
te du Canada ayant  
manufactures dont la  
rvation de la Lou-  
u de tems une per-  
rie nationale. Les  
établis ici, & qui  
y établir, peuvent  
traite du Missouri,  
ccés heureux, & à  
le manque l'encou-  
que la domination  
urer. Les Sauva-  
nnent tous les jours  
rchandises Françai-  
les que les Anglais  
ages. Qu'on cesse  
notre activité, &  
ont de vendre à la  
France

» France les pelleteries qu'elle consomme.  
» Nos manufactures dans leurs envois trouve-  
» ront un débit assuré qui fera leurs gains &  
» leurs profits, & dans les retours des pellete-  
» ries, auxquelles on peut joindre notre indi-  
» go, notre sucre, notre coton, elles auront  
» encore la fourniture des matieres premieres  
» qui fait leur aliment, & sur lesquelles s'exer-  
» ce la main d'œuvre. Si donc l'utilité des  
» manufactures dans le Royaume est si bien re-  
» connue, qu'elle leur ait attiré de tous tems  
» une protection particuliere du Souverain;  
» n'est-il pas dans l'ordre politique que cette pro-  
» tection s'étende à leur conserver des ressour-  
» ces, auxquelles elle emploierait peut-être les  
» forces de l'état, s'il s'agissait de les acquérir.  
» Joignez à ces considérations le rembourse-  
» ment suspendu depuis 1759, des sept millions  
» de papiers Royaux qui formaient le numé-  
» raire de notre place, & le nerf de notre com-  
» merce; joignez l'enchaînement des engage-  
» mens réciproques des négocians de France à  
» nous, & de nous aux négocians de France,  
» qui attendent leur sort de celui qu'il plaira  
» au Seigneur Notre ROI de donner à cette  
» Finance; joignez enfin l'obligation où nous  
» sommes tous de travailler au rétablissement  
» de nos fortunes délabrées, sans pouvoir nous  
» aider de ces anciens fonds partagés ci-devant  
» d'un chacun, à proportion de son économie,  
» de son émulation, ou de son patrimoine, &  
» l'on verra que nos nouveaux efforts méritent  
» d'être secondés par notre ROI.

„ Jaloux observateurs de tout le respect dû  
 „ aux Têtes Couronnées & des égards mutuels  
 „ que les peuples policés se doivent les uns aux  
 „ autres , nous serions au désespoir que nos dé-  
 „ marches parussent s'en écarter. Il n'y a rien  
 „ d'offençant pour la cour de Madrid dans l'ex-  
 „ position de nos besoins , & les assurances de  
 „ notre amour , que nous portons aux pieds  
 „ de notre auguste Souverain ; Nous osons  
 „ espérer que ces marques de notre zèle ser-  
 „ viront encore à prouver aux Nations , la  
 „ vérité du nom de BIEN AIME' que l'Univers  
 „ entier lui donne & dont nul autre Monarque  
 „ n'a joui jusqu'à présent. Peut-être dira-t-  
 „ on à Madrid même : heureux ce Prince, notre  
 „ Allié , qui trouve pour obstacle à son traité  
 „ de Cession, l'attachement inviolable de ses  
 „ sujets à sa domination & à sa glorieuse per-  
 „ sonne ”.

Nous n'ignorons pas que l'envoyé d'Espagne  
 a pris avant son départ , & recueille encore par  
 émissaires , des certificats de quelques particuliers  
 qui résident parmi nous ; cliens mercenaires  
 qu'il s'est attaché par des promesses brillantes ,  
 & qui cherchent ici des prosélites en persua-  
 dant les simples & en effrayant les faibles.  
 Mais quelque chose que puissent contenir ces  
 certificats peu authentiques , ils ne démentiront  
 jamais la voix générale , & la notoriété publi-  
 que. Les marchands Genoïs , Anglais , Hol-  
 landais , témoins de la révolution , rendront  
 compte

compte de la vérité dans leur patrie, ils certifieront d'une manière bien plus certaine, que notre pavillon s'est élevé sans que la frégate Espagnole ait reçu au sien la moindre insulte, que M. *Willou* s'est embarqué avec toute la liberté possible, & sans aucun acte de notre part qui tendit même à l'indécence; qu'alors & depuis, nous avons redoublé d'égards & de politesses envers les autres officiers de Sa Majesté Catholique, que pendant les trois jours de la révolution (chose unique & singulière de l'aveu même des Espagnols), il ne s'est élevé parmi plus de douze cens hommes de milice, parmi les femmes, les enfans, le peuple entier, aucun cri injurieux à la nation, & que les seuls qui se font fait entendre, auxquels des étrangers même ont pris part, ont été, **VIVE LE ROI DE FRANCE, VIVE LOUIS LE BIEN AIME'**.

C'est à Sa Majesté Bien-faisante que nous, habitans, négocians, & colons de la Louisiane, adressons nos très-humbles prières pour qu'elle reprenne incessamment sa colonie, & aussi résolu de vivre & de mourir sous sa chère domination, que déterminés à faire tout ce qu'exigera la prospérité de ses armes, l'extention de sa puissance, la gloire de son règne; nous la supplions de vouloir nous conserver notre nom patriotique, nos Loix, & nos privilèges.

F I N.

NOTES.



## N O T E S.

(1) Voyez les articles de paix, relatifs à la cession de la LOUISIANE, dans le *Mercuré Historique & Politique* de ce tems.

(2) Voici qu'elles étoient les limites de la LOUISIANE. Elle étoit bornée, avant le traité de paix, à l'Ouest par les montagnes du Nouveau Mexique, & le Rio-brava; elle suivoit le cours du Missourri, encore inconnu, ainsi que toute cette partie (au nord) la Baye Hudson au nord-est, le Canada avec les possessions Angloises de la Caroline (à l'est), la Floride, dont la dernière riviere étoit celle de Perdido entre PENSACOLE & la MOBILE, au sud-est au sud, & au sud-Ouest par le golphe du Mexique. Le fameux fleuve Mississipi arrose cette espace du nord au sud: on n'en connoît pas les sources, mais il a plus de mille lieues de cours. Les François prétendent avoir été jusqu'à huit cent lieues, & que les Sauvages leur disoient qu'ils avoient autant de chemin à faire qu'ils en avoient fait. Les principales rivieres qui se jettent dans le MISSISSIPI, sont du côté de l'ouest la riviere de ST. ANTOINE, de ST. PIERRE, MONGONA, MISSOURI, les ARCANTAS, la riviere ST. FRANÇOIS, la riviere ROUGE. Ces rivieres viennent toutes du nord ou du O. N. O. La moins considérable l'est plus que la Tamise, & on ne connoît pas la source de plusieurs. Les rivieres que le MISSISSIPI reçoit du côté de l'est, sont celles de STE. CROIX, des ILLINOIS, l'OHIO ou

la Belle Riviere des MICHACHAS: une infinité d'autres rivieres grossissent le cours de ce superbe fleuve, dont le lit resserré accroît la rapidité; heureusement que les sinuosités en sont assez multipliées pour pouvoir le rendre navigable: quand la fonte des neiges ajoutent à la masse d'eau du fleuve, son courant augmente au point de faire huit ou neuf milles par heure: il entraîne & charroye des arbres prodigieux & en quantité, & il inonderoit toute la Basse LOUISIANE, si on n'avoit soin de se prévoir du débordement par des digues le long de ses bords; leur peu d'épaisseur m'a étonné. Les habitans prétendent qu'il suffit qu'elles ayent six pieds de base; mais j'ai vu le courant faire des crevasses dans la digue, & il fallut bien du tems pour la rétablir. Si elle eût été plus solide, on eût épargné bien de la dépense. On m'a raconté, au sujet de ces crevasses, quelque chose de bien singulier. Il y a dans toute la BASSE LOUISIANE une quantité étonnante d'écrevisses; on en voit courir sur la terre, & le fleuve en est rempli. On prétend que les crevasses des digues ne sont d'abord que des trous d'écrevisses, que l'eau aggrandit jusqu'au point de tout rompre.

(3) Les Espagnols ont long-tems regardé la LOUISIANE comme devant leur appartenir. Ils disoient qu'en 1520, LUCAS VASQUEZ DE AILLON y avoit abordé. Qu'en 1528 PAMPHILE NAZUNES mit à terre sur cette côte. Qu'en 1539, DOMINIQUE SOBO, parcourut tout ce pays. Mais tous ces titres ne formoient point de possession. Ce n'est qu'en 1679 que se font faites les premières tentatives pour la découverte de ce pays. Sur le rapport du pere

E S.

de paix, relatifs à la  
, dans le *Mercur*  
tems.

nt les limites de la  
bornée, avant le  
r les montagnes du  
io-brava; elle sui-  
encore inconnu,  
(au nord) la Baye  
ada avec les posses-  
(à l'est), la Flori-  
étoit celle de Per-  
la MOBILE, au  
ouest par le golphe  
uve Mississipi arofe  
: on n'en connoît  
s de mille lieues de  
dent avoir été jus-  
les Sauvages leur  
de chemin à faire  
principales rivieres  
SISSEPI, sont du  
T. ANTOINE, de  
MISSOURI, les  
T. FRANÇOIS, la  
es viennent toutes  
à moins considéra-  
& on ne connoît  
es rivieres que le  
e l'est, sont celles  
NOIS, l'OHIO ou  
11

Pere HENNEPIN, Recolet, qui avoit été conduit prisonnier par les Sauvages aux Illinois, & qui avoit parcouru la LOUISIANE en descendant le MISSISSIPI, M. DE LA SALLE forma la tentative hardie de descendre ce fleuve après avoir bâti un fort aux Illinois. De retour en Europe, sur le rapport avantageux qu'il fit de ce superbe pays, M. COLBERT lui donna un vaisseau & une petite frégate pour aller découvrir l'embouchure du Mississipi qui se jette dans le golphe du Mexique. Cet officier partit en 1685, mais il manqua l'embouchure du fleuve, & fut jetté par les courans à l'ouest. Il entra dans une baie qu'il crut être le fleuve qu'il cherchoit, mais ayant reconnu son erreur, il donna à cette baie le nom de ST. BERNARD, y arbora les armes de France, pour marque de possession, & entreprit d'aller chercher le fleuve par terre. On fait que ce brave voyageur fut assassiné dans cette courageuse entreprise, & que de tous ceux qu'il avoit emmené avec lui, il n'échappa qu'un très-petit nombre de personnes qui continuerent leurs découvertes jusqu'aux Arcantes; où, contre leur attente, ils trouverent un établissement François, bâti par M. de Tonti. Sur le bruit qui se repandit de la beauté du pays, quelques Canadiens s'établirent en différens endroits du fleuve, & sur le bord de la mer, du côté de la Mobile. En 1691, M. d'Iberville, chef d'escadre, découvrit les embouchures du Mississipi; en 1699 il fut nommé gouverneur-général de la Louisiane, & y apporta la premiere colonie.

(4) L'établissement de la Mobile fut le premier de la colonie, & on le doit à M. d'Iberville.

ville. Mais comme les gros vaisseaux ne pouvoient y entrer, on avoit un poste avancé sur l'isle Dauphine, qui est à l'ouverture de la baye de la Mobile: les vaisseaux y trouvoient un abri. Mais cet établissement n'étoit pas fait pour subsister: le projet étoit de s'enfoncer dans les terres, & d'habiter les bords du Mississipi. La côte de la Mobile est d'un sable aride; le fort & la ville sont à vingt-un miles de l'isle Dauphine, qui est séparée de la grande terre par un canal de neuf miles, par où passent les gaboteurs qui viennent des lacs Pontchartrain, Maurepas & du Bayone-Saint-Jean, ou qui vont de Pensicola à la Nouvelle Orléans par le Bayone-Saint-Jean. La seule utilité de la Mobile est de tenir en respect la nation Chacas, forte de 20 à 25 mille ames. Cependant, depuis que cette partie nous a été cédée, il y est venu s'établir des négocians Anglois: on y fait entret des bâtimens de 200 tonneaux, & le pays se peuple.

(5) Avec le dessein de bâtir le Mississipi, on s'en rapprocha, en fixant le chef lieu au Biloxi; d'ailleurs, on s'approchoit aussi de l'endroit où les vaisseaux abordoient, c'est à dire, de l'isle aux Vaisseaux. Le Biloxi n'en est qu'à douze miles; on étoit en outre obligé de changer trois fois de batteaux, de plus petit en plus petit, pour porter les marchandises au Biloxi, où de petites charrettes alloient les charger cent pas en mer, parce que les plus petites nacelles ne pouvoient accoster. Ce qui devoit encore éloigner de cet établissement, est que le terrain est stérile, & qu'il n'y croît absolument rien; il n'y a que le poisson qui puisse être de quelque ressource. On m'a raconté que c'est à cet endroit

let, qui avoit été  
 Sauvages aux Illinois,  
 LOUISIANE en des-  
 M. DE LA SALLE  
 descendre ce fleuve  
 Illinois. De retour  
 avantageux qu'il fit  
 ALBERT lui donna  
 égale pour aller dé-  
 Mississipi qui se jette  
 Cet officier partit  
 embouchure du fleuve  
 ourans à l'ouest. Il  
 être le fleuve qu'il  
 onnu son erreur, il  
 de ST. BERNARD,  
 e, pour marque de  
 cher chercher le fleuve  
 brave voyageur fut  
 se entreprise, & que  
 mmené avec lui, il  
 nombre de person-  
 découvertes jusqu'aux  
 attente, ils trouve-  
 dis, bâti par M. de  
 repandit de la beau-  
 diens s'établirent en  
 & sur le bord de la  
 En 1691, M. d'I-  
 couvrit les embou-  
 ) il fut nommé gou-  
 ne, & y apporta la

Mobile fut le pre-  
 e doit à M. d'Iber-  
 ville.



droit qu'on a déposé les premières peuplades qui composoient les Concessions. On m'a ajouté qu'il y est mort, en un an de tems, huit mille personnes de faim & de misère. On avoit envoyé des hommes, dans un pays inculte, sans vivres, & même sans aucun moyen de s'en procurer. Sans le secours de la pêche & de la chasse, il n'auroit pas échappé un seul homme: ce sont ces malheureux qui ont occasionné les relations qui ont donné tant d'horreur pour le Mississipi.

(6) Les Allemands échappèrent aux mortalités qui accablèrent la colonie au Biloxi. Ils étoient presque tous aux gages de Monsieur Law; mais après sa faillite, les Allemands qui étoient sur sa concession aux Arcantas, descendirent à dix-huit miles au dessus de la Nouvelle Orléans, où ils se sont accrûs au point où on les voit aujourd'hui sous la sage conduite de Monsieur d'Arembourg, viellard respectable, qui a servi sous Charles XII. On m'a assuré que les Espagnols ont eu la cruauté d'exiler ce viellard à cent lieues de la capitale, & qu'il a été obligé de quitter ses enfans, au milieu desquels il vivoit comme un patriarche. Sa famille est une des plus nombreuses de la colonie.

La plupart des Canadiens se sont fixés aux Illinois, établissement qui est sur le Mississipi, à 500 lieues de la nouvelle Orléans, & sur les confins du Canada. Sa latitude est environ 38 degrés 30 minutes. La capitale est à 30 degrés. Ainsi, qu'on juge combien le fleuve serpente, puisqu'en ligne droite de la nouvelle Orléans aux Illinois, il n'y a pas plus de 170 à 180 lieues; & qu'il en faut faire près de 500 en suivant le cours du fleuve. (7)

nières peuplades qui  
 s. On m'a ajouté  
 de tems, huit mille  
 fere. On avoit en-  
 pays inculte, sans  
 moyen de s'en pro-  
 la pêche & de la  
 ppé un seul homme:  
 ont occasionné les  
 t d'horreur pour le

pperent aux morta-  
 onie au Biloxi. Ils  
 gages de Monsieur  
 les Allemands qui  
 k Arcantas, descen-  
 effus de la Nouvelle  
 rus au point où on  
 la sage conduite de  
 viellard respectable,  
 On m'a assuré que  
 nté d'exiler ce vieil-  
 bitale, & qu'il a été  
 au milieu desquels  
 che. Sa famille est  
 la colonie.

se font fixés aux Il-  
 t sur le Mississipi, à  
 Orléans, & sur les  
 titude est environ 38  
 capitale est à 30 dé-  
 ombien le fleuve ser-  
 e de la nouvelle Or-  
 pas plus de 170 à  
 faire près de 500 en

(7)

(7) Lorsqu'on eut jetté les fondemens de  
 la nouvelle Orléans sur les bords du Mississipi,  
 on voulut étendre les établissemens le long du  
 fleuve, & pour rendre la communication facile  
 depuis les Illinois jusqu'à la capitale, on fit à dif-  
 férentes distances des forts où l'on eut des maga-  
 zins pour la commodité des voyageurs, ainsi que  
 pour le commerce avec les naturels du pays.  
 On avoit établi un fort au milieu de la nation  
 des Natchez. La beauté du pays y attira beau-  
 coup d'habitans, & cet établissement devint dans  
 peu très-considérable & très-renommé pour la  
 culture du tabac. La nation Natchez, la plus  
 considérée de toute la Louisiane, & la plus digne  
 de l'être par ses lumieres & la quantité d'hommes  
 qui la composoient, servoit, on ne peut pas  
 mieux, les projets de la Compagnie. Non-seu-  
 lement ils céderent les bords du fleuve aux Fran-  
 çois, mais ils les aiderent encore dans leurs dé-  
 frichemens & dans leurs plantations. Cepen-  
 dant les vexations des chefs François de cet en-  
 droit, furent portées au point que les Natchez  
 conspirerent contre les François, & détruisirent  
 tout ce qu'il y avoit d'établissement parmi eux.  
 On peut lire dans les histoires qui ont paru sur  
 ce pays, des détails sur cet événement intéres-  
 sant. M. LE PAGE DU PRAT, dont nous  
 avons une traduction, est celui qui a le mieux  
 décrit cet événement & ses suites, ainsi que les  
 guerres qu'il entraîna contre les Chicacas, qui  
 leurs avoient donné l'hospitalité. Les François  
 n'ont point réussi dans leurs guerres contre ces  
 derniers; il leur en a coûté des hommes & de  
 l'argent sans aucun succès: il est vrai qu'ils s'y  
 font toujours mal pris.

I

(8)

( 8 ) Voyez l'Histoire de la Louisiane, par Monsieur le Page du Prat, au sujet de la guerre des Natchez, ainsi que des mœurs & des usages de cette nation.

( 9 ) La Pensilvanie, le Maryland, la Caroline ne doivent leur splendeur qu'à la liberté qui y a régné depuis leur établissement. La Louisiane est plus fertile que ces provinces; mais elle n'est pas aussi bien disposée pour le commerce: l'entrée par le Mississipi, dont le seul abord est dangereux, est le seul abri qu'on y trouve; mais les François ne possédoient-ils pas la Mobile, où l'on fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux? n'auroient-ils pas pu s'arranger avec les Espagnols, pour qu'ils leur cédaient le superbe port de Pensicola, peu important pour la sûreté & la facilité du commerce de ce pays là? A l'ouest du Mississipi il y a de belles bayes; mais on sera surpris lorsque je dirai que les Anglois ont été les premiers qui ayent eu, depuis la paix dernière, une connoissance un peu exacte de la côte qui est à l'Ouest du Mississipi. Pendant 60 ans que les François ont possédé ce pays, ils n'y ont jamais envoyé un seul bâtiment, & les Espagnols, qui cependant étoient intéressés à connoître ces passages, à cause de leur proximité du Mexique, qui y confine, n'avoient pas poussé leurs recherches plus loin que les François.

( 10 ) Voyez l'Histoire de la Louisiane de Monsieur le Page du Prat, sur la guerre avec les Chachas.

( 11 ) Ces postes étoient des forts placés, soit parmi les nations sauvages qu'on voulut contenir,

nir, & avec lesquelles le commerce étoit avantageux, soit dans les endroits où il y avoit des colons François. Ces postes étoient la Pointe Coupée, à 120 miles de la capitale, sur le Mississipi. Il y a dans cet endroit de fort beaux établissemens & beaucoup d'habitans. . . . 68 miles plus haut que la Pointe Coupée, la Riviere Rouge se jette dans le Mississipi. On a établi dans cette riviere un fort à 15 miles de celui des Adages, que les Espagnols ont bâti sur le terrain des François. Le fort François porte le nom des Natchitoches, nation sauvage qui se nomme ainsi. Il y a des habitans dans cet endroit qui cultivent le meilleur tabac qui se fasse à la Louisiane. A 90 miles du confluent de la Riviere Rouge & du Mississipi, c'est-à-dire, à 260 miles de la Nouvelle Orléans, & du même côté est le fort des Natchez ou de Rosalie. Il est à 32 degrés de latitude nord, 280 degrés de longitude méridien de l'Isle de Fer. A 60 miles de la Nouvelle Orléans, à l'entrée de la riviere des Arckantas, qui se jette dans le Mississipi, est un petit fort au milieu de la nation des Arckantas, la plus brave du pays. C'est le plus beau canton & le plus fertile de tout ce continent; c'étoit là que M. Law avoit choisi sa concession, aujourd'hui il n'y a qu'un très-petit nombre d'habitans.

A 500 lieues, ou environ, de la Nouvelle Orléans est le fort des Illinois, sur les confins du Canada; & en conséquence, le plus important pour les François: il est actuellement à l'Angleterre, étant situé sur la rive gauche du Mississipi. Les François avoient à l'est de la Louisiane le fort de la Mobile, dont j'ai déjà parlé, celui de Tombeckbè, & celui des Alibamons, parmi

les nations qui portent ce nom. Ces différens postes servoient de retraite aux marchands qui vendoient des denrées aux Sauvages. Sous le gouvernement de Monsieur Kerlerrec, les commandans de ces différens forts en faisoient exclusivement le commerce. Ces officiers dispofoient à leur volonté des magazins du roi, destinés aux présens des Sauvages. Après avoir épuisé ces magazins, ils revendoient au roi ces marchandises de traite à des prix exorbitans, & c'étoit souvent les marchandises qu'ils en avoient tirées, qu'ils y faisoient rentrer. On m'a cité à ce sujet des traits singuliers de dépenses; mais les deux qui m'ont paru les plus plaisans sont ceux ci. Il en a coûté au roi de france dix mille francs pour faire défricher une prairie; & dans une autre poste, il lui en a coûté (dans une année) vingt mille francs en lait pour l'hôpital. Il faudroit que toute la garnison de ce poste eût été au lait toute l'année.

( 12 ) Il y a une grande apparence, & l'on peut même regarder comme une certitude, que l'isle de la Nouvelle Orléans, & toutes les terres de la rive droite qui lui font face ont été formées par le rapport du fleuve. Elles sont si basses, qu'il les couvriroit chaque année dans ses crues périodiques, si l'on ne s'en mettoit à l'abri par des digues qui le contiennent dans son lit. Ce fleuve charrie une grande quantité d'arbres, de feuilles & de plantes. Ses eaux sont chargées d'un limon fort épais, qu'il dépose sur les endroits qu'il couvre. Il s'arrête un arbre qui est successivement recouvert de limon, & qui bientôt forme une langue de terre. Les graines d'arbres & de plantes y trouvent leur ger-

m. Ces différens  
aux marchands qui  
sauvages. Sous le  
erlerrec, les com-  
ts en faisoient ex-  
Ces officiers dispo-  
gazins du roi, des  
ages. Après avoir  
endoient au roi ces  
prix exorbitans, &  
es qu'ils en avoient  
trier. On m'a cité  
de dépenses; mais  
s plus plaisans sont  
roi de France dix  
cher une prairie; &  
i en a coûté (dans  
es en lait pour l'hô-  
e la garnison de ce  
année.

apparence, & l'on  
une certitude, que  
, & toutes les ter-  
si font face ont été  
euve. Elles sont si  
chaque année dans  
n ne s'en mettoit à  
contiennent dans son  
grande quantité d'ar-  
tes. Ses eaux sont  
ais, qu'il dépose sur  
Il s'arrête un arbre  
ouvert de limon, &  
gue de terre. Les  
tes y trouvent leur  
ger-

germination & leur accroissement. Les feuilles  
séchées & tombées se rechargent d'un nouveau  
limon, lorsque fleuve déborde; & par la succes-  
sion des tems, cette terre s'élève, & devient  
au niveau des eaux les plus hautes. C'est ce  
qu'on voit à Acanhac, où, selon toute appa-  
rence, étoit autrefois l'embouchure du Missis-  
sipi. On reconnoît ce que le fleuve a succes-  
sivement acquis sur la mer, par l'élévation de  
la terre, qui diminue en allant vers l'embouchu-  
re actuelle; de façon que depuis la Balize, jus-  
qu'au Détour des Piacmines qui est à 12 lieues  
dans le fleuve, les terres sont inhabitables;  
elles ne sont couvertes que de joncs, au milieu  
de marais impraticables, ce qui rend l'abord de  
cette colonie fort désagréable. Mais à mesure  
qu'on remonte le fleuve, ces marais sont consoli-  
dés, les terres sont boisées, & la beauté du  
paysage récompense des désagréemens de l'entrée  
du fleuve. La première habitation est à 14  
lieues de l'embouchure.

Il y a plusieurs passes pour entrer dans ce fleu-  
ve, & sur chacune il y a une barre dont la pro-  
fondeur varie depuis dix pieds jusqu'à treize,  
selon la direction que prend le fleuve; de sorte  
que l'on a toujours des pilotes qui sondent les  
passes, & qui entrent dans les navires. Ils se tien-  
nent au poste qu'on nomme la Balise. Ce poste  
a coûté des sommes immenses à la Compagnie  
des Indes, qui voulut y faire des établissemens.  
L'isle sur laquelle il étoit a enfoncé, & les mai-  
sons ne paroissent presque plus. Cette isle ter-  
minoit autrefois les terres du Mississipi; mais  
aujourd'hui illy a des isles une demie lieue plus en  
mer, preuve des progrès successifs du fleuve.  
Dans toute l'étendue de la Nouvelle Orléans,

il n'y a que les bords du fleuve d'habitables , à la distance d'une demie-lieue ou de trois quarts de lieue au plus. Sur les derrieres sont des marais , au milieu desquels il croît beaucoup d'arbres de toute espece, entr'autres des cyprès, ce qui a fait donner à ces marais le nom de Cypreries. Ce bois est excellent pour la construction & la charpente, & c'est une des branches du commerce de la Louisiane.

( 13 ) On a blâmé le choix de la position de la Nouvelle Orléans, mais je crois que c'est à tort. Il n'y avoit en 1718 d'autre établissement dans la Louisiane qu'au Biloxi & à la Mobile. En songeant à habiter les bords du Mississipi, on ne vouloit pas perdre la communication avec ces deux endroits, sur-tout avec la Mobile, qui couvre la colonie contre les Espagnols & les Sauvages. Il falloit donc être à portée de la secourir au besoin. Ce poste étoit encore intéressant par le commerce avec les Sauvages qui habitent près des rivieres qui se jettent dans la baye de la Mobile. Tout cela dut naturellement porter le gouvernement François à fixer la capitale à l'endroit où est la Nouvelle Orléans. Elle est sur le bord de la rive gauche du Mississipi, & par derriere, elle est à une petite lieue de distance du Bayonne-Saint-Jean, qui est un bras de mer, dont la communication avec le lac Pontchartrain est facile. Ce lac communique avec la mer, & les batteaux, ainsi que les galettes y entrent tous chargés. La pêche devenoit encore un objet qui pouvoit mériter quelque considération. La Nouvelle Orléans est à 32 lieues de l'embouchure du fleuve, & à la fin d'un détour que fait ce fleuve. Ce

Ce détour est si considérable qu'il arrête tous les vaisseaux venans à la voile, & il faut le passer presque toujours à la cordelle, obstacle qui fait la défense & la sûreté de la ville. On sentit encore que si la colonie prenoit un accroissement considérable, on changeroit le chef lieu, pour le transporter où bon sembleroit, & que la Nouvelle Orléans resteroit toujours aussi avantageusement placée qu'elle l'est.

( 14 ) Les denrées qu'on tire des Sauvages sont des pelleteries de toute espece, des salaisons, & du gibier qu'on échange contre des fusils, de la poudre, des balles, du plomb, du Limbour, des couvertes, des razzades, du vermillon; &c. Ce commerce avoit été envahi par les Commandans des postes. M. d'Abbadie, en le rendant libre, voulut aussi mettre des bornes à la cupidité & au libertinage d'un trop grand nombre de traiteurs, qui répandus dans les nations Sauvages, y donnoient une mauvaise idée de la leur, soit par leur libertinage, soit par les discussions entr'eux. Il avoit en conséquence formé pour chaque canton de la Colonie où ce commerce pouvoit se porter, des sociétés de négocians auxquelles tout le monde pouvoit avoir part. Il y avoit un Agent dans chaque endroit, avec la quantité de traiteurs nécessaire, mais point au-delà. L'avantage de cet établissement étoit de ne se pas nuire les uns aux autres dans la vente des denrées de traite, & dans l'achat des pelleteries, ce qui rendoit auparavant le Sauvage insolent; au lieu que par ce moyen on le rendoit plus dépendant. Il étoit obligé de venir chercher dans ces magasins les denrées qu'auparavant on lui portoit. On feroit parvenu



petit à petit, par cet arrangement, à les civiliser, ce qui les rendroit plus tributaires & plus aisés à conduire.

( 15 ) La Louisiane produit tous le grains d'Europe; il y vient du ris fort beau. Je suis persuadé que le vin s'y feroit aussi très-bon. J'ai vu partout de la vigne superbe. Les bestiaux, les animaux domestiques & la volaille s'y élèvent & s'y multiplient avec le plus grand succès. Toutes les légumes en général y viennent magnifiques. Les fruits de France y réussissent. Il y croit des oranges en quantité, & les orangers y sont en pleine terre. On y mange des fruits naturels au pays, & entr'autres la PACAUNE, qui est une espece de noix plus mince, plus allongée, & plus délicate au goût que celle d'Europe. On y mange aussi le PIACMINE, qui est une espece de néfle fort délicate, dont les Sauvages font du pain. Le produit des terres est en indigo qui rapporte beaucoup, & qui est fort estimé. Du sucre, dont on fait une très-grande quantité, & dont la qualité est très-belle. Je crois pourtant le pays trop froid pour cette culture. Le coton est fort blanc & très-fin à la Louisiane, mais il n'y parvient pas à une maturité assez parfaite pour que la qualité en soit supérieure. On trouve dans les bois de la Louisiane des mourières de toute espece; & les vers à soie y réussissent admirablement bien. Le produit des bois de toutes espees, sertant de charpente que de construction; on y fait de la résine & du goudron. Tous ces objets & d'autres qu'on passe sous silence, prouvent la fertilité de ce pays, dont le climat est le plus beau que j'ai vu.

( 137 )

( 16 )

## LETTRE DU ROI

*A M. d'Abbadie, au sujet de la Cession.*

„ Monsieur d'Abbadie, par un acte particu-  
„ lier, passé à Fontainebleau le 3 Novembre  
„ 1762, ayant cédé de ma pleine volonté à  
„ mon très-cher & très-ami Cousin le Roi  
„ d'Espagne & à ses successeurs & héritiers, en  
„ toute propriété, purement & simplement, &  
„ sans aucune exception tout le pays connu sous  
„ le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvel-  
„ le Orléans, & l'isle dans laquelle cette ville  
„ est située: & par un autre acte, passé à l'Es-  
„ curial, signé du Roi d'Espagne le 13 Novem-  
„ bre de la même année, S. M. C. ayant ac-  
„ cepté la cession dudit pays de la Louisiane,  
„ de la ville & de l'isle de la Nouvelle Orléans,  
„ conformément à la copie desdits actes, que  
„ vous trouverez ci-joints, je vous fais cette  
„ lettre pour vous dire que mon intention est  
„ qu'à la réception de la présente & des copies  
„ ci-jointes, soit qu'elle vous parvienne par  
„ les officiers de Sa Majesté Catholique, ou en  
„ droiture par les bâtimens François qui en se-  
„ ront chargés, vous ayez à remettre entre les  
„ mains du gouverneur ou officier à ce préposé  
„ par le Roi d'Espagne, ledit pays & colonies  
„ de la Louisiane & postes en dépendans, en-  
„ semble la ville & l'isle de la Nouvelle Orlé-  
„ ans, telles qu'elles se trouveront au jour de  
„ ladite cession, voulant qu'à l'avenir elles ap-  
„ partiennent à S. M. C. pour être gouvernées  
„ & administrées par ses gouverneurs & officiers,  
„ comme

15

( 16 )

„ comme lui appartenantes en toute propriété,  
 „ & sans aucune exception. Je vous ordonne  
 „ en conséquence, qu'aussi-tôt que le gouver-  
 „ neur de S. M. C. & les troupes de ce Monarque  
 „ feront arrivés dans les dits pays & colonie,  
 „ vous avez à les en mettre en possession, & à  
 „ retirer tous les officiers, soldats & employés  
 „ à mon service qui y seroient encore en gar-  
 „ nison, pour envoyer en France, ou dans  
 „ mes autres colonies d'Amérique, ceux qui ne  
 „ trouveroient pas à propos de rester sous la  
 „ domination Espagnole. Je désire de plus,  
 „ qu'après l'entière évacuation desdits ports &  
 „ ville de la Nouvelle Orléans, vous avez à  
 „ rassembler tous les papiers relatifs aux finan-  
 „ ces & à l'administration de la colonie de la  
 „ Louisiane, pour venir en France en régler  
 „ les comptes. Mon intention est néanmoins  
 „ que vous remettiez audit gouverneur ou offi-  
 „ cier à ce préposé tous les papiers & documens  
 „ qui concernent spécialement le gouvernement  
 „ de cette colonie, soit par rapport au territoire  
 „ & à ses limites, soit par rapport aux Sauva-  
 „ ges & aux différens postes, après en avoir  
 „ tiré les reçus convenables pour votre déchar-  
 „ ge, & que vous donniez audit gouverneur  
 „ tous les enseignemens qui dépendent de vous,  
 „ pour le mettre en état de gouverner ladite co-  
 „ lonie à la satisfaction réciproque des deux na-  
 „ tions. Ma volonté est qu'il soit donné un  
 „ inventaire signé double entre vous & le com-  
 „ missaire de S. M. C. de toute l'artillerie, ef-  
 „ fets, magasins, hôpitaux, bâtimens de mer,  
 „ &c qui m'appartiennent dans ladite colonie,  
 „ afin qu'après avoir mis ledit commissaire en  
 „ possession des bâtimens & édifices civils, il  
 „ soit

„ soit dressé ensuite un procès-verbal d'esti-  
„ mation de tous lesdits effets qui resteront sur  
„ les lieux, & dont le prix sera remboursé par  
„ S. M. C. sur le pied de ladite estimation. J'es-  
„ pere en même tems, pour l'avantage & la  
„ tranquillité des habitans de la colonie de la  
„ Louisiane. & je me promets, en conséquence  
„ de l'amitié & affection de S. M. C. qu'Elle  
„ voudra bien donner des ordres à son gouver-  
„ neur & à tout autre officier employé à son  
„ service, dans ladite colonie & ville de la Nou-  
„ velle Orléans pour que les ecclésiastiques &  
„ maisons religieuses, qui méritent les cures  
„ & les missions, y continuent leurs fonctions,  
„ & y jouissent des droits, privilèges & exemp-  
„ tions qui leur ont été attribués par les titres de  
„ leurs établissemens: que les juges ordinaires  
„ continuent, ainsi que le Conseil supérieur, à  
„ rendre la justice, suivant les loix, formes &  
„ usages de la colonie; que les habitans y soient  
„ gardés & maintenus dans leurs possessions;  
„ qu'ils soient confirmés dans les propriétés de  
„ leurs biens, suivant les concessions qui en ont  
„ été faites par les gouverneurs & ordonnateurs  
„ de ladite colonie, & que lesdites concessions  
„ soient censées & réputées confirmées par S.  
„ M. C. quoiqu'elles ne l'eussent pas encore  
„ été par moi: espérant, au surplus, que S.  
„ M. C. voudra bien donner aux sujets de la  
„ Louisiane mêmes marques de protection & de  
„ bienveillance qu'ils ont éprouvé sous ma do-  
„ mination, & dont les seuls malheurs de la  
„ guerre les ont empêché de ressentir de plus  
„ grands effets. Je vous ordonne de faire en-  
„ registrer ma présente Lettre au conseil supé-  
„ rieur de la Nouvelle Orléans, afin que les  
„ différens

en toute propriété,  
Je vous ordonne  
tôt que le gouver-  
nement de ce Monarque  
dans les pays & colonie,  
en possession, & à  
soldats & employés  
n'est encore en gar-  
de de la France, ou dans  
la Louisiane, ceux qui ne  
peuvent rester sous la  
protection de plus,  
dans lesdits ports &  
colonies, vous avez à  
prendre des mesures  
relatives aux finan-  
ces de la colonie de la  
Louisiane en réglant  
l'administration est néanmoins  
le gouverneur ou offi-  
cier papiers & documens  
du gouvernement  
rapport au territoire  
de la Louisiane, après en avoir  
fait pour votre déchar-  
ge audit gouverneur  
qui dépendent de vous,  
de gouverner ladite co-  
lonie des deux na-  
tions qu'il soit donné un  
rapport entre vous & le com-  
mandant de l'artillerie, ef-  
fectifs, bâtimens de mer,  
dans ladite colonie,  
audit commissaire en  
charge des édifices civils, il  
soit

( 140 )

„ differens états de la colonie soient informés  
„ de son contenu, qu'ils puissent y avoir re-  
„ cours au besoin; & la présente n'étant à d'au-  
„ tres fins, je prie Dieu, Monsieur d'Abba-  
„ die, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le 21 Avril 1764,

( Signé )

L O U I S.

( Et plus bas, )

LE DUC DE CHOISEUL.

( 17 ) Après l'importante cession de l'Acca-  
die; nous sentîmes la nécessité de gagner l'affec-  
tion des habitans en grand nombre, que la  
France y avoit abandonnés, En conséquence,  
le gouvernement permit l'exercice libre de la  
religion Romaine, à laquelle on voyoit les Ac-  
cadiens fort attachés. On leur accorda des prê-  
tres; on les exempta de tous droits; on les  
laissa libres de se choisir des chefs; & on n'e-  
xigea d'eux que la foi & l'hommage à l'Angle-  
terre. Séduits dans la dernière guerre par les  
succès des François, les Accadiens s'écartèrent  
de la fidélité qu'ils avoient jurée: ils confere-  
rent des intelligences avec les Canadiens. Ils  
furent excités à ces fausses démarches par les  
prêtres qui les gouvernoient despotiquement.  
L'Angleterre s' alarma avec raison de leurs mé-  
nées sourdes & dangereuses, & pour s'en ga-  
rantir, elle fit passer tous les habitans de l'Ac-  
cadie

cadie dans la Caroline, & on leur offrit dans les provinces méridionales des terres en échange de celles qu'ils avoient, leur promettant liberté de conscience & les avantages du gouvernement Anglois. Mais le fanatisme les a fait persister dans le dessein d'aller habiter un pays où la religion Romaine fût établie & en vigueur. Ils ont passé partie à St. Domingue, où ils sont morts de faim & de misère, partie en France avec leurs dignes prêtres, auteurs de tous leurs maux, & les autres se sont venus établir sur les bords du Mississipi. Ils y ont formé de tres-beaux établissemens, & sans la cession de la Louisiane à l'Espagne, tous les Accadiens y seroient aujourd'hui transplantés.

*Lettre de Dom Antonio d'Wlloa, au Conseil.*

MESSIEURS,

„ Ayant reçu dernièrement les ordres de S.  
„ M. pour passer à votre ville, & la recevoir  
„ en son nom, & en conséquence de ceux de  
„ S. M. T. C. je saisis cette occasion pour vous  
„ en faire participer, & que ce sera bientôt que  
„ j'aurai l'honneur de passer chez vous pour  
„ remplir cette commission. Je me flatte d'a-  
„ vance qu'elle pourra me procurer des occa-  
„ sions favorables pour vous témoigner les de-  
„ sirs qui m'assistent de pouvoir vous rendre  
„ tous les services, que vous & Messieurs les  
„ habitans peuvent souhaiter. De quoi je vous  
„ prie

„ pri de les assurer de ma part; qu'en cela je  
„ ne ferai que remplir mes devoirs, & flatter  
„ mon inclination.

„ J'ai l'honneur d'être, &c.

A LA HAVANE,  
ce 10 Juillet 1765.

(19) La Balise étoit le nom que portoit du tems des François le poste qui étoit à l'entrée du fleuve du côté de l'ouest. Il prit fantaisie à M. d'Wlloa de changer ce poste, ou plutôt d'en établir un autre sur une petite isle, à qui il donna le nom pompeux de *Royal Catholique St. Charles*. Cette isle étoit comme toutes celles de l'entrée, flottante & exposée aux ravages de la mer & du fleuve. M. d'Wlloa avoit entrepris de la rendre solide: il y a dépensé 25 mille livres sterlings, & la moitié de ses travaux ont été en pure perte. Voyez dans le Memoire des habitans, & dans l'arrêt du Conseil, les vexations que cet établissement a entraîné.

( 20 ) J'ai déjà parlé du poste des Illinois; mais celui qui appartenoit aux François se trouve aujourd'hui sous la domination Angloise. Les Espagnols en ont fait construire un à l'entrée de la riviere du Mixouri.

(21) Un seul trait rapporté dans les Mémoires déjà cités, donnera une idée juste de l'animosité de M. d'Wlloa contre les François. Sa femme alloit accoucher: chacun lui offroit des nourrices. „ J'en fais venir une de la Havane,“ dit-il

dit-il devant vingt personnes, „ car je ne veux pas que mon enfant suce du lait François”. Il ne put avoir cette femme de la Havane. Il fit chercher dans toute la colonie une femme dont le lait ne fût pas tout pur François. Il en trouva une dont le grand pere ou la grande mere étoient Espagnols, & il s'en servit: ce trait, lorsqu'on m'en fit rapport, m'indigna à un point que je ne puis exprimer, & me donna une idée bien peu favorable d'*W'loa*. Quelle disposition pour gouverner des gens, que de leur témoigner une haine & un mépris si marqué.

( 22 ) Le décret sur le commerce de la Louisiane, qui a paru en Espagne.

( 23 ) Requête des Habitans au Conseil supérieur, & l'Arrêt qui ce suit.

Ces deux pièces se trouvent à la fin du Livre de M. PITTMAN

( 24 ) En remontant le fleuve du Mississipi, il faut ranger de très-près ses bords, afin d'éviter la rapidité du courant. Ce fleuve est bordé d'arbres auxquels les bâtimens s'amarrent lorsque le vent leur manque. Il faut une habitude & une connoissance du local pour pénétrer ces bois. Deux cens Créoles eussent suffi pour y arrêter & pour détruire une armée de dix-mille hommes. Les Espagnols, en partant de la Havane, étoient tellement effrayés du danger de cette expédition, qu'on recommanda aux prieres publiques, les pauvres Espagnols qui alloient être exposés à la fureur des Créoles, & à celle des Sauvages. Vingt hommes peints comme le sont les Sauvages, & qui eussent fait ce qu'on appelle



appelle le *cri de mort ou de guerre*, eussent mis en fuite toute cette troupe déjà à moitié battue par la terreur. Outre les entreprises des Créoles & des Sauvages qui auroient bordé le fleuve, les Espagnols auroient eu à craindre celles qui pouvoient se faire sur l'eau. Des brulots composés de canes sèches eussent été dirigés sur les vaisseaux par le moyen du courant. Des Créoles, des Nègres, des Sauvages, habiles nageurs & plongeurs eussent entrepris sur leurs vaisseaux tout ce qu'on auroit voulu sans le moindre risque. Eut-on hasardé quelque chose en attaquant cette flotte à forces ouvertes? le succès eût été assuré! Vingt-cinq bâtimens ne navigent pas de compagnie dans ce fleuve, & s'ils se rassemblent un jour, ils se séparent le lendemain. En choisissant ce moment, 300 Créoles sur un des navires qui étoient à la Nouvelle Orléans, eussent détruit successivement cette flotte. Ils avoient le courant pour descendre; ce qui auroit favorisé leur entreprise. La frégate sur laquelle étoit M. *Orelly*, étoit la troisième, elle n'eut pas été plus difficile à brûler que les deux bâtimens qui la précédoient, & celle-là une fois détruite, tout ce qu'eussent pu faire ceux qui suivoient, eût été de se mettre en derive, pour éviter un traitement qu'ils eussent mérité.

(25) Le Mémoire ci-joint a été imprimé tel qu'on le donnera ci-après.

(26) Lisez les Très humbles Représentations du Conseil Supérieur de la Louisiane, au Roi de France, qui ont été imprimés dans ce tems.

PLACET

( 145 )



( 27 )

P L A C E T  
D E S  
HABITANS ET NEGOCIANS  
A U R O I.

S I R E,

IL a plu à VOTRE MAJESTÉ de céder, par un acte particulier, signé à Fontainebleau le 3 Novembre 1762, à S. M. C. tout votre pays connu sous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle Orléans & l'Isle dans laquelle cette ville est située.

Un foible motif de consolation étourdissoit notre douleur, c'étoit l'attente d'une protection & d'une bienveillance semblable à celle éprouvée sous votre heureuse domination, & telle que vos promesses sacrées, retracées en la lettre de V. M. à Monsieur d'Abbadie, du 21 Avril 1764, nous la faisoit esperer. Notre obéissance affectueuse a fait taire nos regrets, jusqu'à ce qu'une vexation inconnue & étrangere ait arraché à notre sensibilité des cris retenus trop long-tems.

K

Un

PLACET

Un officier, qui sans justifier ses titres, s'est dit avoir ordre de S. M. C. (Dom *Antonio & Wiba*) nous a présenté de nouvelles loix, destructives de notre commerce, abrogatoires de nos privilèges, attentatoires à notre liberté. Nos biens, en moins de trente mois de son séjour ici, avoient perdu les deux tiers de leur valeur; l'exploitation de nos terres devenoit inutile, & nos efforts en tout genre, referrés par des efforts multipliés, se réduisoient à un travail infructueux. Nous avons eu recours aux magistrats constitués par V. M. pour recueillir les citoyens sous l'abri de vos augustes loix; nous leur avons exposé l'excès des maux survenus, notre zèle, notre amour pour notre Souverain naturel, & ses promesses énoncées dans sa lettre, enrégistrée, conformément à ses ordres, dans notre greffe, *pour y avoir recours au besoin.* Ils ont enjoint à l'Envoyé de S. M. C. de se retirer sous trois jours, & nous ont autorisés à venir aux pieds du trône, SIRE, implorer votre clémence, réclamer votre tendresse, & déposer notre supplique.

L'exécution du traité de cession n'est pas même commencé de notre part. Le seul drapeau François a jusqu'à présent paru sur notre place, & à la tête de notre milice. Le seul pavillon François a été arboré sur nos vaisseaux. La justice n'a été exercée qu'en votre nom, SIRE, & nos églises n'ont retenti de prières que pour votre auguste personne. Nous sommes toujours François, & glorieux de transmettre ce nom à nos enfans; c'est un titre choisi dont nous faisons une portion de nos héritages.

Daignez, SIRE, vous faire rendre compte des détails contenus en notre Mémoire qui ne renferme que des faits, & des vœux de  
notoriété

notoriété universelle, & qui est adressé à l'Univers.

Veillez reprendre sous votre chere domination, votre colonie de la Louisiane, & disposez à votre gré, du sang, des biens, & des familles de vos fideles sujets, les habitans négocians & colons de ladite province; qui par la voix de leurs députés vous font les offres sinceres du zèle le plus ardent, de la soumission la plus respectueuse, & d'un attachement inviolable.

F I N.



T A B L E  
 DU CONTENU DE CET  
 OUVRAGE.

	Pag.
<i>Etat Présent de Louisiane. . . . .</i>	I.
<i>Préambule de l'Editeur. . . . .</i>	III.
<i>Préface de l'Auteur. . . . .</i>	VII.
<i>Avant-Propos. . . . .</i>	XI.
<i>Etat de Louisiane.</i>	
— <i>Première Partie. . . . .</i>	15.
— <i>Seconde Partie. . . . .</i>	25.
— <i>Troisième Partie.</i>	
<i>Première Section. . . . .</i>	34.
<i>Deuxième Section. . . . .</i>	53.

*Mémoire*

L E  
DE CET  
AGE.

Pag.  
I.  
III.  
VII.  
XI.  
15.  
25.  
34.  
53.

*Mémoire*

T A B L E.

	Pag.
<i>Mémoire des Habitans &amp; Négocians de la Louisiane, sur l'événement du 29. Octo- bre 1768. . . . .</i>	92.
<i>Notes, numérotés dans l'Ouvrage, Note 1 à 26. . . . .</i>	124. à 144.
<i>Placet, N°. 27. . . . .</i>	145.

FIN DE LA TABLE.



